

AU SOMMAIRE



Fainstat appuie son nouveau chef

M. Michael Fainstat, seul élu de son camp en 1978, a donné son entier appui à la candidature de Me Jean Doré à la mairie de Montréal sous la bannière du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM). M. Fainstat fait un premier bilan des quatre dernières années de l'administration municipale. M. Doré a annoncé hier officiellement son intention de faire la lutte au RCM et au GAM. **Page 6**

Le PNB en chute libre

Au cours du deuxième trimestre de 1982, la valeur des biens et des services produits au Canada a baissé de 2,1% en termes réels. Il s'agit de la plus forte diminution trimestrielle du Produit national brut en près de 40 ans, ce qui confirme encore une fois la gravité de la situation économique au pays. **Page 9**

Des hausses «aberrantes»

Les augmentations de salaires de 12% et 9% récemment accordées aux cols bleus de la Ville de Montréal ont été critiquées hier par MM. Pierre Bussières, ministre d'État aux Finances du Canada, et Sébastien Allard, président du Conseil du patronat du Québec, à l'occasion d'une rencontre portant sur le programme du 6-5%. **Page 9**

Nordair: non à la fusion

Les employés de la société aérienne Nordair rejettent catégoriquement la proposition de l'Ontario et du Québec visant à «rationaliser» les transports aériens au centre du pays. En conférence de presse à Ottawa, hier, leurs porte-parole ont qualifié cette entente de «tentative pour dépecer Nordair» au profit de Québecair. **Page 2**

Le sexisme dans les médias

Si le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes adoptait les recommandations formulées hier par un groupe d'étude sur les stéréotypes sexuels dans les médias, le Canada deviendrait le seul pays à posséder un code de conduite rigide en cette matière. **Page 2**

Le monde

■ Deng Xiaoping accorde priorité au développement économique. **Page 4**
■ Les sanctions américaines contre Desser seront atténuées. **Page 4**

En association avec la Jordanie

Reagan favorable à l'autonomie palestinienne en Cisjordanie

BURBANK (AFP) — Le président Ronald Reagan a déclaré hier soir que «le gouvernement autonome des Palestiniens de la rive occidentale (du Jourdain) et de Gaza, en association avec la Jordanie, offre la meilleure chance d'une paix juste et durable».

Dans l'allocution télévisée qu'il a consacrée aux perspectives de paix au Proche-Orient, M. Reagan a rejeté à la fois la création d'un État palestinien indépendant en Cisjordanie et à Gaza, et le maintien de l'occupation israélienne sur ces territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967.

«Il est clair à mes yeux que la paix ne peut pas être réalisée par la formation d'un État palestinien indépendant dans ces territoires, a-t-il dit. Elle n'est pas non plus réalisable sur la base de la souveraineté israélienne ou du contrôle permanent (par Israël) de la rive occidentale et de Gaza.»

M. Reagan a spécifiquement rejeté également toute tentative «d'annexion» de ces territoires par Israël.

Évoquant le conflit qui vient de s'achever au Liban, il a souligné que «les pertes militaires de l'OLP n'ont pas diminué les aspirations du peuple palestinien pour une juste solution de ses revendications».

«Les succès militaires d'Israël ne peuvent à eux seuls apporter une paix juste et durable à Israël et à ses voisins, a-t-il dit. La question est maintenant de concilier les préoccupations légitimes d'Israël pour sa sécurité et les droits légitimes des Palestiniens.»

Lançant à toutes les parties intéressées un pressant appel pour «un nouveau départ» dans la recherche de la paix sur la base des accords de Camp David, M. Reagan a poursuivi:

«Je demande à Israël de reconnaître que la sécurité à laquelle il aspire ne peut être réalisée que par une véritable paix, une paix qui exige de la magnanimité, de l'imagination et du courage.

«Je demande au peuple palestinien de reconnaître que ses propres aspirations sont inextricablement liées à la reconnaissance du droit d'Israël à un avenir sûr.

«Et je demande aux États arabes d'accepter la réalité d'Israël.»

Le président américain est allé au-delà de la lettre des accords de Camp David négociés en 1978 par son prédécesseur, M. Jimmy Carter, avec l'Égypte et Israël, en excluant, catégoriquement l'établissement de nouvelles colonies juives dans les territoires réservés à l'autonomie palestinienne.

«Les États-Unis n'approuveront pas l'usage de terres supplémentaires aux fins de colonisation pendant la période transitoire», a-t-il dit. «En fait, l'adoption immédiate par Israël d'un gel des colonies de peuplement pourrait, plus que toute autre action, créer la confiance nécessaire à une participation plus large aux négociations.»

M. Reagan a rappelé que les accords de Camp David prévoyaient une période transitoire de cinq ans «pendant laquelle

Voir page 18: Reagan

- Israël rejette tout «diktat»
- Les derniers fedayin quittent Beyrouth

— page 5

Le sang a coulé en Pologne: 3 morts et 4,000 arrestations

VARSOVIE (d'après AFP, AP et Reuter) — Pour la deuxième fois depuis l'instauration de l'état de siège, le sang a coulé en Pologne. Trois morts, des centaines de blessés, plus de 4,000 arrestations: l'ampleur des manifestations de mardi a été reconnue implicitement par les autorités qui ont durci leur position.

Le Conseil militaire de salut national (WRON, administration de l'état de siège), réuni à Varsovie sous la présidence du général Wojciech Jaruzelski, a demandé hier la mise en ac-

cusation urgente des membres du KOR (comité d'autodéfense sociale, dissident), tenus pour principaux responsables des incidents de la veille.

Les chefs de file du KOR, MM. Jacek Kuron et Adam Michnik, sont internés depuis la proclamation de l'état de siège, le 13 décembre dernier, rappelle-t-on. Mardi, les services de sécurité ont procédé à l'arrestation à Varsovie de l'un des membres fondateurs du KOR, M. Zbigniew Romaszewski.

Le Conseil militaire a estimé que les

événements de mardi «malgré leur portée limitée», ne pouvaient être négligés, «car ils provoquent des effets tragiques pour la jeunesse qui est attirée dans les troubles». Le WRON a également déploré qu'en dépit des appels au calme et des avertissements, des actes «irresponsables» aient été commis.

La télévision polonaise, citant un communiqué officiel, a annoncé l'arrestation de 4,050 personnes, mardi dans l'ensemble du pays.

La mort de deux manifestants, tués

par balles par les forces de l'ordre, mardi à Lubin (sud-ouest), a été annoncée hier matin par l'agence PAP. Dans la soirée, la télévision, citant un communiqué officiel, a fait état de la mort d'un troisième manifestant, survenue mardi à Gdansk. La victime, a-t-on précisé de même source, est un jeune homme de vingt-deux ans, dé-cédé des suites de ses blessures dont l'origine «est inconnue».

A Gdansk, on a indiqué hier de source médicale sûre, que la victime

Voir page 18: Pologne



La rentrée scolaire, ça peut être plaisant quand parents, enseignants et municipalités se mettent d'accord pour organiser un défilé de sacs d'école ambulants, crayons, gommes à effacer, etc. C'est ce qu'ont organisé hier au parc Lalancette, dans l'est de Montréal, les personnels de l'école primaire Sainte-Jeanne-d'Arc, les parents et des moniteurs de la Ville de Montréal. Gilles Valiquette avait composé pour l'occasion une chanson de la rentrée fort entraînante. (Photo Jacques Grenier)

par Angèle Dagenais

Les autobus et métros sont un peu plus bondés et beaucoup plus bruyants, ces jours-ci, avec la rentrée d'un grand nombre d'écoliers du primaire et du secondaire dans l'île de Montréal. D'après les plus récentes statistiques près de 40,000 élèves utilisent les transports en commun sur le territoire de la CUM depuis que le coût du transport d'écoliers est devenu prohibitif pour un grand nombre d'administrations scolaires. Ce sont des enfants de plus en plus jeunes qui, pompe en main et sac d'école en bandoulière, envahissent les gros autobus

bleus le matin, à midi et en milieu d'après-midi.

Mais le phénomène le plus frappant de cette rentrée scolaire est, encore cette année, l'échelonnement dans le temps constaté d'une commission scolaire à l'autre, entre le 26 août et le 8 septembre. Auparavant, la coutume voulait que tous les enfants reprennent le chemin de l'école le lendemain de la fête du Travail. Depuis deux ans, certaines commissions scolaires veulent donner à leurs enseignants une semaine de vacances en février ou mars pour réduire l'absentéisme chronique qui se faisait sentir à cette période de l'année. Il s'ensuit

que de plus en plus de commissions scolaires devancent la fête du Travail et empiètent même sur le mois d'août afin de respecter les 200 jours de classe pour les enseignants et les 180 jours pour les élèves, tout en permettant une rupture d'activités au plus creux de l'hiver.

Ce qui marque aussi cette rentrée scolaire c'est l'introduction des nouveaux régimes pédagogiques: la note de 60% au primaire et au secondaire I et la conversion au régime des crédits accumulables (secondaire I cette année) pour l'obtention du diplôme de fin d'études. Les nouveaux programmes

Voir page 18: Rentrée

Une rentrée en pièces détachées...

Québec dévoilera sa propre politique de contrôle

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le gouvernement québécois rendra publique, d'ici à trois semaines, une politique de contrôle volontaire des prix et des salaires dans les domaines relevant directement ou indirectement de sa compétence.

M. René Lévesque, premier ministre, a déclaré hier après-midi, à l'issue d'une réunion de deux jours des députés du Parti québécois au Lac-Delage, en ban-

lieu nord de Québec, que cette politique toucherait le monde municipal et tout ce qu'il est convenu d'appeler le secteur parapublic.

De même seraient éventuellement affectés ce qu'il a appelé les «prix administrés» comme les tarifs d'Hydro-Québec ou encore les augmentations accordées par la Régie du logement du Québec.

C'est à la suite d'une demande du premier ministre, M. Pierre Trudeau, à ses homologues provinciaux de collaborer à

la réussite du programme fédéral de contrôle volontaire des prix et des salaires que le gouvernement Lévesque a mis en chantier au début du mois d'août la préparation de cette politique.

À la suite de l'entente intervenue le week-end dernier entre la Ville de Montréal et ses cols bleus, M. Lévesque a lancé un avertissement aux municipalités qui seraient tentées de suivre l'exemple de la métropole.

Cette entente entre Montréal et ses

cols bleus prévoit des augmentations de salaires de 12% pour l'année en cours et des hausses de 9% indexées au coût de la vie pour les deux prochaines années. De l'avis de M. Lévesque, c'est «un règlement conjoncturel qui doit faire plaisir ici et là mais qui n'est pas très conforme aux exigences de la situation actuelle», a-t-il dit, laissant entendre que les élections de novembre à Montréal ont pu amener les administrateurs municipaux de cette ville à certaines largesses.

Il n'est pas question de remettre en cause cette entente puisque, selon M. Lévesque, «ce qui est fait est fait», mais il n'est pas question de permettre à d'autres municipalités ou organismes publics de suivre cet exemple. Si des négociations sont en cours et sur le point d'aboutir avant que Québec n'ait dévoilé sa politique, les administrateurs qui pourraient être en cause, sont priés de consulter le gouvernement, a indiqué le premier ministre. Il a laissé planer la menace de législations spéciales pour ajuster toute convention collective qui dépasserait les normes qui seront adoptées.

Le premier ministre Lévesque a été

Voir page 18: Québec

Dans certaines régions du Québec

L'absence de grandes banques aurait nui aux programmes d'aide à la PME

par Michel Vastel

OTTAWA — L'absence de grandes banques canadiennes anglophones de la plupart des régions du Québec a empêché les petites et moyennes entreprises québécoises de profiter d'un programme de plus de \$2 milliards mis en place en 1979, par le gouvernement fédéral.

Selon une compilation statistique réalisée par divers ministères fédéraux à vocation économique, et dont LE DEVOIR a pris connaissance, le «Programme d'obligations pour la petite entreprise», créé

en 1979, a permis d'émettre \$2,087 milliards de financement à de petites entreprises canadiennes dont \$240 millions, 11,5% seulement, à des entreprises du Québec. Ce sont les quatre provinces de l'Ouest qui, avec des obligations de \$1,042 milliard (50% du total) ont obtenu la part du gâteau.

Selon un conseiller du ministre d'État à la petite entreprise, M. Charles Lapointe, cet échec du programme fédéral au Québec vient de ce que les Caisses populaires n'étaient pas admissibles au programme et seules les banques les plus

rentables avaient intérêt à s'en servir. Or, dans certaines régions du Québec — Gaspésie, Saguenay ou Beauce — une forte concentration de Caisses populaires et de la Banque Nationale du Canada, elle-même peu rentable, explique le peu de succès du programme auprès des PME. Le programme a tellement bénéficié aux banques les plus rentables que la Banque Royale, à elle seule, aurait émis le tiers des \$2 milliards d'obligations permises en vertu du programme depuis 1979.

Ottawa est tellement conscient des problèmes de diffusion de ce programme qu'il

lui a substitué, à la faveur du dernier budget de juin 1982, un plan de «Subvention aux investissements des petites entreprises» (SIPE) auquel, cette fois, toutes les institutions financières, y compris les Caisses populaires, peuvent participer puisqu'Ottawa rembourse directement l'équivalent de 4% du taux d'intérêt offert à l'entreprise. On espère que cette fois le Québec aura une part plus équitable, d'autant que la subvention du gouvernement fédéral pourra être cumulée avec les avantages du «plan Biron».

Voir page 18: PME

RICARD
Le vrai drink
de Marseille

Restaurant
Bulch Bouchard

Festival de
Cuisses de grenouilles

Repas complet: \$8.95
midi et soir

881 de Maisonneuve, Est. tél.: 527-1221

Selon un rapport commandé par le CRTC

Le Canada doit faire oeuvre de pionnier en sévissant contre les stéréotypes sexuels

OTTAWA (PC) — Il se pourrait bien que dans les mois à venir on entende moins à la radio et l'on voie moins à la télévision de ménages artificielles créées de toutes pièces par les agences de publicité. Et de même l'oeil de la caméra ne devrait plus s'attarder sur les jolies meneuses de claques ou des spectatrices particulièrement attrayantes lorsqu'un match sportif devient ennuyeux.

Un groupe d'étude fédéral, qui s'est penché sur les stéréotypes d'ordre sexuel dans les médias a présenté son rapport hier, après trois années de travail.

Selon lui, le passé de ces médias laisse beaucoup à dési-

rer au chapitre des stéréotypes sexistes et ils devront eux-mêmes voir à apporter les corrections qui conviennent. Autrement le gouvernement fédéral pourrait adopter une loi sur la question.

Le Groupe d'étude sur les stéréotypes sexuels dans les médias recommande donc aux radiodiffuseurs, aux télédiffuseurs et aux publicitaires de voir à exercer eux-mêmes un contrôle sur leurs activités et à rendre compte de leur comportement au public.

Ce rapport du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) avait été commandé en 1979 par Mme Jeanne Sauvé, alors ministre des Communications.

Si le CRTC adoptait certaines des propositions avancées par ce groupe d'études, le Canada deviendrait le seul pays possédant un code rigide de conduite sur les stéréotypes utilisés par la radio et la télédiffusion ainsi que par la publicité.

Les diffuseurs et les publicitaires ont déjà déclaré qu'ils avaient mis en place ou qu'ils allaient très bientôt mettre en place des comités composés en partie de représentants du public pour les aider à surveiller chacune leur industrie.

Le groupe d'étude était constitué de 13 femmes et de 6 hommes. Il était présidé par la commissaire Marianne Barrie du CRTC.

Il souhaite qu'au cours des deux prochaines années le CRTC suive de près les activités des diffuseurs publics et privés afin de s'assurer qu'ils emploieront un plus grand nombre de femmes et qu'ils modifieront leur programmation de manière à représenter les femmes avec plus d'exactitude.

Il désire en même temps que les diffuseurs mettent à la disposition du public des lignes téléphoniques gratuites et des services postaux sans frais pour que celui-ci puisse se plaindre lorsqu'il considère qu'on a traité incorrectement la femme.

Le groupe de travail affirme en outre que le gouvernement

devrait, par exemple, nommer autant de femmes que possible au conseil de direction de Radio-Canada et du CRTC.

Un directeur de service d'une compagnie, qui faisait partie du groupe, a affirmé au cours d'une interview que, d'après son expérience, les messages publicitaires de sa compagnie qui n'utilisent pas de stéréotype féminin se vendent aussi bien que les autres. Un représentant des diffuseurs a reconnu de son côté qu'il était possible de procéder à maints changements pour présenter la femme avec plus de goût.

Tous deux ont reconnu qu'il leur paraissait un peu étonnant d'avoir à faire le premier pas dans bien des domaines,

car leurs industries ont été habituées à refléter la société et non à l'influencer pour la modifier.

Le groupe d'étude a encore affirmé qu'on lui avait soulagé à plusieurs reprises que les clichés d'ordre sexuel affectaient la perception qu'ont les enfants des hommes et des femmes et souvent les limitaient dans le choix d'une carrière.

Son rapport affirme encore qu'on doit montrer des femmes plus énergiques, plus dynamiques et plus attirées vers les sports.

Le CRTC n'a pas indiqué hier dans quelle mesure il avait l'intention de souscrire aux recommandations du rapport.

6-5%: le Conseil du Trésor a bien le dernier mot

OTTAWA (PC) — Tant que les restrictions salariales de 6 et 5% imposées par le gouvernement fédéral seront en vigueur, c'est le Conseil du Trésor qui aura le dernier mot dans les pourparlers avec 6,000 fonctionnaires.

En effet, la Commission des relations de travail de la fonction publique vient de décréter qu'elle n'a pas le pouvoir ni la juridiction de s'interposer en raison de la loi qui restreint la négociation collective et limite les augmentations salariales des employés de l'État à 6 et 5% au cours des deux prochaines années.

Avant l'adoption de cette loi — la loi 124 — l'une ou l'autre partie pouvait réclamer l'arbitrage si les négociations aboutissaient à une impasse. En vertu de la nouvelle loi, cette option est éliminée, a tranché la Commission des relations de travail de la fonction publique.

Ces 6,000 fonctionnaires sont parmi les quelque 30,000 personnes qui étaient sans contrat de travail au moment où le projet de loi controversé du gouvernement est entré en vigueur, le mois dernier. Les 25,000 membres du groupe de l'administration publique ont alors décidé de soumettre leur cause à un conciliateur, mais le Conseil du Trésor a également le dernier mot dans le conflit.

L'Alliance de la fonction publique du Canada, la centrale syndicale qui représente les 25,000 fonctionnaires de l'Administration, n'a pas encore décidé si elle en appellera auprès de la Cour fédérale.

Selon le Vice-président de l'Alliance, M. Jim Wyllie, le

syndicat est déçu parce que la décision (de la Commission des relations de travail de la fonction publique) confère encore plus de pouvoir au Conseil du Trésor.

Lors d'une audience de la CRTFP, il y a deux semaines, l'agent négociateur du gouvernement a admis qu'il n'avait pas respecté une promesse faite plus tôt aux dirigeants syndicaux de permettre aux employés de l'État de recourir à l'arbitrage obligatoire. Selon l'avocat Robert Cousineau, les promesses reflétaient la philosophie du Conseil du Trésor avant que le projet de loi imposant des restrictions salariales ne soit déposé aux Communes.

Le commandant Thomas Kilbourn, pilote de Nordair, lors de la conférence de presse d'hier. (Photolaser CP)



Le commandant Thomas Kilbourn, pilote de Nordair, lors de la conférence de presse d'hier. (Photolaser CP)

Le personnel de Nordair fustige le projet de fusion

OTTAWA (PC) — L'entente sur la rationalisation des transports aériens au centre du pays, survenue entre les gouvernements du Québec et de l'Ontario, constitue une «tentative effrontée pour dépecer Nordair» au profit de transporteurs aériens en moins bonne santé financière.

Telle est la réplique cinglante servie aux provinces, hier, en conférence de presse, par les employés de Nordair qui estiment avoir tout à perdre de la restitution au secteur privé de leur employeur, promise par Ottawa en 1978 et par laquelle Nordair et Québec se trouveraient fusionnées.

La «soi-disant rationalisation» présentée par Québec et Toronto vise à renflouer un transporteur comme Québecair, dont la situation financière est précaire, à même les caisses de Nordair.

Flanqué de l'ex-président de Nordair, M. André-F. Lizotte, les commandants Yves Hubert et Thomas Kilbourn, porte-parole de l'Association canadienne des pilotes, ont souligné que les 1,200 employés de Nordair rejettent carrément la proposition formulée par les deux provinces et qui aurait concrétisé la fusion Nordair-Québecair.

M. Lizotte n'a pas caché qu'il demeurerait «embarrassé

et perplexe» devant l'accueil accordé par Ottawa à la proposition des provinces, le ministre des Transports, Jean-Luc Pépin ne l'ayant pas immédiatement reléguée aux oubliettes.

«J'ai quitté Nordair avec la promesse de M. Pépin que les emplois des gens de Nordair seraient protégés et que la compagnie ne serait pas démantelée», a indiqué M. Lizotte, ajoutant que M. Pépin devrait «dire tout de suite qu'il s'est engagé en ce sens».

Pour les employés, la solution est simple: on conserve le statu quo et Nordair demeure une filiale à part entière d'Air Canada ou, deuxième solution, Québecair est achetée par Nordair qui continue d'exister comme entité tout en demeurant sous le contrôle de l'État.

Le 9 août, les ministres provinciaux des Transports, MM. Michel Clair pour le Québec et James Snow pour l'Ontario, soumettaient au ministre fédéral, M. Jean-Luc Pépin, une formule d'entente débouchant sur la restitution de Nordair au secteur privé. Celle-ci avait été promise par le ministre des Transports, M. Otto Lang, en 1978 lors de l'achat de Nordair par le fédéral.

L'accord prévoyait la création d'une nouvelle compagnie se portant acquéreur des actions de Nordair, de Québecair et d'Air Ontario. Incluant aussi deux transporteurs mineurs d'Ontario, le nouveau consortium aurait été composé à 40% d'intérêts québécois et 40% d'intérêts ontariens. Le 20% restant serait conservé par Air Canada, l'actuel propriétaire de Nordair. La société de la Couronne perdrait, cependant, tout pouvoir de commande sur le nouveau transporteur dont la création impliquait en outre le démantèlement de Nordair et de Québecair.

Par cette opération, les deux provinces se disaient confiantes de rendre plus rationnel le transport aérien au centre du pays, mettant fin aux chevauchements de liaisons qui sont monnaie courante dans le réseau actuel.

M. Pépin avait réservé un accueil plutôt mitigé à la proposition, s'inquiétant surtout du peu de place laissée à Air Canada dans la nouvelle formule. «La fusion ne se fera pas sur le dos des employés de Nordair», avait-il soutenu.

Démenti de Drapeau

Un porte-parole du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a «formellement» démenti hier la nouvelle selon laquelle le maire devrait être hospitalisé de nouveau en septembre. Comme il a été prévu au moment de son congé, a précisé Mme Monique Gadoury dans un communiqué, le maire passera en septembre des examens médicaux «dont les résultats permettront de confirmer le progrès de sa guérison».

ACADÉMIE D'ART DE DESSIN DE MODE DU QUÉBEC INC.

Cours intensif en dessin de mode, coupe, couture, croquis, gradation, ajustement et beaucoup plus encore.

Conduisant à un CERTIFICAT
Début des cours: 7 septembre
Les places sont limitées

Permis Ministère de l'Éducation - 749777
370 est, rue Jean-Talon — (514) 495-2039
(près du Métro Jean-Talon)

Les fonctionnaires de la C.-B. déclenchent des grèves tournantes

VICTORIA (PC) — Les citoyens de la Colombie-Britannique sont tout simplement déçus comme des otages par le Syndicat des employés de la fonction publique de la province, car personne ne peut savoir où se produira la grève tournante promise par le syndicat.

C'est ce qu'a déclaré hier le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, après une journée de débrayage et la mise en place des piquets devant les édifices gouvernementaux dans l'ensemble de la province. C'était le deuxième arrêt de travail des fonctionnaires en moins d'un mois.

Le débrayage d'une journée est survenu après que les négociateurs du gouvernement et ceux du syndicat eurent chacun rejeté les conditions que l'autre posait pour la reprise des négociations.

M. Bennett a indiqué que ses collègues du cabinet et lui-même allaient étudier toutes les façons d'aborder cette grève de 40,000 syndiqués. Il a

déclaré que le gouvernement souhaitait retourner à la table de négociation mais qu'il n'y avait pas d'argent supplémentaire disponible.

«Tout le monde sait que la Colombie-Britannique traverse de durs moments. Nous avons déjà offert plus que nous pouvons nous permettre», a indiqué M. Bennett, ajoutant que le gouvernement allait voir quels seront les effets de la grève sur l'économie de la province avant de songer à passer aux actes.

Entre-temps, le secrétaire de la province, M. Jim Chabot, a donné une idée des interventions possibles du gouvernement, c'est une convocation de la législature.

Il a promis qu'il n'aurait aucun lock-out total ou partiel contre les fonctionnaires au cours de la fin de semaine prochaine, fin de semaine du Travail.

Le secrétaire général du syndicat, M. John Fryer, a déclaré qu'il y aurait peut-être moyen de résoudre le conflit actuel en demandant la participation d'une tierce partie. Selon lui, une telle partie pourrait faire beaucoup pour corriger les informations erronées que le négociateur gouvernemental transmet à ses patrons politiques.

M. Chabot a déclaré que le gouvernement serait prêt à désigner un médiateur dans le conflit pourvu que le syndicat ne pose aucune condition préalable. Or, si M. Fryer insiste sur une offre salariale plus élevée, il ne sert à rien d'avoir un médiateur, a-t-il souligné.

M. Fryer a fait savoir que le syndicat allait entreprendre dès aujourd'hui une série de grèves tournantes dans toute la province. Il a promis que les services de traversiers ne

L'accord avec les cols bleus est «indécent», estime Vignola

Élu à la mairie de Montréal, M. Henri-Paul Vignola, candidat du Groupe d'action municipale, s'emploierait à négocier des conventions collectives conformes aux normes salariales dictées par les gouvernements de Québec et d'Ottawa.

L'entente survenue récem-

ment entre la Ville de Montréal et ses employés manuels lui est apparue irresponsable dans une période où tous les citoyens subissent la crise économique.

«Agir de la sorte à la face des citoyens et des citoyennes qui s'imposent des sacrifices énormes et sont aux prises avec un taux de chômage record à quelque chose de tout à fait indécent», affirme M. Vignola dans un communiqué diffusé hier.

L'accord prévoit des augmentations de salaire de 12% la première année et 9% par année ensuite, avec formule d'indexation. L'administration estime que les gains en productivité compenseront suffisamment les augmentations consenties.

«Le régime en place, à l'encontre des positions de l'Union des municipalités et du Conseil des municipalités et du modèle que devront suivre les autres syndicats de la Ville et même ceux des autres municipalités de la CUM, déplore M. Vignola. Non seulement est-ce un geste électoraliste, mais

en bref...

■ Les contrôles de Peckford

SAINT-JEAN, T.-N. (d'après CP) — Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a annoncé mardi des restrictions sur les hausses de traitement des fonctionnaires provinciaux, qui ont été aussitôt rejetées par le milieu syndical comme étant nuisibles au processus de négociation collective. Le programme de contrôle touchera tous les fonctionnaires dont les contrats viennent à terme au cours des deux prochaines années, y compris les enseignants. Les employés gagnant moins de \$13,000 par année n'auront droit qu'à des augmentations de 7% la première année de leur nouveau contrat et de 6% la seconde année. Ceux dont le salaire se situe entre \$13,000 et \$18,000 verront leurs hausses de traitement limitées à 6 et 5%, et ceux gagnant plus de \$18,000 n'auront droit qu'à 5 et 4%.

■ Pour les chômeurs

WINNIPEG (d'après CP) — Des milliers de chômeurs attendront moins longtemps pour toucher des prestations d'assurance-chômage grâce à des modifications qui seront apportées dimanche aux règlements. C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy. Selon le ministre, plus de 500,000 chômeurs pourraient en bénéficier au cours des 12 prochains mois. Il a précisé que ces nouveaux règlements coûteront une somme additionnelle de \$100 millions dont la plus grande partie proviendra d'une augmentation des primes payées par les travailleurs eux-mêmes. En vertu des changements annoncés, la Commission d'assurance-chômage ne considérera plus comme revenus assurables les montants versés aux travailleurs qui ont été mis à pied ou congédiés. Figureront parmi ces revenus désormais non assurables les indemnités de cessation d'emploi, les vacances, certains types de boni et de pourboires.

■ Manger pour \$1.86

TORONTO (d'après CP) — À compter d'aujourd'hui et tout au long du mois de septembre, un député néo-démocrate à Queen's Park va tenter de ne pas dépenser plus de \$1.86 par jour pour trois repas. Moins de \$2 par jour, ou \$36.15 par mois, c'est exactement la somme dont dispose un célibataire à la recherche d'un emploi, qui touche des prestations d'assistance sociale en Ontario pour se nourrir, une fois qu'il a payé les dépenses essentielles comme le loyer (\$190), le téléphone (\$12.35), le transport en commun (\$25), la lessive et les produits d'hygiène, tels que le savon ou les lames de rasoir (\$10).

■ Les libraires du dimanche

QUÉBEC (d'après CP) — Le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, est d'accord pour que soit assouplie la réglementation concernant les heures d'ouverture et de fermeture des librairies. Dans une lettre qu'il a fait parvenir à ses collègues Jacques Léonard, ministre des Affaires municipales, et Rodrigue Biron, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Richard souligne qu'il lui «apparaît pressant que les lois et les règlements soient assouplis afin de faciliter aux lecteurs l'accès à ces entreprises culturelles. D'autant plus, ajoute-t-il, que l'on trouve des livres dans des établissements ouverts le dimanche, tels les tabagies, les dépanneurs et les pharmacies.» Le Conseil consultatif de la lecture et du livre ainsi que l'Association des librairies du Québec recommandent une libéralisation des heures d'ouverture de ces établissements.

■ Le droit à la mer

Les plates-formes de forage (submersibles ou semi-submersibles) et les divers types d'installation permettant la prospection pétrolière ou minière au large devraient être assimilées à des navires en matière de droit, estiment les spécialistes du problème qui participent au 60e congrès de l'Association de droit international à Montréal. Un comité chargé d'étudier la question des «collisions en mer» a préparé un projet de convention définissant les normes applicables à ces installations. Plusieurs accidents comme le naufrage de l'«Ocean Ranger» (84 morts), en février dernier, au large de Terre-Neuve, ont fait apparaître nombre de lacunes sur le plan juridique, notamment en ce qui a trait au partage et à la définition des responsabilités.

■ Ingrid Bergman incinérée

LONDRES (d'après AP) — L'actrice Ingrid Bergman, morte dimanche, le jour de son 67e anniversaire, après une longue lutte contre le cancer, a été incinérée hier au cours d'une cérémonie privée à Londres. «Le service funéraire a eu lieu tôt ce matin à l'église suédoise de Londres et elle a été incinérée au crématorium à l'ouest de Londres peu après. C'était strictement privé», a déclaré le responsable des pompes funèbres. Il a indiqué que les cendres d'Ingrid Bergman devraient normalement être ramenées en Suède, mais la décision finale n'a pas été prise par la famille de l'actrice.

Avis public

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme

LOI DES HEURES D'AFFAIRES

Le lundi 6 septembre 1982
FÊTE DU TRAVAIL

La ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, responsable de l'application de la Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux de vente au détail, tient à aviser les propriétaires, les gérants et les employés des établissements commerciaux de vente au détail que le lundi 6 septembre 1982, fête du Travail, est considéré comme jour férié, en vertu de la loi des heures d'affaires.

Par conséquent, aucun client ne doit être admis dans ces établissements le 6 septembre 1982. Toute infraction à cette loi est passible d'une amende pouvant atteindre 1,000\$.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de composer:

À MONTRÉAL: (514) 873-5564
À QUÉBEC: (418) 643-5045

N.B. Cet avis ne concerne pas les entreprises manufacturières, les bureaux et les entreprises de services. La rémunération des employés est régie par la loi sur les normes du Travail. (Québec - 643-4940, Montréal - 873-7061).

guérin

l'éditeur

qui

édite

Collection «J'écoute... Je parle...»

1re année - manuel 1
«Je lis, j'écris»
ISBN-2-7601-0788-4 - 78 p. -
cartonné - 5.95



En vente dans toutes les librairies

Collection «J'écoute... Je parle...»



En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

ROBERT METHODIQUE



Nouveau Unique Génial Révolutionnaire

Le Robert Méthodique par son exploration systématique des mots et des éléments qui les composent est spécialement conçu pour enrichir le vocabulaire et en maîtriser l'usage

26,95\$

Le premier dictionnaire qui aille aussi loin dans la description du français

- 34 290 mots
- 1 730 éléments
- une consultation facile
- des définitions claires et précises
- de nombreux exemples

- les niveaux de langue
- les synonymes
- les contraires
- les homonymes
- les paronymes
- toutes les difficultés du français
- tous les pluriels difficiles
- tous les féminins
- la conjugaison des verbes

FRANCE-AMÉRIQUE

TRAVAIL

Le rail

Le gouvernement fédéral devrait créer un office de commercialisation des wagons de chemin de fer, pour y assurer la stabilité de la production.

Telle est la solution que le Syndicat des métaux canadiens a proposée au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, en pensant aux travailleurs de la Canadian Steel Foundries (CSF), de Montréal, mais aussi à ceux des deux autres entreprises spécialisées dans ce domaine, à Trenton, en Nouvelle-Écosse, et à Hamilton, en Ontario.

À chacun des endroits, les fluctuations brutales dans la production ont vivement secoué la main-d'œuvre: à Montréal, les 1.000 métaux de 1980 ne seront plus que 200 le mois prochain; à Trenton, les 900 employés de 1972 sont devenus 2.000 au début de 1980 alors qu'aujourd'hui on en compte moins de 400; enfin, à Hamilton, ils étaient 600 en 1972, 1.400 en 1980 et ils sont aujourd'hui 500.

M. Gérard Daquière, directeur canadien du Syndicat des métaux (qui compte 190.000 membres en temps «normal» et qui n'a plus que 150.000 cotisants, vu le chômage), croit que la demande moyenne annuelle de 12.000 wagons se maintiendra, vu que les principaux clients, Via Rail et le Canadien National, ont un avenir prévisible. Il s'agit donc pour le futur office de régulariser l'approvisionnement des wagons, de contrôler l'entrée de wagons américains aussi de favoriser l'exportation et de créer de nouveaux produits.

Les métaux n'ont pas encore reçu de réponse à leur requête du 9 août dernier.

Quebecor

«Je refuse que le divorce de ma fille soit en première page d'un hebdo». C'est en ces termes que la vedette Jeanette Bertrand a apporté son appui public hier aux 24 employés pigistes des cinq hebdomas de Québecor, en grève depuis le 21 mai dernier. Si les grévistes veulent faire un journal plus vrai, je suis avec eux», a ajouté Mme Bertrand. Elle participait à une conférence de presse du syndicat, affilié à la CSN, aux côtés des comédiennes Denise Guénette — qui est celui qui n'a jamais lu un hebdo me jette la première pierre, a-t-elle lancé — et Louise Dussault, ainsi que de l'animateur Gaston L'Heureux. Malgré l'appui de l'Union des artistes au syndicat, rares sont ceux qui boycottent les publications en refusant des entrevues.

Car Echos Vedettes, Le Grand Journal, Nouvelles Illustrées, Télé Radio Monde et Photo Vedettes, qui à eux cinq tiraient à près de 500.000 exemplaires, continuent de paraître comme si de rien n'était.

Le Syndicat — journalistes, photographes et maquettistes — est convaincu que son patron, M. Pierre Péladeau, attend la mort du syndicat et qu'il fera ensuite appel à des collaborateurs uniquement. C'est la raison pour laquelle les grévistes insistent sur la sécurité d'emploi, jurant qu'ils sauront mieux veiller à une fabrication honnête des hebdomas.

Partie remise

Les joueurs étant trop peu nombreux, la CSN a abandonné la grande marche des sans-emplois qu'elle envisageait pour cet automne. Elle reportera vraisemblablement l'événement au printemps, de manière à ce que travailleurs et chômeurs soient mieux informés et que les contacts avec la FTQ — et par ce biais avec l'organisation canadienne Congrès du travail du Canada — soient plus constants. Il s'agit d'une marche à relais, qui partirait de Québec, pour se rendre à Ottawa, une façon pour la CSN de souligner la responsabilité des deux paliers de gouvernements dans la montée du chômage. **Paule des Rivières**



Des gardiens attendent devant la grille de la cour intérieure de la prison de Bordeaux, où les pompiers de la SQ ont été appelés sur les lieux lors de l'émeute des détenus, dans la nuit de mardi à mercredi. La direction de Bordeaux n'a pas voulu que les gardiens, qui poursuivent leur sit-in, pénètrent dans l'enceinte. (Photolaser CP)

Inculpations pour meurtre à Archambault

L'enquête préliminaire fixée à jeudi prochain

SAINT-JÉRÔME (PC) — Deux détenus ont comparu en Cour des sessions, hier, sous des accusations de meurtre au premier degré de deux gardiens, lors de l'émeute survenue le 25 juillet à l'institut Archambault de Sainte-Anne-des-Plaines.

Trois gardiens avaient perdu la vie et deux détenus s'étaient suicidés en injurgiant du cyanure.

Daniel Boulet et Maurice Michel, tous deux âgés de 24 ans, ont été reconduits en cellule où ils demeureront jusqu'au 9 septembre, date de leur enquête préliminaire. Boulet et Michel sont accusés du meurtre des gardiens Denis Rivard et Léandre LeBlanc.

Leur codétenu, Serge Robitoux, âgé de 28 ans, accusé du meurtre du gardien Rivard, devrait comparaître le 7 septembre. Cinq autres prisonniers devront comparaître sous des accusations de tentative de meurtre.

Michel Hudon, 23 ans, Ian Patterson, 35 ans, et Mario Pruneau, 21 ans, devraient comparaître le 10 septembre sous une accusation de tentative de meurtre sur la personne du garde Marcel Jacob, qui a survécu aux blessures subies lors de l'émeute.

Aucune date de comparution n'a été établie dans les cas des deux derniers détenus accusés en rapport avec l'émeute du 25 juillet, soit Wilfred Larose, 37 ans, et André Lachapelle, 21 ans.

Dans un communiqué diffusé hier, le Service correctionnel du Canada indique, par ailleurs, que deux sous-commissaires sont venus, lundi, rencontrer les autorités de l'institut Archambault, MM. Roma Bertrand et Jean-Paul Dugas, respectivement sous-commissaire principal du Service correctionnel et sous-commissaire de la région du Québec, ont exprimé leur accord avec les orientations prises par la direction de l'établissement Archambault depuis les incidents violents survenus le 25 juillet.

Selon eux, «les réparations rendues nécessaires par le sabotage d'une partie de l'établissement sont effectuées le plus rapidement possible. On procède présentement à l'instal-

lation de vitres à l'épreuve des balles et plus résistantes aux chocs».

Les autorités ont décidé de procéder à la pose des vitres en commençant pas les contrôles des pavillons et les cuisineries dans le but de permettre aux détenus l'accès aux salles communes et à ces cuisineries. Dès lors, les détenus ne seront plus tenus de passer presque tout leur temps en cellule. Ensuite, ce sera au tour du contrôle «N», lieu des incidents de juillet. Suivront les contrôles des ateliers de travail et, enfin, le «T», et le «P». On s'attend que cette opération prenne fin au début d'octobre.

«Nous devons assurer la sécurité du personnel avant d'enclencher un véritable retour graduel à la normale, ont souligné MM. Bertrand et Dugas. Il y aura dorénavant un plus grand contrôle des déplacements des détenus», ont-ils précisé.

Ils ont aussi mentionné qu'en plus des droits des détenus qui ont été rapidement rétablis à l'établissement, tels que ceux aux soins médicaux, à la visite d'avocats, aux douches, aux repas, certains privilèges sont déjà réapparus tels que les visites-contact et au

guichet, la possession et la jouissance de certains biens personnels, la lecture, la correspondance, les promenades dans les petites cours, les vêtements de rechange, la cantine.

Quant aux repas chauds dont on avait entrepris la distribution en début de semaine dernière, ils ont été retirés suite à une entente avec les détenus et l'établissement est revenu aux repas froids accompagnés de soupe, bouillon ou céréales chaudes et de boissons chaudes.

Les autorités du service, de la région et de l'établissement font aussi savoir qu'elles sont encore confrontées à des problèmes d'introduction de drogues à Archambault par des visiteurs. La semaine dernière, une femme a été remise entre les mains de la Sûreté du Québec alors qu'elle tentait de passer une certaine quantité de drogue lors d'une visite-contact. Le privilège de la visite-contact a été retiré à ce détenu pour une certaine période, précise-t-on.

Les autorités de l'établissement expliquent qu'elles n'ont pas encore réussi à localiser tous les objets manquants depuis les incidents du 25 juillet. Il manque encore des munitions et une clé.

Un accusé malade, un tribunal clément

par Bernard Morrier

Un individu de 25 ans, Donald Thompson, passible de plusieurs mois de prison, a pu bénéficier hier, à cause de son état de santé, de la clémence du juge en chef adjoint Rhéal Brunet, de la Cour des sessions de la paix.

Thompson avait été pris en flagrant délit de vols par effraction et de possession d'arme, et mis en accusation il y a plusieurs mois.

Toutefois, au moment où les procédures judiciaires allaient s'engager, il avait omis de se présenter devant le tribunal, il y a plus de six mois.

Hier, son procureur a expliqué au juge Brunet que si son client avait forfait à sa libération sur parole, c'est qu'il était gravement malade à la suite d'une crise d'épilepsie. D'ailleurs, c'est en fauteuil roulant que Thompson s'est

retrouvé hier devant le tribunal.

Quant au procureur de la Couronne, Me Gilles Pigeon, il a fait valoir que l'accusé n'avait aucun antécédent judiciaire et que, en raison de son état de santé actuel, il semblait déjà avoir été suffisamment puni d'une autre faute. Aussi s'est-il abstenu de suggérer au tribunal la moindre peine d'emprisonnement.

Et c'est ainsi que Thompson a pu retrouver sa liberté, sous une sentence avec sursis.

Un avocat trop «crédule»

(par Bernard Morrier) — C'est non sans avoir servi une verte semonce à un avocat de la défense que le juge André Chaloux, de la Cour des sessions de la paix, a refusé hier tout cautionnement à une femme accusée du vol d'une carabine et d'un vol à main armée.

Suzanne Manning avait comparu mardi et son procureur avait réclamé, en attendant la fixation de la date de son enquête préliminaire, sa remise en liberté, tout en soulignant que sa cliente n'avait jamais été condamnée antérieurement. Mais le juge Chaloux avait préféré reporter à hier sa décision quant à un cautionnement.

On a toutefois eu une surprise, hier: le procureur de la Couronne a révélé que Suzanne Manning avait également porté le nom de Stéphanie Montgomery et que, durant les années 1981 et 1982, elle avait comparu à Toronto à une douzaine de reprises et qu'elle avait été accusée en outre de non-respect de conditions de libération.

Il n'en fallait pas plus au juge Chaloux pour refuser à l'accusée tout cautionnement. Le magistrat a également rappelé à son avocat, et dans des termes non voilés, qu'un procureur ne devrait jamais prendre la parole d'un client sans avoir eu au moins la sagesse de faire quelques vérifications.

Bordeaux: émeute des détenus pendant le sit-in des gardiens

Les 130 détenus de l'aile «A» du centre de détention de Bordeaux sont restés enfermés à double tour dans les cellules, hier, à la suite d'une émeute qui a fait quatre blessés et \$10.000 de dégâts matériels, mardi soir.

De leur côté, les gardiens syndiqués ont poursuivi leur sit-in dans la cafétéria et dans le parloir de l'institution, alors que se poursuivait le conflit qui les oppose aux autorités relativement aux conditions de sécurité.

Au cours d'une conférence de presse convoquée en matinée, le directeur de Bordeaux, M. Lucien Roberge, a cependant refusé d'imputer carrément la responsabilité de l'émeute aux gardiens protestataires.

Tout au plus a-t-il expliqué qu'il existait sans doute une «corrélation» entre l'émeute qui a éclaté peu avant 23 heures et le sit-in des gardiens.

«Ce sont quatre détenus qui sont à l'origine du soulèvement survenu dans l'aile «A»; ils ont été, depuis, placés en détention solitaire».

Les dégâts qu'on avait d'abord cru beaucoup plus considérables ont été provoqués par le feu et par l'eau. Les détenus ont également fracassé plusieurs fenêtres et le mobilier des cellules. Des matelas ont été incendiés. Selon les autorités, ce sont les possessions personnelles des détenus qui ont été les plus lourdement endommagées.

C'est vers 23 heures que l'unité d'urgence de la Sûreté du Québec est arrivée sur les

lieux, à la suite d'un appel de la direction, mais M. Roberge a nié que les autorités aient refusé l'aide offerte par les gardiens en sit-in au moment du déclenchement de l'émeute.

Mais seuls les pompiers et la police possèdent l'équipement et les ressources spécialisées nécessaires pour venir à bout de ce genre de situation, a-t-il expliqué.

«Après que l'incendie eut été maîtrisé, vers 1 h 15, il a, en effet, fallu plus de deux heures aux agents de l'anti-émeute pour faire réintégrer les cellules».

Le directeur a également soutenu que des gardiens avaient tenté d'empêcher les pompiers et la police de s'approcher de la prison en leur obstruant la route avec leurs véhicules. Deux gardiens ont été reconnus, a dit le directeur.

Des quatre blessés, un a été hospitalisé et trois ont pu être traités à la clinique de Bordeaux. L'un d'eux s'est fait lui-même infliger une blessure à l'avant-bras, deux autres souffraient de troubles cardiaques et le dernier affirmait avoir été frappé au dos à coups de barre de métal.

À la suite de l'émeute, les activités ont été réduites à la prison. Seuls une cinquantaine de cadres assuraient la surveillance des 800 détenus purgés des peines inférieures à deux ans d'emprisonnement.

De son côté, le porte-parole des gardiens, M. Pierre Charrette, a soutenu que la direction avait commis une erreur en faisant appel à la police

puisque les gardiens auraient pu maîtriser la situation en quelques minutes seulement.

Environ 150 gardiens faisaient du sit-in à l'intérieur de la cafétéria, lorsque l'émeute a éclaté. Président du syndicat des gardiens, M. Lafleur a affirmé qu'il ne s'agissait pas d'une «mini-émeute», mais d'un véritable soulèvement.

M. Lafleur a soutenu qu'il y avait tellement de fumée à l'intérieur de la prison, au moment de l'incendie, qu'«on ne pouvait voir à deux pas».

La situation reste tendue dans l'ensemble des institutions carcérales du territoire québécois depuis l'affrontement qui, le 25 juillet, a coûté la vie à trois gardiens et deux détenus du pénitencier fédéral à sécurité maximale de Sainte-Anne-des-Plaines, l'institut Archambault.

M. Lafleur a affirmé que les gardiens avaient prévenu la direction, dès le 19 août, qu'une émeute risquait d'éclater.

En marge des négociations entre le syndicat des gardiens et l'État, le critique du Parti libéral du Québec en matière de justice, M. Herbert Marx, a affirmé, hier, que le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, intervenait pour la première fois dans le dossier en faisant des menaces.

«Ce n'est pas avec des menaces à la dernière minute qu'il va régler un dossier comme celui-ci», a affirmé M. Marx, député de D'Arcy-McGee à l'Assemblée nationale.

Il faisait allusion au fait que

M. Bédard a lancé, mardi, un avertissement aux gardiens de prison, qui manifestent pour obtenir des changements à leurs conditions de travail, les enjoignant de reprendre le travail sous peine d'être suspendus.

«En matière de négociations, le dossier des gardiens de prisons n'est pas nouveau: ça remonte déjà à plus d'un an. Le ministre ne fait rien, on n'entend pas parler de ce dossier, on ne le voit pas dans le décor. Il n'a jamais donné une conférence de presse, il n'en a jamais parlé à qui que ce soit, a dit le député.

«Je comprends pourquoi les gardiens de prison sont écoeürés. C'est parce que le ministre n'a encore rien fait et que les négociations durent depuis plus d'un an».

M. Marx, qui a fait, le dernier, une tournée des prisons du Québec, a expliqué que le travail des gardiens est très difficile, du fait, surtout, que les prisons sont souvent surpeuplées, ce qui entraîne des tensions.

«Je l'ai toujours dit. Dans certaines prisons, pour certains gardiens, le travail est une sentence aussi. Une sentence à 35 ans. Parce que très peu de gardiens prennent leur retraite après 35 ans de service. Tout simplement parce qu'ils ne peuvent pas durer 35 ans».

Le député a rappelé qu'il n'existe pas d'entraînement professionnel pour les gardiens de prison. L'État n'a pas de programme de formation pour eux.

UN EXPERT SUR QUI VOUS POUVEZ COMPTER

VOTRE C.A.

En recourant à la compétence d'un C.A. en matière de planification financière, de fiscalité, de comptabilité de gestion et de vérification, vous vous assurez les services non seulement d'un expert mais aussi d'un partenaire qui peut contribuer à votre succès en affaires.

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés.
800 boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto,
Winnipeg, Calgary, Vancouver.
Société affiliée — Gagné, Vaillancourt
& Associés

BERNIER & BISSON

Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOISJOLI, COURTOIS,

SABHAN, SABBAG,
ZIRI, MALKA
Comptables agréés
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Bureau 525-861-5881
L. Albert Boissin, C.A. Pierre Courtois, C.A.
Maurice Sabban, C.A. Michel S. Sabbag, C.A.
Joseph Zir, C.A. Emile Malka, C.A.

CARON, BELANGER,

DALLAIRE, GAGNON
& ASSOCIÉS
CLARKSON GORDON
Comptables agréés
Associés-résidents
Montréal — Québec
A. Bédard, C.A. A. Lanthier, C.A.
C.C. Bismuth, C.A. R. Lavoy, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. N. Leduc, C.A.
F. Bolduc, C.A. J. Lévesque, C.A.
T.R. Burpee, C.A. G. Lingoes, C.A.
C. Camirand, C.A. L. Linteau, C.A.
H.M. Carr, C.A. M. Mathieu, C.A.
G. Chamberland, C.A. J.G. Mcgregor, C.A.
J.P. Delisle, C.A. R.J. Messier, C.A.
D. Desautels, C.A. C. Michaud, C.A.
F. Dufresne, C.A. J.D. Morrison, C.A.
R. Fortier, C.A. J. Nicole, C.A.
Y. Fortin, C.A. R.R. Diker, C.A.
G. Fournier, C.A. R. Paoli, C.A.
S. Fraser-Gagnon, C.A. C. Pelletier, C.A.
G. Fréchette, C.A. P. Pelletier, C.A.
S.R. Gagné, C.A. B. Racine, C.A.
R. Germain, C.A. N.A. Rhéaume, C.A.
J.P. Graveline, C.A. L.L. St-Pierre, C.A.
M. Lantagne, C.A. W.J. Smith, C.A.
G.S. Wells, C.A.

BUREAUX DANS LES PRINCIPALES VILLES DU CANADA

Membres d'Arthur Young International

CHARETTE, FORTIER,

HAWY
TOUCHE ROSS
1 Place Ville-Marie
Montréal — H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull
Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Burnaby, Nanaimo, Grande Caïman.

CLOUTIER, FONTAINE,

CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Place Laval, Suite 510
Laval, Québec
H7N 5N6
668-8910 (514) 382-9690

DAHAN & ILLOUZ, C.A.

Comptables agréés
Raphaël Dahan, C.A.
Raymond Ilouz, C.A.
7070 Côte des Neiges
Montréal, P.Q. H3R 2L9
Tél: (514) 731-3264

COGAN, LANDORI

& DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O. Ste-214
Montréal, Québec H3G 2R4
731-7851
Bureau à Ottawa

ERNST & WHINNEY

Comptables agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa,
Toronto, Hamilton, Kitchener,
London, Winnipeg, Calgary,
Edmonton, Abbotsford,
Vancouver, Victoria, Halifax
et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-9901

GAUVIN, DUMAIS

ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A.
R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A.
G. Vienneuve, C.A. J.R. Charette, C.A.
M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A.
Roland R. Pouliot, C.A.
associé-conseil

561 boul. Crémazie est

Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Vincent
Rigaud, JOP 1P0 — 458-2313

EDMOND GUINDI

Comptable agréé
2055 Peel, Suite 1100
Montréal H3A 3B8
(514) 842-5553

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253

BUREAUX: Montréal, Laval, Repentigny,

Îles de la Madeleine, Maniwaki

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 — 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT,

MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W
(514) 871-8792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE

Comptables agréés
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal, H2Y 1W4
844-1153

LIPPMAN, PTACK,

BENJAMIN, SMALL & COHEN
Comptables agréés
Montréal, Toronto
6800 Côte des Neiges
Mtl, P.Q. H3S 2A9
(514) 341-5511
Membre Groupe international des
Cabinets de Comptables

MALLÉTTE, BÉDIT,

BOULANGER, RONDEAU
& ASSOCIÉS
12 bureaux au Québec —
Société nationale. Ward Mallette
Représentation internationale:
Binder Diker Otte & Co.
1, Complexe Desjardins - Suite 1800
Montréal, Québec H3B 1B2
(514) 281-1850

MESSIER, BOURGEOIS

& CIE
Comptables agréés
50, Place Crémazie,
Suite 1410
Montréal — H2P 2T9
384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE

& ASSOCIÉS
DELOITTE HASKINS
& SELLS
Comptables agréés
3210, 1 Place Ville-Marie
Montréal, Québec
H3B 2W3
Tél: (514) 961-9311
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32
centres de Victoria à Halifax et fait partie
d'une association internationale qui s'étend
à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND

& ASSOCIÉS
1320, boulevard Graham
Suite 301
Mont-Royal (Québec)
H3P 3C8
Tél: (514) 342-4740

PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College,
Montréal H3B 2G4
Tél: (514) 879-9050

RAYMOND, CHABOT,

MARTIN, PARÉ
& ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal, Québec, Ottawa,
Chicoutimi, Thetford Mines, Hull,
17ème étage, Tour de la Bourse
Montréal, Québec H4Z 1G9
Représentation à travers le Canada
par
DOANE RAYMOND Associés
Représentation internationale par:
GRANT THORNTON International

RICHTER, USHER &

VINEBERG
Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. Howard Usher, C.A.
Marvin Corbin, C.A. Barry Clamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. Allan Weiner, C.A.
Irwin Kramer, C.A. John J. Swidler, C.A.
J. Yves Tougas, C.A. Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaufman, C.A. Philip M. Mandel, C.A.
Donald Pressky, C.A. Patrick K.H. So, C.A.
Michael Frankel, C.A.
1 Westmount Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON BELAIR

Comptables agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto
Calgary - Edmonton - Vancouver
Rimouski - Trois Rivières - Sherbrooke
Saint-Hyacinthe - Gatineau - Kitchener
Sept-Îles - Marana - Cap-Saint-Luc
Amos - Horton
Bureau 3100 - Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1J8
(514) 881-5741

Poissant, Richard et Associés

affilié à
THORNE, RIDDELL
Comptables agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
A l'échelle internationale
McIntosh Main Latreuz

ZITTRER, SIBLIN, STEIN,

LEVINE
Comptables agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrier, C.A. Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. David A. Stein, C.A.
Arnold S. Echter, C.A. Steven A. Yaghe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. Barry A. Tisserand, C.A.
Gerald A. Stan, C.A. Stanley Weiner, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. Norman Dalcroix, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. Morris L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chaudier, C.A. Alan M. Liverman, C.A.
Robert M. Zittrier, C.A. Henry Rosenthal, C.A.
Marshall B. Kesten, C.A. Norman Jaskolska, C.A.
Michael Stern, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. H3Z 1K9 932-1112

Ordre

des comptables agréés
ca du Québec

CULTURE
PERSONNELLE
Première no. 749-889

CONSERVATOIRE
LASALLE

3505, rue DUROCHER, MONTRÉAL, H2X 2E7

État d'urgence fiscal au Japon

TOKYO (AFP) — La déclaration d'état d'urgence fiscale faite mardi par le ministre japonais des Finances, M. Michio Watanabe, risque de poser un problème ardu au premier ministre, M. Zenko Suzuki, à moins de trois mois des élections à la présidence du Parti libéral démocrate (PLD).

Avec un déficit fiscal de cinq à six trillions de yen (\$20 à 24 milliards) prévisible pour cette année, le Japon est en état d'urgence et le gouvernement est le dos au mur, a déclaré M. Watanabe au cours d'une réunion du comité exécutif du PLD. Il a lancé un appel à la nation afin qu'elle «partage le fardeau avec le gouvernement pour surmonter cette grave crise».

Le manque à gagner fiscal, dû essentiellement à la diminution des contributions des entreprises en raison d'un ralentissement général de l'activité, était déjà de 2,49 trillions de yen (près de \$10 milliards) pour l'année fiscale 1981.

Le 23 août dernier, assumant la responsabilité de cette situation, le ministre des finances avait offert sa démission qui avait été refusée par M. Suzuki. Le premier ministre l'avait engagé à ne pas abandonner le combat pour le rééquilibrage des finances publiques, l'un des buts principaux qu'il s'était fixés lors de son accession au pouvoir, il y a deux ans. L'objectif ultime est un équilibre global en 1984.

Devant l'ampleur du déficit à prévoir pour cette année, M. Watanabe a déjà proposé plusieurs mesures, parmi lesquelles l'émission de bons du Trésor supplémentaires (flotation of National bonds) et la réduction du traitement des fonctionnaires. Mais ces mesures ne pourront rapporter au mieux qu'environ trois trillions de yen (\$12 milliards).

Pour couvrir le reste, notent certains experts cités hier par le quotidien *Yomiuri*, l'augmentation des impôts pourrait être la seule solution.

Un tel recours serait certainement dommageable pour le premier ministre qui s'était précisément engagé à restaurer les finances de l'État sans augmenter les impôts.

Déjà, fait-on remarquer, M. Suzuki va se trouver sous le feu croisé de l'opposition et de différentes factions de son propre parti, en raison de la situation des finances. Moins de trois mois avant l'élection au sein du PLD, dans laquelle il est candidat à sa propre succession, et donc à un nouveau mandat de premier ministre, c'est une nouvelle épreuve pour lui.

M. Suzuki devrait d'ailleurs faire prochainement une déclaration sur les finances afin de préparer l'opinion à un sérieux «serrage de ceinture», a-t-on indiqué de source gouvernementale.

Le Mexique nationalise les banques

MEXICO (AFP) — Le président mexicain Jose Luis Lopez Portillo a annoncé hier la nationalisation des banques privées du Mexique et l'institution d'un contrôle total des changes.

Dans son rapport annuel au Congrès, le chef de l'Etat mexicain a précisé que les banques étrangères étaient exclues de la nationalisation. Il a promis d'autre part une «juste indemnisation» aux actionnaires actuels des banques à nationaliser.

M. Lopez Portillo a justifié ses décisions par la crise économique et financière que connaît actuellement le Mexique. Il a accusé le système bancaire privé mexicain d'avoir fomenté la spéculation et la fuite de capitaux et a ainsi rendu les banques implicitement responsables des difficultés du pays.

La dette extérieure du Mexique, que Mexico s'efforce actuellement de renégocier, est estimée, rappellent les observateurs, à 80 milliards de dollars.

La nationalisation des banques et l'instauration d'un contrôle total des changes permettront de combattre la spéculation ouverte et même institutionnalisée et de supprimer les aspects spéculatifs de l'inflation», a affirmé le président.

Le chef de l'Etat a cherché à rassurer les clients des banques et les épargnants en soulignant que ni la valeur de l'argent ni le montant de leurs dépôts ne seraient affectés par les mesures annoncées hier.

En arrêtant ces décisions, le président Lopez Portillo a pris, selon les observateurs, les dernières mesures importantes de son mandat, commencé au mois de décembre 1976.

M. Lopez Portillo, qui doit remettre le pouvoir le 1er décembre prochain à son successeur, M. Miguel de la Madrid, a lancé dans son dernier rapport au Congrès un appel au patriotisme et à la compréhension de ses compatriotes après avoir admis que les mesures adoptées vont entraîner de nombreux problèmes.

Cuba veut renégocier sa dette

LA HAVANE (AFP) — Le gouvernement cubain, rendant responsables les États-Unis et certains de leurs alliés, a officiellement confirmé hier qu'il avait demandé la renégociation d'une partie de sa dette extérieure dont le montant total s'élève à 3 milliards 554 millions de dollars.

Dans un mémorandum de 63 pages, remis à l'ensemble du corps diplomatique accrédité à La Havane par le ministre-président de la Banque de Cuba, M. Raul Leon Torres, Cuba précise vouloir différer jusqu'en 1986 le remboursement des créances — s'élevant à 1 milliard 290 millions de dollars — exigibles entre le mois de septembre en cours et l'année 1985.

Cuba avait déjà fait part de son intention le 24 août dernier, dans une lettre adressée à une vingtaine de ministres des Affaires étrangères, puis dans un télégramme le 30 août par la Banque nationale cubaine à ses créanciers. La nouvelle avait filtré mardi dans certaines capitales européennes.

Cuba, dans le texte remis aux ambassadeurs, suggère de procéder, dans un délai de 3 mois, à un «examen en commun» de la situation pour «parvenir à un accord» satisfaisant pour toutes les parties.

Le gouvernement cubain propose de continuer à acquitter les intérêts payables sur l'ensemble de sa dette ainsi que les lettres de crédits en cours d'émission ou déjà émises, notamment.

L'une des explications officielles données par Cuba dans son rapport à ses difficultés financières est le retrait subit, au cours des dix derniers mois, de banques étrangères — qui ne sont pas citées — d'opérations financières s'élevant à la somme de 573 millions de dollars.

Ce retrait a fait chuter les réserves cubaines à leur niveau le plus bas possible de 134 millions de dollars, obligeant le gouvernement à demander la renégociation d'une partie de sa dette.

La Banque de Cuba ne laisse guère de doutes sur les raisons qui ont motivé, selon elle, l'attitude des banques étrangères. Depuis plusieurs années, souligne le document, les négociations monétaires engagées par La Havane se sont heurtées «à la



Le vice-président du Parti communiste chinois, M. Deng Xiaoping, a ouvert hier le premier congrès du parti en cinq ans, à Pékin.

Les sanctions contre Dresser «atténuées»

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain va adoucir la portée de la sanction qu'il a prise dernièrement à l'encontre de deux sociétés françaises, Dresser-France et Creusot-Loire, a donné à entendre hier le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan.

Au cours d'une conférence de presse axée sur la prochaine réunion annuelle du FMI et de la Banque Mondiale, M. Regan a en effet annoncé que le département du Commerce publiera prochainement une «clarification» de la portée de la sanction prise à l'encontre de ces deux sociétés.

Selon M. Regan, cette sanction vise essentiellement les technologies et produits relatifs à l'équipement du gazoduc euro-sibérien.

Le communiqué du département du Commerce annonçant cette sanction a été «trop lapidaire dans la forme», a souligné M. Regan en expliquant la nécessité d'une «clarification».

Ce communiqué, rappelé-t-on, annonçait la décision de ce département d'interdire temporairement l'exportation de tous produits, services et technologies à Dresser-France et Creusot-Loire.

Un porte-parole du département du Commerce avait précisé alors, en réponse à une question, que cette interdiction portait notamment sur tous les produits américains, «depuis le trombone de bureau jusqu'aux compresses».

Le secrétaire au Trésor a indiqué que la «clarification» attendue du département du Commerce serait vraisemblablement rendue publique lors de l'annonce prévue, d'ici quelques jours, de l'application de la même sanction à une firme britannique, John Brown Engineering, et pour les mêmes motifs: le non-

respect de l'embargo mis par le gouvernement de Washington à l'exportation à l'URSS de matériel de conception américaine pour la construction du gazoduc euro-sibérien.

Les déclarations de M. Regan interviennent, notent les observateurs, au milieu de rumeurs selon lesquelles plusieurs membres du gouvernement auraient demandé au président des États-Unis de pénaliser moins lourdement la firme britannique que les deux sociétés françaises.

«Il ne doit pas y avoir deux poids et deux mesures» en ce qui concerne l'application de la sanction prévue par la législation, a estimé à cet égard le secrétaire au Trésor.

Cependant, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a mis au défi, hier à Glasgow, le gouvernement américain d'imposer des sanctions aux firmes britanniques qui enfreindraient son embargo sur la technologie destinée au gazoduc euro-sibérien.

«Si le pire devait arriver, et il n'est pas encore arrivé, John Brown toucherait des compensations de la part du service de garantie des crédits à l'exportation», a déclaré Mme Thatcher.

«Il pourrait aussi y avoir des actions en justice aux États-Unis. Nous commencerions par examiner cela en premier», a ajouté le premier ministre. Mme Thatcher a exprimé très fermement sa volonté d'honorer les contrats passés avec Moscou: «Nous respecterons nos engagements. Nous voulons faire les livraisons, a-t-elle dit, et nous le ferons».

Mme Thatcher avait parfaitement choisi son cadre: pendant qu'elle parlait dans le centre de Glasgow, le chargement sur un cargo soviétique de six turbines destinées au gazoduc et fabriquées par la firme John Brown se poursuivait, à 4 kilomètres de là, dans le port écossais.

Le Stakhanovets Yermolenko, un cargo de 4,000 tonnes arrivé mardi à Glasgow, doit appareiller vers la fin de la semaine pour Riga avec à son bord les six turbines. Elles constituent la première livraison d'une commande de 21 turbines, d'une valeur totale de 104 millions de livres.

Pour la première fois, relèvent les observateurs, Mme Thatcher a évoqué publiquement la détérioration des relations entre Washington et Londres, traditionnel allié privilégié des États-Unis. «Je me sens actuellement particulièrement blessée par un ami», a-t-elle déclaré.

Deng donne priorité au développement économique

PÉKIN (AFP) — Le 12e congrès du Parti communiste chinois (PCC) s'est ouvert hier à Pékin par des appels à l'effort pour le développement économique de la Chine et par la réaffirmation de la volonté de Pékin de «lutter contre l'impérialisme et l'hégémonisme».

La première journée de ce congrès, qui doit réunir pendant dix jours 1,600 délégués dans le grand auditorium du palais du peuple, siège de l'Assemblée nationale populaire, a été consacrée aux interventions du vice-président du PC, M. Deng Xiaoping, et de son plus proche collaborateur, le président du parti, M. Hu Yao Bang.

Dans un discours d'ouverture prononcé en qualité de président du congrès, M. Deng, 78 ans, a pour la première fois évoqué explicitement sa succession, qui devrait être confiée par le congrès à M. Hu, 67 ans, et au premier ministre Zhao Ziyang, 63 ans, qui prendront la tête d'un puissant secrétariat général.

Le rapport de M. Hu, dont des extraits ont été diffusés par l'Agence Chine Nouvelle, comporte une critique de l'action du régime pendant la révolution culturelle de 1966-76, mais également jusqu'au plénum du comité central du PCC, fin 1978.

M. Hu a reproché au dernier congrès du parti, réuni en août 1977 sous la direction de M. Hua Guofeng, l'homme désigné par Mao pour lui succéder, de ne pas s'être assez écarté de la ligne gauchiste de la révolution culturelle.

A la suite de la réunion du comité central, fin 1978, l'équipe de M. Deng avait pu s'assurer progressivement les leviers de commande, rappelle-t-on. Depuis, M. Hua a perdu son poste de premier ministre, attribué à M. Zhao en 1980, et celui de président du PC, qui est revenu l'an dernier à M. Hu.

M. Hu a affirmé que «les ré-

mous sociaux» avaient pris fin, et que le retour à la stabilité et à l'unité, dans les dernières années, avait fait de «la période actuelle l'une des meilleures depuis la fondation de la République populaire» en 1949.

En échos aux propos de M. Deng, M. Hu a également évoqué les campagnes de critiques contre «le libéralisme bourgeois», c'est-à-dire contre les partisans d'une libéralisation du régime.

M. Deng avait donné la priorité au développement de l'économie, «clé des tâches à accomplir, car à la base de la solution des problèmes extérieurs et intérieurs de la Chine».

Réaffirmant la politique d'ouverture sur l'étranger dont il a été le promoteur, M. Deng avait rejeté toute imitation «mécanique» des modèles occidentaux. «Nous résisterons fermement à la corrosion

des idées décadentes de l'étranger», avait-il déclaré.

Il avait exalté l'indépendance de Pékin, proclamant «qu'aucun pays étranger ne pouvait espérer vassaliser la Chine», et présentant le rattachement de Taiwan au continent comme un des grands objectifs de la décennie.

M. Hu, lui aussi, a exalté «la grande oeuvre de réunification de la mère-patrie», y associant non seulement les «compatriotes» de Taiwan, mais également ceux de Hong Kong et de Macao.

Le président du PC a par ailleurs évoqué l'agriculture chinoise, estimant que les conditions de vie des paysans s'étaient sensiblement améliorées. Il a indiqué que «des efforts considérables avaient été faits pour former une armée moderne, régulière et révolutionnaire», et que le parti «avait gagné en maturité et en fermeté».

Moubarak remanie

LE CAIRE (Reuter) — Le président Hosni Moubarak a réuni hier son nouveau cabinet formé à la suite de profondes divergences entre certains membres du précédent gouvernement sur la manière de redresser l'économie égyptienne.

On rapporte, de source politique, que les sept ministres évincés mardi du cabinet prônaient une réduction des subventions pour résorber le déficit du budget évalué à 4,84 milliards de livres (5,80 milliards de dollars) pour l'exercice 1982-83.

Le président Moubarak a été contrarié à la perspective de l'agitation que provoqueraient de telles réductions, ajoute-t-on de même source.

Les indices d'une dégradation de la vie économique sont chaque jour plus évidents au Caire. Les produits subventionnés se font rares et de longues files d'attente se forment devant les magasins où se vendent pain, fruits ou poulets. Pour la première fois on note une pénurie de cigarettes et l'achat d'un paquet de «Cleopatra» (produit subventionné vendu 35 piastres — soit 0,42 dollars — deux fois moins cher que les autres marques) donne parfois lieu à des échauffourées.

Moi un pollueur?
JAMAIS!

CHER MONSIEUR DRAPEAU,

Vous serait-il possible de montrer à M. HANIGAN comment il faut s'y prendre pour régler une convention collective, sans bavure, ni grève, ni même de conciliation ?

EN VERTU DE QUELLE LOGIQUE LES CHAUFFEURS D'AUTOBUS ET OPÉRATEURS DE MÉTRO DE LA C.T.C.U.M. N'AURAIENT PAS DROIT AUX MÊMES AUGMENTATIONS QUE LES COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL ?

M. LAMARRE serait-il un moins bon administrateur public que M. HANIGAN ?

Veuillez agréer, M. Le Maire, l'expression de nos vœux de prompt rétablissement.

LES HABITS BLEUS
DE LA C.T.C.U.M.



FRATERNITÉ DES CHAUFFEURS D'AUTOBUS,
OPÉRATEURS DE MÉTRO,
SERVICES CONNEXES DE LA CTCUM

**Relais de campagne
sur les bords du
Lac Massawippi**

Le charme d'une vieille demeure avec ses nombreux foyers, ses meubles québécois anciens, ses vingt chambres. Cuisine française classique ainsi que des improvisations du chef Guy Bohec selon les disponibilités du marché.

- Bonne cave à vin
- Galerie d'art
- Piscine
- Accès au lac

- Bauxaux
- Golf
- Tennis
- Etc.

Une auberge traditionnelle où l'accueil, le gîte et le couvert sont en harmonie avec l'environnement.

● Forfaits théâtres d'été

Vos hôtes Liliane et Robert Gagnon

North Hatley, Qué. JOB 2C0 Tél.: (819) 842-2325

Les derniers fedayin ont quitté Beyrouth

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Les derniers combattants palestiniens à évacuer Beyrouth, assiégée par les Israéliens, ont embarqué hier pour Tartous en Syrie.

Le retrait de quelque 13,000 fedayin et soldats syriens prend ainsi fin avec trois jours d'avance sur le plan négocié par l'émisssaire américain Philip Habib.

En 12 jours, 10,876 combattants palestiniens et 2,700 soldats syriens sont partis de la capitale libanaise, selon des chiffres donnés de sources libanaises, palestiniennes et diplomatiques.

La grande majorité, 6,704 Palestiniens — dont 2,631 soldats de l'Armée de libération de la Palestine (ALP, servant au titre de la Force arabe de dissuasion) — ont été en Syrie. D'autres ont été disséminés dans le monde arabe, tandis que les blessés étaient conduits vers des pays européens.

Contrairement aux premiers départs suivis par des milliers de sympathisants et salués par des salves d'armes individuelles, la dernière cérémonie d'adieu au port de Beyrouth s'est déroulée dans l'intimité des amis et des proches, essentiellement des femmes.

D'après des témoins, l'un des premiers à arriver au port était M. Salah Khalaf, l'un des dirigeants du Fatah et le plus haut responsable palestinien demeuré à Beyrouth depuis le départ lundi de Yasser Arafat, président de l'OLP.

Alors que les combattants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont quitté le Liban par mer pour être accueillis dans huit pays arabes, les unités syriennes et palestiniennes de la Force arabe de dissuasion se sont rendus par voie terrestre dans l'est du Liban ou en Syrie.

M. Caspar Weinberger, secrétaire américain à la Défense, est arrivé hier à Beyrouth où il doit rencontrer M. Habib et les dirigeants libanais, y compris le futur président élu Béchir Gemayel, dans le cadre d'une tournée

qui le mènera également en Israël et en Égypte.

Après son arrivée, il a rendu visite aux contingents italien, français et américain de la Force multinationale d'interposition. A ses 800 «marines», le secrétaire a déclaré que, l'évacuation étant terminée, ils quitteraient prochainement le Liban mais n'a pas précisé de date.

M. Shafiq-Al-Wazzan, premier ministre libanais, a pour sa part annoncé que, dans le cadre du plan gouvernemental pour la sécurité de Beyrouth, les forces nationales de sécurité et l'armée remplaceraient dès aujourd'hui les milices qui ont fait la loi en ville depuis six ans.

Un arrêté du ministère de l'Intérieur diffusé hier interdit par ailleurs le port d'armes et d'uniformes militaires, les coups de feu, les graffitis et les démonstrations non autorisées.

Le plan est supposé s'appliquer tant à Beyrouth-Est dominé par les milices chrétiennes qu'à Beyrouth-Ouest, essentiellement musulmane où s'affrontent diverses milices.

Les Mourabitoun, la principale faction de Beyrouth-Ouest, ont donné leur accord pour le plan, mais ont précisé qu'ils n'abandonneraient leurs positions qu'à la police et à la gendarmerie, rejetant ainsi implicitement toute coopération avec l'armée que les musulmans et progressistes estiment dominée par les forces chrétiennes.

Les dirigeants politiques musulmans et progressistes semblent par ailleurs prêts à dialoguer avec M. Gemayel, ancien commandant des phalanges chrétiennes, dont ils ont désapprouvé l'élection comme président du Liban.

Ils ont l'intention de soumettre au futur président un texte énumérant un certain nombre de principes, notamment le rejet de tout accord de paix avec Israël, permettant de «voir dans quelle mesure il est prêt à coopérer», apprend-on de source informée.



Le premier ministre grec, M. Andreas Papandreou, a accueilli le chef de l'OLP, Yasser Arafat, à son arrivée à Athènes hier alors que de nombreux partisans font le signe de la victoire sur son passage. (Photolaser AP)

Israël réagira violemment à tout «diktat» de Reagan

JERUSALEM — La lettre comminatoire du président Reagan, concernant la question palestinienne, adressée au premier ministre Begin, a fait ici l'effet d'un coup de tonnerre dans le ciel bleu. M. Begin a décidé d'interrompre ses vacances à Nahariya (ville estivale au bord de la Méditerranée qui fut jadis soumise aux bombardements de l'OLP) et est rentré à Jérusalem. Le gouvernement israélien se réunit ce matin en séance extraordinaire, pour étudier et, éventuellement, réagir à la mise en demeure du chef de la Maison-Blanche.

L'arrivée de Caspar Weinberger, secrétaire américain à la Défense, venu examiner avec les dirigeants israéliens la situation au Liban, est éclipsée et dans les milieux politiques à Jérusalem en effervescence, deux questions sont tournées et retournées dans tous les sens: 1) comment Israël peut et doit-il réagir aux exigences américaines?

par Victor Cygielman collaboration spéciale

2) pourquoi Reagan a-t-il choisi ce moment pour passer à l'offensive sur la question palestinienne?

On sait que, dans sa lettre, le président Reagan demande au premier ministre Begin d'arrêter immédiatement la colonisation juive dans les territoires palestiniens occupés, souhaite l'inclusion de la Jordanie dans les pourparlers sur l'autonomie en mettant en avant les liens permanents entre Jordanie, la Cisjordanie et Gaza, souligne la nécessité d'un foyer national pour les Palestiniens.

Le sentiment dominant dans les milieux politiques à Jérusalem, hier soir, était que le gouvernement devait riposter par une «Intensification de la colonisation juive en Judée et Samarie (nom biblique de la Cisjordanie): création de

nouvelles colonies, expansion des colonies existantes».

Le prof. Youval Neeman, ministre du développement scientifique, qui représente au gouvernement Begin les nationalistes de Tehiya, estime qu'il faudrait annexer sur-le-champ la Cisjordanie.

Il est peu probable que le gouvernement israélien prenne une décision aussi extrême. Cependant, j'ai appris que le climat à Jérusalem est fort tendu, combattif et pas enclin aux compromis. Pendant toute la journée et la soirée les milieux officiels israéliens ont cherché à obtenir des éclaircissements supplémentaires à Washington. Si une interprétation plus apaisante, pouvant adoucir l'impression première créée par la missive du président Reagan, n'est pas fournie par la Maison-Blanche, on peut s'attendre à de violentes réactions israéliennes.

«Si les États-Unis cherchent à nous imposer un diktat dans la question palestinienne, le gouvernement ne reculera pas devant un affrontement direct avec Washington», nous dit une source hautement autorisée, à Jérusalem, ajoutant que les thèses formulées par le président Reagan sont une «déclaration grave» des accords de Camp David. «Leur donner un début d'application, serait donner le coup de grâce à Camp David», affirme encore cette même source.

Pourquoi le président des États-Unis a-t-il jugé opportun de provoquer le gouvernement Begin, en ce moment précisément?

Plusieurs raisons. D'abord, des bruits étaient parvenus à Washington que le gouvernement Begin, encouragé par ses succès au Liban, s'apprêtait à, sinon annexer prochainement la Cisjordanie, du moins à lancer une vaste opération d'implantation juive dans les territoires occupés. Et cela afin de créer une situation irréversible.

Pareil développement, de l'avis des Américains, coulerait définitivement les chances d'une quelconque autonomie acceptable pour les Palestiniens. Ensuite, la sortie de l'OLP de Beyrouth a brisé le statu quo qui paralysait la question palestinienne et offert aux États-Unis une opportunité rare, peut-être unique, pour élargir le cadre de Camp David, devenu trop rigide, mais sans le briser. L'objectif est d'enclencher une nouvelle dynamique devant faciliter la recherche d'une solution au problème national palestinien.

Enfin, le président Reagan estime qu'il a les arrières solides, pour affronter le gouvernement Begin, dont la politique se trouve sur la défensive, face à l'opinion internationale et américaine. Le chef de la Maison-Blanche sait aussi que, pour la première fois dans l'histoire, Israël a perdu de nombreux soutiens au Congrès, y compris au Sénat américain. C'est donc le moment ou jamais pour faire pression sur Menahem Begin afin de sortir les pourparlers sur l'autonomie, et, plus généralement l'imbroglio palestinien, de l'impasse actuelle.

«Nous poursuivrons notre lutte par tous les moyens» (Arafat)

ATHÈNES (d'après Reuter et AFP) — M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, arrivé hier en Grèce venant de Beyrouth, a aussitôt déclaré que l'OLP était résolue à poursuivre la lutte par tous les moyens afin d'établir un Etat indépendant.

Prié de dire, lors d'une conférence presse, si l'OLP allait poursuivre la lutte par des moyens diplomatiques et militaires, le président de l'Organisation palestinienne a répondu: «Nous poursuivrons notre lutte par tous les moyens».

«La lutte ne peut pas se faire par un seul moyen. Dans la mesure où les Israéliens occupent nos terres, nous avons le droit d'employer toutes les méthodes et nous poursuivrons notre lutte par tous les moyens», a-t-il précisé.

Il s'est toutefois refusé à expliquer comment l'OLP al-

lait maintenir sa structure militaire, alors que les combattants palestiniens ont été séparés et ont trouvé refuge dans divers pays arabes.

Le chef de l'OLP a tenu à affirmer que son organisation n'avait pas subi de défaite et qu'il était fier d'avoir sauvé Beyrouth du «génocide israélien».

«Avec la population du Liban et la population de Beyrouth, nous avons réussi à protéger la ville contre l'invasion et l'occupation des troupes barbares et sauvages d'Israël et nous avons réussi à les empêcher d'écraser la ville et de poursuivre leur génocide comme ils l'avaient annoncé.»

Le président de l'OLP avait été accueilli à sa descente de bateau, au milieu d'un important dispositif de sécurité, par M. Andreas Papandreou, premier ministre grec, ainsi que par M. Ionis Haralambopoulos, ministre des Affaires

étrangères, et par plusieurs autres membres du cabinet.

Après avoir donné l'accroche à M. Arafat, le premier ministre grec Andreas Papandreou a déclaré: «Nous considérons comme un grand honneur que Yasser Arafat et ses collaborateurs aient choisi de débarquer ici. Dans leur lutte sacrée, ils nous trouveront toujours de leur côté».

Le dirigeant palestinien, ha-

billé de vert et le pistolet à la ceinture, a franchi la passerelle seul et a retrouvé son frère Fathi qui dirige le croissant palestinien sous les vivats de 500 personnes qui scandaient «bienvenue aux combattants de l'OLP».

Le chef de l'OLP a eu ensuite un entretien d'une heure avec M. Papandreou dans un hôtel d'une station balnéaire voisine.

HACHETTE... les dictionnaires nouvelle génération

H chez votre libraire



Pour une fourrure de qualité: **Louis-Philippe McComber** POUR ÉPARGNER, ACHETEZ MAINTENANT!

LE LIBAN: ENTRE L'APARTHEID ET LA PARTITION

Nous, Libanais, exprimons notre indignation face à l'imposition par les forces d'occupation israéliennes de Béchir Gemayel, le chef des

milices du parti des Phalanges (Kataëb), comme président de la république, à l'encontre de la volonté de la majorité du peuple libanais.

BÉCHIR GÉMAYEL: UN DANGER POUR L'UNITÉ DU LIBAN

Depuis 1975, le parti des Phalanges et son chef militaire Béchir Gemayel plongent le Liban dans une guerre civile sanglante. Cette guerre a coûté aux Libanais 100,000 tués, 250,000 blessés ou mutilés et a laissé près de 32,000 enfants orphelins. N'étant pas satisfait de cet énorme nombre de victimes, Béchir Gemayel s'est associé avec les envahisseurs israéliens dans la prise d'otage meurtrière de Beyrouth-Ouest, et les bombardements qui ont transformé cette ville en ruines et qui ont coûté la vie à des milliers de civils.

Béchir Gemayel peut-il refaire l'unité du Liban? La majorité de la

population libanaise chrétienne et musulmane est profondément choquée par l'ingérence israélienne dans notre pays et l'imposition du «gouverneur militaire» Gemayel. L'ensemble des partis et forces politiques laïcs et démocratiques libanais, regroupés au sein du Mouvement National Libanais (15 partis), ainsi que les leaders traditionnels et des personnalités chrétiennes et musulmanes, ont exprimé leur refus et leur indignation face à «l'élection» de Béchir Gemayel.

Comment un personnage tellement contesté peut-il refaire l'unité du pays sinon qu'en provoquant un nouveau bain de sang?

Le leader chrétien maronite Raymond Eddé conteste les élections

Le leader du Bloc National des Députés Maronites, Raymond Eddé, qui est en exil volontaire en France par peur de la répression qu'exercent les Phalanges de Gemayel dans les régions maronites (il a déjà échappé à deux attentats visant sa liquidation), a déclaré: «Il est inadmissible que ces élections aient eu lieu alors que le pays est pour les deux-tiers occupé par l'armée israélienne... des pressions de tout genre ont été exercées, allant jusqu'à attenter à la vie d'un député qui avait refusé de prendre part au scrutin». (Le Devoir, mardi 24 août 1982).

Qui sont les phalanges? Qui est Béchir Gemayel?

Béchir Gemayel est le commandant en chef des milices du parti des Phalanges. Ce parti a été fondé en 1936 par Pierre Gemayel, son actuel président, après «avoir été impressionné durant un voyage en Allemagne par la discipline nazie» (Robert Pouliot, La Presse 14 août 1982).

Le parti des Phalanges est actuellement dirigé par la famille Gemayel (Pierre Gemayel le père et ses deux fils Béchir et Amin). Onze membres du Bureau Politique du parti possèdent et dirigent 42 compagnies et banques libanaises. 61 autres compagnies sont la propriété des partisans du parti.

Quel est le degré de représentativité du parti des Phalanges?

Il est évident que les Phalanges ne représentent pas tous les Libanais puisqu'ils sont implantés seulement parmi les chrétiens maronites. Mais les Phalanges prétendent représenter tous les chrétiens, pour cela nous rappelons le public que les maronites constituent une des 13 sectes chrétiennes et qu'ils sont presque égaux en nombre à la communauté chrétienne orthodoxe qui conteste les Phalanges. Même à l'intérieur de la communauté maronite, les Phalanges ne représentent pas un consensus. Ils se sont d'ailleurs engagés dans des actions répressives de grande portée. Des leaders libanais tel M. Raymond Eddé, chef du bloc national des députés maronites, se sont exilés par peur de la répression. La presse internationale a fait état d'assassinats qui furent imputés aux phalanges. On pense en particulier à M. Tony Frangie, fils d'un ancien président de la République. Des groupes rivaux ont été réduits à l'impuissance. On pense en particulier à celui de l'ex-président de la République, M. Camille Chamoun.

Dans quelle voie Gemayel engage-t-il le Liban?

L'entêtement de Béchir Gemayel et du parti des phalanges place le Liban dans une impasse et menace sérieusement son sort démocratique et national. Face au refus de la majorité écrasante des Libanais, Gemayel se trouve devant deux issues probables: — conquérir par la force militaire essentiellement israélienne l'ensemble du territoire libanais en provoquant d'autres massacres et en imposant ainsi sa domination sur la majorité des Libanais dans un régime similaire à l'Apartheid de l'Afrique du Sud.

— initier une intervention chirurgicale sur le plan démographique qui amputerait le pays de la majorité de sa population et de son territoire et qui assurerait sa «présidence» au moins sur une partie du Liban et cela signifie la partition du pays

Que réclame la majorité des Libanais?

- LA DÉMISSION IMMÉDIATE DE BÉCHIR GÉMAYEL AFIN QUE L'UNITÉ DU LIBAN SOIT SAUVÉE.
- LE RETRAIT DES TROUPES ISRAÉLIENNES DE TOUT LE TERRITOIRE LIBANAIS.
- L'ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT NEUTRE ET NON ASSOCIÉ À LA GUERRE CIVILE, DANS UNE ÉLECTION LIBRE DE TOUTE INFLUENCE OU INGÉRENCE ÉTRANGÈRE.

- LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE RÉCONCILIATION NATIONALE ENTRE TOUTES LES PARTIES LIBANAISES IMPLIQUÉES DANS LE CONFLIT, AFIN DE RECONSTRUIRE LE LIBAN SUR LA BASE DE L'ABOLITION DU CONFÉSSIONNALISME DANS L'ÉTAT, DE L'ADOPTION D'UN SYSTÈME ÉLECTORAL PROPORTIONNEL ET DÉMOCRATIQUE, ET DE LA RÉFORME SOCIO-ÉCONOMIQUE.

Comité du Mouvement National Libanais à Montréal

B.P. 42, Succursale Côte des Neiges, Montréal, P.Q., H3S 2S4

Michael Fainstat au DEVOIR

Nous voulons une ville démocratique avec une conscience sociale

Alain Duhamel: D'un point de vue d'opposition, M. Fainstat, quelle est la principale caractéristique de l'administration Drapeau-Lamarre?

Michael Fainstat: Je dirai que c'est une administration qui a décidé, dès le début, d'engager des experts en relations publiques afin de construire une image. Nous avons entendu, depuis quatre ans, une série de discours politiques, qui couvrent tous les domaines de l'activité municipale en exagérant, en maquillant. Ce sont de gros ballons vides, mais répétées à maintes reprises devant la population. C'est tout à fait le contraire de l'administration précédente. Ce sont des conférences de presse régulières que l'on présente à la population avec des prétentions qui ne tiennent plus lorsque l'on fait une analyse des résultats.

Tous les gros projets, les projets de prestige, ont complètement échoué. La ville est dans un tel marasme économique que l'administration ne peut plus cacher la vérité: réduction des services, détérioration de la qualité de vie, mais tout cela est couvert par des fleurs, des emblèmes, etc. C'est une administration superficielle.

Les gros projets qui ont échoué: la Cité du cinéma, le train à grande vitesse entre Mirabel et New-York, la tour sur le Mont-Royal, tous des projets dans lesquels la Ville a mis des énergies, des discours et qui sont tombés à l'eau.

Regardez les défaites politiques de cette administration: le mât et le toit du stade Olympique, la loi 46 modifiant la Loi de la Communauté urbaine de Montréal. Ce sont quatre ans d'une administration très plate, dégonflée, neutralisée, désactivée en rapport avec les années précédentes.

Cette administration s'est trouvée sous une espèce de tutelle partielle. C'est le gouvernement du Québec qui a dit non à tous ces grands projets dispendieux. C'est une administration tranquillisée du point de vue de l'action.

A.D.: Vous ne vous ennuiez pas des projets de prestige puisque le RCM les a dénoncés depuis toujours. Diriez-vous que des projets tels l'opération 10,000 logements, la revitalisation des artères commerciales, la restauration industrielle, etc., sont des échecs?

M.F.: Pour moi, c'est une question de politique et de priorités. On peut analyser chaque dossier afin de comparer les discours, les slogans, les énoncés de politique et les résultats. Si on prend, par

Propos recueillis par Alain Duhamel

exemple, le développement économique. En 1979, le thème budgétaire était le développement économique; en 1980, la qualité de vie; en 1981, la régénérescence de la ville traditionnelle; et en 1982, c'est presque un cycle, le développement industriel. Autrement dit, l'administration répète en 1982 ce qu'elle disait en 1979 parce que cette politique n'a pas réussi.

La Ville a réduit ses effectifs d'environ 2,100 personnes. C'est l'équivalent d'une fermeture d'usine avec tous les effets économiques en découlant. Une personne congédiée, selon les économistes, entraîne deux ou trois avec elle. Cette réduction a donc touché de 6,000 à 8,000 personnes en ville. C'est scandaleux.

Le projet de développement économique est déficitaire. Je ne puis trouver une nouvelle usine dans le secteur secondaire, dans le manufacturier. Nous en avons seulement dans le tertiaire, dans la distribution. S'il y a entre 6,000 et 8,000 personnes touchées par la réduction des effectifs à la Ville de Montréal, on se rend compte que l'administration municipale est la plus coupable de tous les intervenants économiques. Elle a contribué au chômage et à la récession économique de la région montréalaise plus que toute autre organisation.

Le beau discours donne sur une politique confuse et incohérente. En coupant des services, elle décourage d'autres organismes d'investir ou d'agrandir. Dans les parcs industriels — elle les a créés enfin et c'est la dernière ville en Amérique du Nord à l'avoir fait — nous avons 10 à 15 années de retard.

Elle a beaucoup engagé de consultants. À presque toutes les assemblées du conseil municipal ou du comité exécutif, il y a embauche de consultants. Selon mes estimations, les honoraires de ces consultants dépassent les \$10 millions.

Prenons deux cas de fermeture: Cadbury et Laura Secord, deux usines de fabrication. Il n'y a eu aucune intervention du maire, du président du comité exécutif ou de la CIDEEM. Un silence complet...

Et les SIDAC. On en prévoyait huit pour 1981 et le même nombre pour 1982. Il y en a seulement quatre au lieu de 16 et, à l'intérieur de celles-ci, les commerçants sont insatisfaits parce qu'ils sont frappés par la crise économique. J'ai visité les quatre et j'ai vu un très grand nom-

MICHAEL Fainstat, 59 ans, ingénieur, consacre tout son temps à sa tâche de conseiller municipal et, par la force des choses, de porte-parole d'opposition.

Élu pour la première fois en 1974 avec plusieurs autres conseillers d'opposition au maire Jean Drapeau et au Parti civique de Montréal, M. Fainstat s'est trouvé, en 1978, seul élu de sa formation politique. Dès lors, sa tâche a pris des dimensions nouvelles puisqu'il avait l'entière responsabilité d'articuler un discours d'opposition ne pouvant compter ni sur le seul autre élu d'opposition, le conseiller du Groupe d'action municipale, M. Nick Auf Der Maur, ni sur la sympathie des élus de la majorité.

Bien au contraire, ses interventions, toujours documentées, ont été accueillies ou dans l'indifférence générale des élus, ou dans un tonnerre de quolibets et sarcasmes. En dépit de sa situation extrêmement difficile — il ne pouvait pas toujours déposer une motion, faute d'appuis — M. Fainstat a su se faire suffisamment convaincant pour obliger le président du comité exécutif à retirer certains dossiers de l'ordre du jour. Dans les circonstances, cela tient de l'exploit. «Je m'y suis habitué et j'ai enfin appris qu'il n'était pas toujours nécessaire de débattre tous les articles à l'ordre du jour», dit-il.



M. Michael Fainstat

En vérité, si ce n'était de sa présence et de ses interventions, les assemblées du conseil municipal ne seraient que des formalités vite expédiées. Les quelques rares occasions où il a dû s'absenter, le conseil municipal a escamoté la

période des questions.

Il ne voudrait plus revivre pareille expérience et il a la conviction qu'il aura, dès le mois de novembre, de nombreux collègues à ses côtés pour réhabiliter la démocratie à l'hôtel de ville de Montréal.

bre de magasins fermés ou sur le point de fermer.

Pendant trois ans, l'administration a coupé dans les dépenses de travaux publics et la quatrième année, une année électorale, elle fait du rattrapage avec une illumination excessive.

C'est presque le Mardi gras dans certaines rues.

A.D.: Les coupures de service interviennent surtout dans les programmes de loisirs?

M.F.: À deux endroits particulièrement. Dans les espaces verts, l'administration a complètement ignoré la volonté de la population: l'ancienne pépinière dans l'est, le parc Wilderton dans Côte-des-Neiges, le domaine Saint-Sulpice dans le nord, l'île Rochon dans Rivière-des-Prairies, le Fort de la montagne, la baie des Prairies. Dans tous ces cas, la population résidente était en désaccord avec ces projets. Sous l'effet de la rationalisation administrative, les services directs à la population diminuent.

Tout cela apparaît au bilan des effectifs de la Ville de Montréal. Dans les services d'exécution, i.e. les services qui ont un contact direct avec la population, il y a réduction de 2,150 personnes, mais les services d'administration augmentent de 84 personnes. Depuis quatre ans, nous assistons à une bureaucratisation de l'administration, à un accroissement de l'appareil bureaucratique parallèle, à une réduction des services directs à la population. En sports et loisirs: fermeture de 63 locaux, de 140 patinoires extérieures; les piscines sont fermées non seulement le dimanche, mais aussi le lundi et en matinée; baisse de la fréquentation parce que la Ville a augmenté les tarifs d'inscription. En général, dans les sports, loisirs et affaires culturelles, il y a réduction des effectifs de près de 300 personnes sur 1,500. L'ancien service des parcs n'existe plus; c'est la seule grande ville du Canada qui n'en ait pas un distinct des autres.

En matière d'habitation, la Ville agit comme si les petits propriétaires et les locataires devaient supporter ses folies et comme si les familles à revenus modestes ou à faibles revenus étaient indésirables. En général, dans tous ses projets, opération 20,000 logements ou programmes de rénovation, l'administration favorise la classe aisée de la po-

pulation, ceux qui ont un revenu de \$50,000 et plus par année. Elle est en train de liquider les meilleurs terrains pour eux. C'est de l'assistance sociale aux promoteurs et aux développeurs à même un système de taxation régressif payé par des locataires et des petits propriétaires. En ce moment, plus de 15,000 ménages attendent un logement; ce sont toutes des familles à faibles revenus. Pour une majorité de la population, les logements de l'opération 20,000 logements sont hors de portée. C'est un programme de redistribution de la richesse de la classe moyenne et à faibles revenus vers la classe à hauts revenus. C'est l'inverse du rôle d'un gouvernement.

A.D.: Vous représentez un quartier durement touché par l'évolution de la fiscalité municipale, en particulier par la hausse des valeurs imposables. Comment évaluez-vous la politique fiscale de cette administration?

M.F.: La dernière administration n'a fait aucun effort pour modifier notre système de taxation. Ce n'était pas sa priorité. Elle n'a pas fait les pressions, elle n'a pas joué le rôle d'une ville, métropole du Québec, dont les problèmes ne ressemblent pas à ceux des autres villes. Elle a négligé les intérêts des petits propriétaires. Leur part dans le revenu de la Ville augmente chaque année. Une vraie réforme de la fiscalité municipale ne figure pas dans les priorités de cette administration.

La ville de Montréal n'est pas une ville comme les autres. C'est une métropole avec un très grand nombre de logements anciens, un très haut pourcentage de locataires, et je pense que les particularités doivent venir en premier lieu dans une vraie réforme de la fiscalité.

Il n'y a pas eu d'amélioration depuis quatre ans. La Ville avait des difficultés en 1978. La dette directe de la Ville, y compris la perte de change, est maintenant tout près de \$1.6 milliard, ou \$1,600 par capita. C'est plus élevé qu'en 1978 et ce l'est encore plus maintenant avec la dette de Pointe-aux-Trembles qui vient s'y ajouter. Le service de la dette en 1982 coûte \$216 millions; c'est le plus élevé dans l'histoire de la ville. Il faut calculer en plus, la part de Montréal dans la dette de la CUM.

Nous savons aussi que, avec la dette olympique, les Montréalais paieront jusqu'à \$650 millions pendant 17 ans pour rembourser une dette de \$216 millions.

A.D.: Vous avez parlé de tutelle. Diriez-vous que Montréal a perdu son leadership politique auprès des gouvernements?

M.F.: Je dirais que Montréal a perdu son leadership politique avec le désastre financier des Jeux olympiques. On perçoit les résultats maintenant. C'est une administration fermée, autocratique, dont les décisions sont prises par une petite élite financière. Les comités consultatifs de la CIDEEM sont composés surtout de représentants de cette élite. La population comme telle ne participe pas à la préparation des politiques de développement économique.

Il va falloir dans l'avenir procéder à une déconcentration et à une décentralisation du pouvoir pour devenir une ville moderne du 20^e siècle et même du 21^e siècle. Il faut intéresser des milliers de Montréalais à la prise des décisions, au processus d'application des décisions dans leur quartier. Nous pourrions de cette façon convaincre les autres gouvernements que nous avons une administration responsable et démocratique qui agit dans l'intérêt de toute la population et pas seulement pour une minorité.

A.D.: Je pense que l'on peut dire que vous venez de vivre un mandat éprouvant parce que vous étiez le seul élu de votre parti. Vous serez candidat de votre parti dans votre district l'automne prochain. Avez-vous l'impression de prendre encore le risque de vous retrouver seul?

M.F.: Je suis convaincu que le RCM va sortir, dans une lutte à trois, soit avec la majorité des sièges au conseil, soit avec un très grand nombre de sièges à travers la ville. La balance du pouvoir est tout à fait possible...

Nos analyses, nos sondages, les réactions de la population depuis quelques mois, le fait que nous ayons deux fois plus de membres qu'en avril et plus qu'en 1978, me persuadent qu'il n'y aura pas d'administration du Parti civique la prochaine fois et que je ne serai pas seul.

Au mois de novembre, nous aurons un vrai conseil municipal, avec des débats publics, des commissions publiques, des référendums locaux. Montréal va entrer dans le 20^e siècle au mois de novembre avec

Jean Doré se porte candidat du RCM

par Alain Duhamel

Avec l'appui du conseiller municipal Michael Fainstat, Me Jean Doré, a résolu de se porter candidat à la mairie de Montréal sous la bannière du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM).

Pour l'heure, le nom de M. Doré, qui circulait depuis quelques mois déjà dans les milieux intéressés, est le seul inscrit au congrès d'investiture du RCM, prévu pour la mi-septembre. Nul ne doute cependant que sa candidature l'emportera puisqu'il a pu rallier à ses côtés le seul élu du parti et bon nombre des dirigeants du RCM.

Le conseiller Michael Fainstat a donné son appui le plus total à la candidature de M. Doré. Depuis quelques semaines, cédant à des pressions de militants, M. Fainstat avait accepté de réfléchir à la mairie de Montréal qu'il ne convoitait, disait-il, que dans la mesure où l'intérêt du parti la rendait indispensable.

«Nous ferons campagne ensemble», a dit M. Doré en annonçant hier sa candidature. «La perspective de travailler en équipe avec un homme d'une telle qualité et de pouvoir compter sur son appui et son expérience ont su vaincre mes hésitations face à la lourde tâche qui nous attend».

Seul élu de sa formation politique en 1978, M. Fainstat a accompli «un travail intégral et méthodique» dont il nous livre certaines conclusions dans une entrevue qu'il accordait au DEVOIR récemment.

Trois partis politiques s'affrontent dans la campagne électorale montréalaise mais seulement deux conceptions de la ville sont proposées aux électeurs. Le RCM assimile le Groupe d'action municipale (GAM) au Parti civique de Montréal (PCM) et tente de se présenter comme le seul tenant d'un véritable choix. L'échec de l'alliance d'opposition, un projet que Doré jugeait un temps essentiel à sa candidature, permet au RCM d'entrer dans la lutte soulagé des ambiguïtés qu'un tel projet n'aurait pas manqué de susciter. Pour M. Doré et le RCM, c'est beaucoup plus la majorité actuelle qui est divisée que l'opposition.

Face aux clubs privés que sont le PCM et le GAM, le RCM est le seul parti enraciné dans presque tous les districts de Montréal, base sur des associations locales démocratiques et sur des membres dont le nombre va croissant, affirme-t-il.

Le RCM compte actuellement environ 2,700 membres. C'est plus qu'en 1978 à pareille date dans la campagne électorale. Cette recrudescence du militantisme, jointe à la chute de popularité de l'administration Drapeau-Lamarre observée dans les sondages, permet tous les espoirs.

Me Jean Doré, 37 ans, avocat à la CSN, a



M. Jean Doré

milité dans le Parti québécois au début des années 70 et se trouvait parmi les fondateurs du RCM en 1974. Il s'est fait particulièrement connaître du public à titre de directeur de la Fédération des ACEF (Associations coopératives d'économie familiale), de dirigeant de la Ligue des droits de l'homme et d'animateur d'une série télévisée sur la publicité et les problèmes de consommation. Depuis 1975, il n'est membre d'aucune formation politique, fédérale ou provinciale.

Il entend mener campagne sur les thèmes du logement, de l'emploi, de la vie de quartier et de la démocratie municipale.

«Les plus beaux discours de M. Lamarre sur la rigueur administrative de sa gestion ne feront pas oublier qu'il est, selon le rapport Malouf, coresponsable, avec le maire Drapeau, du gâchis du coût des installations olympiques qui ont sérieusement hypothéqué l'avenir des Montréalais. Personne dans l'administration municipale actuelle n'a encore répondu aux critiques du rapport Malouf parce que le rapport Malouf dit la vérité».

Me Doré entend mettre à profit la possibilité d'être élu dans un district à titre de conseiller municipal en ayant un co-listier. S'il devait échouer à la mairie, il compte bien poursuivre son engagement en politique municipale en s'y consacrant à plein temps. «Ce n'est pas seulement un petit tour de piste que j'entreprends».

une très grande équipe, possiblement avec la majorité.

Aucun doute, je ne serai pas seul et je suis même prêt à présenter une liste d'au moins 15 districts où le RCM l'emportera. Avec l'organisation et les candidats, nous pouvons prendre la majorité.

Je dois dire que oui, cela a été difficile, surtout au début, durant la première année. Je ne suis pas un individualiste ou une personne qui travaille en solitaire. Je travaille plutôt en groupe, en caucus et par consensus.

Les ordres du jour du conseil nous parviennent 48 heures d'avance et je n'ai pas toujours eu le temps de consulter mes conseillers. Mais je m'y suis habitué et j'ai enfin appris qu'il n'était pas toujours nécessaire de débattre tous les articles à l'ordre du jour, mais d'en choisir cinq ou 10, les plus importants selon les priorités des programmes du RCM. C'est ce que j'ai fait, mais je dois dire publiquement que jamais plus je ne répéterai cette expérience.

J'ai l'intention de continuer à faire tout ce que je peux pour implanter le programme du RCM parce que c'est un programme différent. Ce n'est pas seulement la continuation de ce que fait l'administration Drapeau-Lamarre; c'est un changement des priorités, une nouvelle image, une ville démocratique avec une conscience sociale.

A.D.: Êtes-vous déçu de l'échec de l'alliance avec le GAM?

M.F.: C'est une de mes grandes déceptions. J'ai toujours pensé que, autour d'un programme minimal sur la démocratisation de la ville de Montréal, nous pourrions éta-

blir une sorte d'entente électorale avec l'autre groupe afin d'éliminer une fois pour toutes le Parti civique, une véritable aberration en politique municipale, dépassé et périmé.

J'admets que le GAM n'est pas le parti que je croyais.

Pendant la campagne électorale, je dirai tout ce que j'ai à dire sur ce troisième parti politique. Nous devons répartir l'effort maintenant sur 57 districts. La tâche est un peu plus difficile mais, selon nos analyses, nous pensons que la population aura, dans une lutte à trois, un choix: le Parti civique père, dirigé par Jean Drapeau, et le Parti civique fils, connu sous le nom de GAM, d'un côté, et le RCM, de l'autre côté. Le vrai choix

est entre un parti politique démocratique comme le nôtre ou deux formations qui se ressemblent beaucoup: pas d'organisation, pas de structure, pas de membership, pas de convention depuis des années. Le 14 novembre, la population choisira entre le Parti civique, père ou fils, et le RCM.

Je suis déçu, mais il a fallu passer à travers tout cet exercice pour respecter le vœu de la population et de nos membres. Une majorité nous demandait de faire tout en notre possible pour réaliser une alliance, ce que nous avons fait. C'est le GAM qui doit porter l'odieux d'une rupture des négociations. Le GAM veut que le Parti civique, sous une forme ou sous une autre, reste au pouvoir.

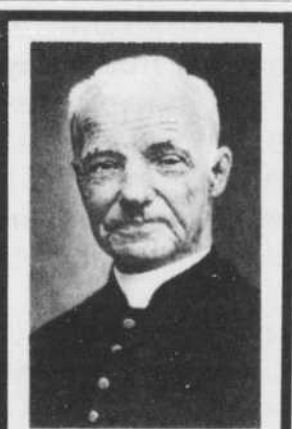
LE DEVOIR
POUR UN ABONNEMENT
À DOMICILE
844-3361

HACHETTE...
les dictionnaires
nouvelle génération

H chez votre libraire

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée). R.S.



MERCI AU FRÈRE ANDRÉ
pour l'aide obtenue
par R.S.

AGENTS IMMOBILIERS,

PARTICULIERS,

CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS...

Votre rubrique «Une propriété vous attend...» paraîtra à partir du 10 septembre prochain, dans nos pages financières et ce tous les vendredis.

Toutes propriétés, condominiums ou autres immeubles de 100,000\$ et plus à vendre ou à acheter, seront regroupés sous cette rubrique de choix. Le tarif est de 85\$ la ligne agate.

Pour renseignements, communiquez avec:

Normand Bergeron
844-3361

(jour de tombée: mercredi avant 15 heures)

LA RADIO DE
JEAN-PIERRE COALLIER
C'EST CIEL MF 98.5

La sécurité énergétique du Canada,

nous
en
sommes
à ça!



Nous consommons moins de pétrole.

Au Canada, nous pouvons produire plus d'électricité, de gaz naturel, de propane et de charbon que nous n'en avons besoin. Lorsque nous produirons autant de pétrole que nous en consommons, le Canada sera complètement autonome du point de vue énergétique. Or, nous sommes en voie d'y parvenir grâce aux programmes mis sur pied par le gouvernement du Canada.

- Des milliers de particuliers et d'entreprises se sont prévalus des subventions du Programme canadien de remplacement du pétrole au profit d'autres types de combustibles.
- Plus d'un million de Canadiens ont utilisé les subventions du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes pour réduire la consommation énergétique de leur domicile par une meilleure isolation.
- L'extension du gazoduc vers l'Est du Canada ouvre déjà de nouveaux marchés au gaz naturel de l'Ouest, réduisant d'autant notre dépendance à l'égard du pétrole. Un autre programme aide les sociétés distributrices de gaz à prolonger leurs gazoducs vers de nouveaux clients.
- Le Programme de subventions pour les véhicules au propane aide les entreprises ayant des parcs de véhicules à adapter ceux-ci au propane, carburant propre et économique.

D'autre part, au moyen de programmes de recherche et de développement, le gouvernement du Canada découvre d'autres façons de réduire notre dépendance à l'égard du pétrole. De meilleures techniques d'isolation des domiciles, le chauffage solaire, la production d'énergie éolienne, l'utilisation de déchets comme source d'énergie, font tous l'objet de démonstrations dans le cadre de projets actuels du gouvernement fédéral.

Nous en produisons plus.

En dépit des difficultés économiques actuelles, des découvertes de pétrole ont été effectuées dans le Nord soit dans la région de la mer de Beaufort et du delta du MacKenzie ainsi que dans les îles de l'Arctique au cours des derniers 18 mois.

D'après l'Association pétrolière du Canada, les réserves canadiennes de pétrole se sont accrues en 1981, avec l'inclusion des réserves prometteuses du gisement Hibernia, au large des côtes de l'Atlantique.

On a maintenant établi que les réserves de gaz naturel au large de l'île de Sable sont suffisantes pour en justifier la mise en valeur. Tout compte fait, le taux de découvertes de réserves de gaz naturel au Canada a été deux fois plus élevé que le rythme de production de ces dernières années.

Ensemble, nous y parviendrons!

Renseignez-vous sur les programmes du gouvernement fédéral. Beaucoup d'entre eux offrent des subventions qui peuvent vous permettre de réduire la facture énergétique de votre domicile ou de votre entreprise par des conversions ou des mesures d'économie d'énergie. Écrivez à:

Énergie, Mines et Ressources Canada
C.P. 3500
Ottawa (Ontario)
K1Y 4G1

La sécurité énergétique: une force pour le Canada.

En octobre 1980, le gouvernement du Canada annonçait, par son Programme énergétique national, une série de programmes et de mesures visant à rendre le Canada autosuffisant sur le plan énergétique avant la fin de la décennie.

Après 18 mois seulement, il est clair que le programme est en bonne voie de réalisation et que la majorité des Canadiens partagent les objectifs énergétiques de leur gouvernement.

Pour réduire nos besoins de pétrole, les propriétaires de maisons et d'entreprises participent avec enthousiasme aux nombreux programmes que le gouvernement fédéral a conçus pour les aider à remplacer le pétrole par d'autres combustibles.

Pour accroître nos réserves de pétrole, l'industrie pétrolière investit des milliards de dollars dans des projets d'exploration et de mise en valeur, malgré des conditions économiques défavorables.

Une fois la consommation et la production en équilibre, nous serons parvenus à la **sécurité énergétique**, source de force pour n'importe quel pays à l'heure actuelle. Le Canada a déjà fait un grand pas vers la sécurité énergétique.

Ça marche!



Energie, Mines et
Ressources Canada

Energy, Mines and
Resources Canada

Canada

Annonces classées 286-1200

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30

Régulières
Chaque parution coûte \$5.30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte \$0.20 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrés
\$0.65 la ligne agate.
Minimum \$10.40

• Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit. Nous acceptons par téléphone.

286-1200
(annonces classées seulement)

Pour tout autre service

844-3361

Ameublements à vendre

AMEUBLEMENTS DE CHAMBRE, provenant riche club privé, lits simples, commodes, tables de chevet, armoire de rangement, cinq chaises, fauteuil, buffet, tous sur pieds à roues et griffes, fait d'acajou, chêne & noyer. Restauré par des spécialistes. Le fauteuil requiert réparations mineures. \$6000. 384-5710. 7-9-82

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avons aussi métalés toutes grandes à prix d'abaisses. 207 est Beaudin. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest. Notre-Dame 935-5716 et 10192 St-Michel. 387-2841. J.N.O.

ENSEMBLE de s. à manger Gibbard, style Queen Ann, fabriqué avant 1923. Comprend: table & quatre panneaux de rallonge, cinq chaises, fauteuil, buffet, tous sur pieds à roues et griffes, fait d'acajou, chêne & noyer. Restauré par des spécialistes. Le fauteuil requiert réparations mineures. \$6000. 384-5710. 7-9-82

Animaux

TERRIER Hareld à vendre, enregistré, âgé de 9 semaines. \$200. 1-538-5763. 4-9-82

Antiquités

6e EXPOSITION ET VENTE D'ANTIQUITES au Centre Sportif et Culturel de Bromont, 3, 4, 5 septembre. 45 antiquaires de choix. Toute marchandise à vendre. Entrée \$2 par jour. Caisse croûte. Autoroute des Cantons de l'Est, sortie 78, 45 minutes de Montréal. 04-09-82

DECAPAGE et vente de meubles anciens, restauration boiseries. 351-1374. 4-9-82

POËLE "Forges du Saint-Maurice", époque 1850, motifs "pots de fleurs". \$1200 (418) 822-1776. 7-9-82

DECAPAGE de boiseries et restauration. 642-8278. 13-9-82

Appartements/logements à louer

N.D.G., 7½, haut duplex, chauffé, foyer, boiserie, garage, jardin. 1er octobre ou après \$620. 486-4195. 7-9-82

RUE CHAMBERLAIN, grand 7½, entièrement rénové, cachet ancien, chauffage électrique, zone, disponible immédiatement, \$400/mois non chauffé. 270-4171, 270-9496, du lundi au vendredi. 16-9-82

CARRE ST-LOUIS, direct sur le parc. 4½ s., 1000, luxe, 1ère location après restaurations. 100% 844-5961 ou 353-8817. 9-9-82

CEDAR 2 pas hôpital Général de Montréal, 3½, 4½, Concorde. 935-5321. 16-9-82

OUTREMONT, 6½, spacieux, éclairé, quartier paisible, près Université. Jour: 870-5394, soir: 739-6697. 7-9-82

JEAN BRILLANT, près U. de M., HEC, sous-sol, entrée privée, 3 pièces, meuble, 295\$, non chauffé. Libre immédiatement. 739-9426. 4-9-82

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Groupe de sporanges chez les fougères. — Partie du vêtement féminin qui couvre le buste.
- Rappeler à la mémoire. — Pilier carré saillant sur la façade d'un édifice.
- Relatif au matin (vx). — Seul.
- Enlèvement. — Muqueuse entourant la base des dents.
- Nickel. — Personne bavarde. — Propre.
- Tissu. — Laisse, abandonne.
- Entourer de murs. — Choisi.
- Briller. — Trois fois.
- Un nombre. — Atmosphère.
- Viscère pair. — Rudesse au toucher.
- Tête de cerche. — Furoncle. — Ruisseler.
- De la famille des antilopes. — Qui n'a pas l'usage de la parole.

Verticalement

- Réprimander. — Au Sahara, désert de pierres.
- Acclamations. — Sucra le lait de la mamelle.
- Fit un rot. — Technétium. — Ch. — I de C. de la Haute-Saône.
- Egalité présentée par des constructions géométriques conduisant à un même résultat.
- Note de la gamme. — Extraordinaire.
- Couleur. — Grain farineux, excellent aliment. — Chlore.
- Vase d'ornement. — Plante dont les grains servent à la nourriture de l'homme.
- Etre spirituel. — Fleuve d'Italie.
- Silicate naturel de magnésium. — Note de la gamme. — Plante appelée aussi pied-de-veau.
- Préfixe privatif. — Absurdité.
- Petit four pour faire sécher différentes substances. — Élévation peu considérable de terre.
- Couper le sabot par sillons avec le rénette. — Obtenir.

Solution d'hier

MAIRE ESPACE
AUTOMATE LA
STATISTE BROU
TOLITE BOUC
BISTHON HO
QUESTEUR NET
USINE INAPTE
EUNUNATAKON
RHESUS GEANT
OERIGENT
OUI ELA ERRE
SEXE ELU EUX

Appartements/logements à louer

ADAM 3972, 4 grandes chambres fermées, \$400, 8 chambres \$600. Toutes finitions en bois style Suisse, marqueté en chêne, armoires bois naturel, complètement neuf. 7-9-82

LACOMBE, grand 6½, 3 c.c., cuisinière incluse, 1 s.b., libre immédiatement. \$800/chauffé. 738-4828, 731-2014, 336-9549. 17-9-82

A ST-LAURENT très beau 4½, ensoleillé, propre, chauffé, eau chaude, quartier résidentiel, prix raisonnable. 337-1478. 337-2344. 4-9-82

ILE-DES-SOEURS, luxueux condominium, 2 c.c., 2 s.b., complètes, vue sur le fleuve, \$760. Jour: 744-4225, soir: 389-3146. 7-9-82

ST-DENIS (près Rosemont), beau 4½, très propre, libre. \$200/mois. 937-5602. 4-9-82

ROCKHILL, sous-location 1er octobre 1982, grand 4½, 2 salles de bain, \$539. Contactez France lundi au vendredi entre 9h et 17h à 878-9204. 6-9-82

PRÉS Parc Lafontaine, 7½, complètement rénové. 521-0885. 7-9-82

OUTREMONT, Côte Ste-Catherine près Stuart, 3 c.c., 1½ s.b., chauffage électrique équipé, moderne, tapis, garage, jardin. \$900/mois. 735-0689. 7-9-82

Autos/Motos

TOYOTA CELICA lift back, 1980, brune foncée, garantie 3 ans, entre 18:30 h et 20:30 h. 737-7246. 7-9-82

MERCURY LN7 1982, neuve (Super-Loto), toute équipée, valeur \$11 000, prix à discuter. 259-3976. 7-9-82

CAMARO 1980, comme neuve, 18 000 KM, 267 V-8, stéréo cassette, garantie jusqu'à 60 000 KM. 7-9-82

Bureaux à louer

OUTREMONT, 1000 c.p., bien situé, aménagé avec goût, aménagement si désiré. 279-3752. 7-9-82

ST-JOSEPH près de St-Denis, joli local pour bureau, tapis, 200, \$300/mois. 845-0018, 525-7476. 8-9-82

Chalets à louer

ST-ADOLPHE D'HOWARD, 4 c.c., foyer, près pistes de ski de fond et ski alpin. Tél.: 738-3119, 842-0138, 819-327-3434. 7-9-82

Chalets à vendre

ST-DONAT, bord du lac Provost, hiver-été, \$38 000. Mtl: 667-6624, St-Donat: 1-819-424-7396. 7-9-82

Condominium à vendre

OUTREMONT (adjacent) à vendre comme entièrement rénové, cachet ancien, mur briques, s-sol pierre. Prix \$79 500 stationnement inclus. 4841 Huronville 274-1766, 342-1830. 13-9-82

Cours

COURS DE PIANO
Pour enfants de 4-6 ans en semi-privé ou privé. Méthode dynamique. Formation musicale complète. Cours privés: Pour adultes et enfants. Préparation tout diplôme. Professeur expérimenté. 387-4490. 7-9-82

ANTI-GYMNASTIQUE

MÉTHODE THÉRÈSE BERTHERAT; AUSSI RE-FLEXOLOGIE, INDIVIDUEL OU EN GROUPE.

935-9365

3-9-82

Cours

COURS de flûte à bec. Formation petits ensembles. Enseignement musical complet. Professeur avec expérience auprès des enfants. Inscription pour octobre. Renseignements: 484-3335. 2-9-82

Demandes d'emplois

INFIRMIÈRE L., cherche service privé à domicile, région St-Eustache. 479-8620, G. Gosselin. 7-9-82

Déménagements

A BAS PRIN, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. Miami (E-douard): 1-305-759-0055. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité: cuisinières, réfrigérateur. Bien-être social accepté. Aussi: emballage, entreposage, et assurance complète. Permis M304695. 253-3275. J.N.O.

Divers

CURRICULUM VITAE
À un bon curriculum correspond un bon emploi. Conception, rédaction et plusieurs services professionnels, (jour, soir et samedi).

Publie & Scribe, 842-0059

6-9-82

HISTOIRE DE LA CIVILISATION, auteur Will Durant, 25 volumes reliés. 432-5660. 4-9-82

A BAS PRIN ENTREPOSANTS, autos, bicyclettes, camions, motos, routottes. 937-9491. J.N.O.

Fermes à vendre

ST-MATHIEU près Parc National de la Mauricie, maison centenaire en pierres, rénovee, 4 c.c., 2 s.b., grande cave, chambre froide, grange, étable, poulailler, 9 arpent. \$55 000. AUSSI terre 80 arpents avec plantation d'arbres. Pierre Pagé, Imm. Trans-Mauricie. 819-538 2244. 7-9-82

Gardiennage

GARDEBIAN enfant chez moi. Maison privée, ambiance familiale. Outremont. Tél.: 735-0162. 4-9-82

Local commercial à louer

OUTREMONT, Bernard Champagnier, 1000 à 15000 c.p., idéal pour commerce, \$15 le p.c., 279-3752. 7-9-82

Maisons à louer

OUTREMONT, 7½, rénové, 2e étage, chauffé, eau chaude, taxe d'eau payée, stationnement pour 2 autos, 4 c.c., libre dès maintenant. 271-1186. 7-9-82

ST-LAMBERT, bungalow 4 c.c., état et localisation excellents. Raisonnable. 671-0543. 7-9-82

MAGNIFIQUE cottage dans N.D.G., meublé, 3 chambres, près métro, école, foyer, boiserie, octobre 82 à juin 83, après 18h: 488-7194. 7-9-82

BAQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) Le 27 août 1982.

AVIS est donné que Gérard Briand 398 Bernard, Beville, P.Q. 330 234 détenteur du permis M-501461-00 des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Richard Stodard 2001 boul. Pergin Chamblay, JSR, 463 région 6 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de règle interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 2 septembre 1982
2ème parution: 3 septembre 1982

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

AVIS EST DONNÉ QUE: L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MALADIE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS D'AVIATION L'ASSURANCE DES CHAUDIÈRES ET DES MACHINES L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ L'ASSURANCE CAUTION Limitées aux affaires de réassurance A Montréal, ce neuvième jour d'août 1982

MONT ST-GREGOIRE, superbe maison canadienne, pierre, 1850, 4x2x2 + 1/2, 2 étages avec 2 mezzanines, 2 foyers, restaurations fidèles, aménagement et décor exceptionnel, tout confort, 25 min. centre-ville. Terrain 1 acre. Financement possible, fait voir. \$350 000. Robert Leclerc. 658-2179, 658-5684. 4-8-82

Le Canada enregistre sa plus forte baisse du PNB en 40 ans

par
Denis Lessard

OTTAWA (PC) — La baisse du produit national brut (PNB) canadien au cours des 12 derniers mois est désormais la plus forte et la plus prolongée depuis la Seconde Guerre mondiale, a révélé hier Statistique Canada dans ses plus récentes données trimestrielles.

Pour le quatrième trimestre de suite d'avril à juin dernier, le PNB du pays a encore régressé, déplore l'agence, qui constate qu'avec une baisse de 6% au cours des 12 derniers mois, la production totale des Canadiens est revenue à son niveau de 1978.

«Il s'agit de la baisse la plus forte et la plus prolongée de

l'ensemble de la production réelle et de la demande globale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale», dit Statistique Canada en constatant l'état de panne généralisée de l'économie.

Les chiffres reflètent la profondeur de la récession qui atteint l'économie canadienne car le PNB au deuxième trimestre 1982 atteint \$342.5 milliards, une baisse de 0.6% en chiffres absolus.

Compte tenu de l'inflation, la chute est encore plus marquée, le PNB ayant régressé de 2.1% en termes réels d'avril à juin 1982, la baisse la plus forte pour un seul trimestre depuis 1954.

Ainsi, l'organisme n'hésite pas à parler de «marasme profond» dans le secteur domi-

liaire, le chiffre d'affaire dans la construction et le commerce des maisons ayant chuté de 30% environ par rapport à la même période l'an dernier. Dans la construction, les dépenses ont baissé de près de 13% au second trimestre et l'on se retrouve désormais au même point qu'aux pires moments de 1981.

Les investissements des entreprises, tant en immobilisation qu'en équipement, ont continué de piquer du nez et accusent une régression de 7.2% au second trimestre, qui s'ajoute à la baisse de 6.6% du début de l'année.

À ce sujet, Statistique Canada admet même avoir péché par optimisme dans ses prévisions de juin dernier, prévisions qui étaient pour-

tant beaucoup plus sombres que celles du début de 1982. Les bénéfices des sociétés au deuxième trimestre étaient de 40% inférieurs à ceux de la même période l'an passé, les secteurs miniers et manufacturiers étant les plus éprouvés.

Seule note positive dans le sombre tableau brossé par l'agence, les exportations canadiennes ont repris du poil de la bête de façon significative, mettant fin à leur chute constante amorcée l'été dernier.

Ainsi, les exportations ont augmenté de 7% en termes réels au dernier trimestre, en raison notamment d'une reprise des exportations de bois vers les États-Unis et d'une demande accrue pour le blé et l'orge canadiens. En revanche, le Canada a vendu

moins de pétrole, de gaz naturel, de fer et de machines à ses partenaires.

Ce revirement du côté des exportations explique une hausse de \$1.4 milliard du solde du commerce des biens et des services qui, pour la première fois depuis 1971, devient fortement positif. Des points supplémentaires auraient pu être marqués du côté de la balance des paiements sans une diminution de la valeur du dollar canadien et une augmentation de 27% des revenus de placement sortis du pays au cours des derniers mois. Cette seule augmentation des sorties de fonds vers l'étranger explique la moitié de la baisse de l'activité économique entre avril et juin, souligne Statistique Canada.

La masse salariale globale au pays demeure pratiquement inchangée par rapport à l'an dernier, ayant augmenté de 0.4% au cours du trimestre après avoir crû de 1.6% au cours des trois premiers mois de 1982. Les mises à pied massives au cours des derniers mois expliquent ce phénomène, combinées à un ralentissement général des augmentations de traitement. Les salaires dans le secteur des services, moins écorché par la crise, ont toutefois augmenté de 10.5% en un an.

Le 6-5%: Bussièrès et le CPQ blâment la Ville de Montréal

par Marie-Agnès Thellier

La ville de Montréal a donné le mauvais exemple en accordant des hausses de salaires de 12% en 1982 et de 9% en 1983 et en 1984, estime le ministre d'État aux finances du Canada, M. Pierre Bussièrès.

«Les pouvoirs publics doivent montrer du leadership dans la politique du 6% et du 5%. Les mauvais exemples comme ceux de la ville de Montréal auront des effets négatifs», a déclaré hier M. Bussièrès, qui rencontra à Montréal les représentants du Conseil du patronat du Québec (CPQ) en compagnie de M. Donald Johnston, président du Conseil du trésor, et des députés de Verchères et de Rosemont, MM. Bernard Loiselle et Claude-André Lachance.

M. Sébastien Allard, président du CPQ n'a pas mâché ses mots: «Nous avons demandé à ce que la ville de Montréal connaisse l'opinion des députés fédéraux. Pour notre part, nous trouvons ces augmentations aberrantes. Les chefs de service ont obtenu des augmentations de salaires très élevées alors que les grandes entreprises demandent à leurs cadres d'accepter des diminutions de salaires ou des augmentations très minimes. De plus, ce règlement salarial aura des effets d'entraînement: dans le camionnage par exemple, on pourra demander ce que les cols bleus de Montréal viennent d'obtenir, ce qui rendra très difficile l'application des 6% et 5%».

M. Allard trouve aussi inacceptable l'augmentation de 16% consentie par Ot-

tawa à Trans-Canada PipeLines (TCPL). M. Bussièrès a défendu cette «exception» à la politique des 6 et 5% en ajoutant que l'augmentation du prix au détail du gaz naturel ne dépasserait pas 2.7% et que TCPL s'est engagée à faire respecter la limite des 6 et 5% par ses contractants.

Le CPQ rendait publics hier les résultats d'un sondage effectué auprès de 137 grandes entreprises: les deux-tiers ont l'intention ferme de suivre la politique salariale du 6 et 5%. Seulement 8% d'entre elles (c'est à dire onze entreprises) ne la suivront pas, à cause des conventions collectives en vigueur, de la nécessité du rattrapage ou d'une excellente situation économique de l'entreprise. Cependant, 25% des entreprises restent encore incertaines, attendant de voir l'attitude de leurs concurrents.

Pour M. Allard, si le CPQ continue d'appuyer la politique du 6 et 5%, il en estime pas moins, que cette mesure est insuffisante pour relancer l'économie. Il a rappelé que le CPQ réclame un assouplissement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger («FIRA»), une révision de la Politique nationale de l'énergie et des mesures pour rétablir la confiance des milieux d'affaires.

M. Allard a demandé que, nonobstant les frustrations que peut ressentir le gouvernement fédéral, ce dernier trouve avec les premiers ministres des provinces un terrain d'entente pour une conférence fédérale-provinciale sur l'économie, comme le demandent les provinces.

Meubles Radisson: c'est la faillite

par Marie-Agnès Thellier

Les Meubles Radisson sont en faillite depuis hier matin: les créanciers ont en effet rejeté majoritairement une proposition visant à prolonger la vie de l'entreprise.

Même les représentants du personnel de Radisson ont voté pour la faillite, que leur recommandait le syndic, M. André Giroux, de la firme Coopers and Lybrand.

En effet, les représentants des cinq syndicats des travailleurs estiment que seule la faillite peut assainir la situation financière et donc permettre une éventuelle relance. Les cinq syndicats possèdent une créance totale non garantie de \$1,172,000.

Les banques impliquées dans le financement de Radisson et de TIW Industries, la société-mère, n'ont donc pas accepté les deux offres qui avaient été faites pour racheter les actifs de Radisson, évalués à \$22 millions. Une de ces offres émanait de M. René

Bussièrès président du groupe de transport Bussièrès (Bellechasse Transport, Rimouski Transport) associé avec des cadres de Radisson. Il s'agissait d'une offre globale, contrairement à la seconde, qui portait sur une partie des actifs.

M. Bussièrès décida d'ici une dizaine de jours s'il va déposer une nouvelle proposition. «Mais on ne pourra pas attendre six mois. Il faudra que les banques et le syndic se grouillent pour que la situation (financière) soit claire d'ici une semaine», a-t-il dit hier. Il a précisé que lorsque sa première offre a été déposée en juillet, les usines marchaient encore et que l'affaire l'intéressait de moins en moins maintenant que les usines sont fermées.

Le temps presse en effet. C'est dans les jours et les semaines qui viennent que se décidera la relance de Radisson en tout ou en partie. Selon un vice-président de Radisson, directeur de l'usine Hender-

son à Saint-Lambert, M. Cyril Poitier, les différentes unités peuvent être indépendantes très facilement. Ces unités sont Princeville, Marius Ouellet, Industries Bourassa, Meubles Thibault ainsi que Vilas, rachetée en 1980 et qui «a été la goutte qui a fait déborder le

vasse», de l'avis de nombreux observateurs.

«Malgré la récession, on pourrait relancer Henserson, qui fabrique des meubles pour les restaurants et les hôtels. Mais il faut agir le plus vite possible, sinon on perd des clients», souligne M. Poitier.

La Sodic injectera \$28 millions pour relancer l'industrie des courses de chevaux

par Marie-Agnès Thellier

La Société pour le développement de l'industrie des chevaux de courses (Sodic), une filiale de Loto-Québec, injectera au minimum \$28 millions d'ici 1986 pour relancer l'industrie des courses de chevaux au Québec, a-t-on annoncé hier.

L'élevage des chevaux de course sera le principal bénéficiaire de cette mesure, qui devrait cependant avoir des retombées sur la fréquentation des hippodromes québécois. La Sodic estime en effet que l'amélioration de la qualité des chevaux assurera un meilleur spectacle et donc une plus grande popularité des pistes de courses.

La plus connue de ces pistes de courses, Blue Bonnets, à Montréal, vient justement de changer de propriétaire à la suite des mauvais résultats financiers enregistrés en 1982. La compagnie Campeau a en effet annoncé hier qu'elle vient de racheter la compagnie Hippodrome Blue Bonnets, appartenant à M. Alban Cadieux.

La compagnie immobilière de Robert Campeau était déjà propriétaire du terrain, des bâtiments et des installations de la piste. Le bail de dix ans détenu par l'hippodrome devait se terminer en avril prochain. Blue Bonnets est maintenant une filiale de Campeau Corporation.

Pour l'année 1982, Blue Bonnets a vu sa fréquentation baisser d'environ 20% tandis que les paris diminuaient de 15%. Au mois d'août, seulement 186,244 personnes y ont assisté à des courses, une baisse de 26.7%. Depuis mai, une centaine d'employés ont dû être mis à pied.

Le programme de relance de l'industrie des courses rendu public par M. Denis Vandry, président de Sodic-Québec, précise qu'il ne faut pas ouvrir de nouvelles pistes de courses au Québec, celles de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Aylmer suffisant à la demande.

On compte au Québec environ 300 éleveurs de chevaux de course, qui produisent 1,000 à 1,200 chevaux par an.

Grâce aux taxes perçues sur les paris mutuels, les gouvernements du Québec et du Canada bénéficient de la passion des turfistes. Québec a reçu par exemple plus de \$30 millions en 1981. L'argent investi par l'intermédiaire de Sodic lui reviendra un jour sous forme de taxes, notamment si

le volume des paris mutuels augmente sensiblement.

Deux mesures prises récemment par Ottawa devraient augmenter les paris: l'autorisation des paris inter-pistes, pratiqués en Ontario depuis une dizaine de jours et sans doute implantés au Québec début 1983, ainsi que la législation du pari par téléphone, qui pourrait être organisée au printemps 1983, selon un porte-parole de Sodic-Québec.

Sodic a versé à l'industrie des courses \$3.5 millions en 1980-81 et \$2.9 millions en 1981-82. Elle versera \$5.6 millions en 1982-83, \$6.3 millions en 83-84 et plus de \$7 millions les trois années suivantes. Plus de 80% de ces sommes seront affectées à trois programmes d'aide: le circuit Sodic-Québec, la série Perfecta et les bourses Sodic-Québec lors des programmes réguliers et d'événements spéciaux.

Sodic-Québec adoptera des critères d'admissibilité à ces bourses et versera des bonis et des primes à l'excellence pour les chevaux de course québécois. Sodic ne veut plus verser de subventions aux propriétaires de chevaux de qualité insuffisante.

Enfin, l'aide versée à une piste ne pourra dépasser 100% des taxes perçues à cet endroit, sauf pour la piste de Trois-Rivières, qui connaît de grandes difficultés. La Sodic espère que, localement, des efforts seront faits dans chaque hippodrome pour améliorer la situation, comme cela a été fait cette année à Québec.



BANQUE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT CONSOLIDÉ PÉRIODIQUE DES REVENUS

(non vérifié)
(en milliers de dollars)

	Pour le trimestre terminé le 31 juillet		Pour la période de 9 mois terminée le 31 juillet
	1982	1981	1982 1981
Revenu d'intérêts			
Revenu de prêts, à l'exclusion des baux	\$ 621,844	\$ 578,354	\$ 1,805,440 \$ 1,537,729
Revenu du financement de baux financiers	5,533	3,262	15,683 9,461
Revenu de valeurs mobilières	35,915	42,437	134,435 126,687
Revenu de dépôts à d'autres banques	50,407	32,311	168,331 118,093
Total du revenu d'intérêts, dividendes compris	713,699	656,364	2,123,889 1,790,970
Frais d'intérêts			
Intérêts sur les dépôts	583,627	549,573	1,769,770 1,462,240
Intérêts sur les débiteurs bancaires	7,196	5,344	20,789 12,031
Intérêts sur les engagements autres que des dépôts	14,452	9,849	35,065 28,503
Total des frais d'intérêts	605,275	564,766	1,825,624 1,502,774
Revenu net d'intérêts	108,424	91,598	298,265 288,196
Provision pour pertes sur prêts	25,579	16,913	73,852 51,799
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	82,845	74,685	224,413 236,397
Autres revenus	35,493	26,185	97,158 79,439
Revenu net d'intérêts et autres revenus	118,338	100,870	321,571 315,836
Frais autres que d'intérêts			
Salaires	64,857	66,188	199,882 184,546
Contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	7,121	7,113	22,754 19,182
Frais de locaux, matériel et mobilier, amortissement compris	20,006	18,832	60,888 53,564
Autres frais	20,888	21,136	66,354 65,821
Total des frais autres que d'intérêts	112,872	113,269	349,878 323,113
Revenu net (perte nette) avant impôts	5,466	(12,399)	(28,307) (7,277)
Provision pour (récupération d') impôts sur le revenu	2,297	(12,767)	4,535 (25,443)
Revenu net (perte nette) avant inclusion des participations minoritaires dans les filiales et éléments extraordinaires	3,169	368	(32,842) 18,166
Participations minoritaires dans les filiales	46	569	139 3,732
Revenu net (perte nette) avant élément extraordinaire	3,123	(201)	(32,981) 14,434
Élément extraordinaire	—	4,660	— 4,660
Revenu net (perte nette)	\$ 3,123	\$ 4,459	\$ (32,981) \$ 19,094
Dividendes — actions ordinaires	\$ —	\$ 6,280	\$ 7,224 \$ 18,646
— actions privilégiées	\$ 2,890	\$ 1,176	\$ 7,589 \$ 1,784
Par action ordinaire			
Revenu net (perte nette) avant éléments extraordinaires	\$0.01	(\$0.06)	(\$1.65) \$0.62
Revenu net (perte nette)	\$0.01	\$0.15	(\$1.65) \$0.84
Dividendes	—	\$0.30	\$0.30 \$0.90
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	24,924,812	21,483,487	24,559,990 20,567,593

Le trimestre terminé le 31 juillet 1982 a produit un revenu net de \$3.1 millions. Le revenu net avant impôts a été de \$5.5 millions, ce qui est plus qu'au cours d'aucun autre trimestre des deux derniers exercices.

Le profit réalisé au cours du trimestre réduit donc à \$32.9 millions la perte pour les neuf premiers mois de l'exercice courant. Le redressement des résultats au cours du trimestre provient surtout d'une diminution de \$8 millions dans les dépenses d'exploitation.

La réduction des dépenses d'exploitation reflète, entre autres, l'achèvement de la rationalisation des succursales et de l'intégration des systèmes informatiques. Le nombre de points de vente a diminué de 16 durant le trimestre, de 137 depuis le début de l'exercice et atteint maintenant 616, dont 498 au Québec. Le programme de fermeture de succursales est maintenant réalisé, à deux ou trois exceptions près. Depuis juin, tous les systèmes informatiques sont reliés au même type d'ordinateurs. Ceci permettra de continuer la spécialisation des succursales et d'améliorer la qualité du service tout en augmentant la productivité.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le nombre total d'employés a diminué de 287 au cours du trimestre et de 1,536 depuis le début de l'exercice, pour atteindre 12,863 au 31 juillet.

L'actif total, à \$18.8 milliards au 31 juillet 1982, montre une augmentation de \$960 millions par rapport au 31 juillet 1981, mais aussi une diminution de \$1.2 milliard depuis le 30 avril de l'exercice en cours.

Les résultats des opérations, après dividendes sur actions privilégiées, correspondent à un profit de 1 cent par action ordinaire pour le trimestre et une perte cumulative de \$1.65 pour l'exercice. Le Conseil d'administration a décidé, comme au trimestre précédent, de ne pas payer de dividende sur les actions ordinaires.

Les dépenses d'exploitation devraient continuer à diminuer d'ici la fin de l'exercice. La baisse en cours des taux d'intérêt aura des effets favorables à moyen terme, mais elle contribuera probablement à réduire le revenu net d'intérêt au dernier trimestre de l'exercice, surtout si elle devait s'accroître au cours des prochaines semaines.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

500, place d'Armes, Montréal, Québec H2Y 2W3

616 succursales et bureaux au Canada. Succursale à Londres, filiales à Hong-Kong et à Nassau, bureaux de représentation à Paris et à Chicago, agence à New York, bureaux régionaux à Londres et à Hong-Kong.

au jour le jour

■ Des bons à 14.031%

Le taux d'intérêt des bons du Trésor du Québec (91 jours) a légèrement remonté hier: 14.031% contre 13.933% la semaine dernière. Cependant, deux fiducies ont annoncé une baisse de leurs taux. Les prêts hypothécaires passent à 17.5% au Canada Trust et à 17.75% au Crédit foncier, mais les taux sur certains placements baissent aussi.

■ En raccourci

La revue de la Banque de Nouvelle-Écosse prévoit une croissance de 2 à 3% du PNB canadien en 1983, mais une performance relativement mauvaise de l'économie québécoise... Contrat américain de \$3.4 millions pour deux Twin Otter De Havilland... Le bénéfice net d'exploitation du National Trust a progressé de 57% durant les neuf derniers mois... Américain Motors met à pied 1,200 travailleurs pour une semaine à Brampton (Ont.)... General Portland (propriété de Ciments Canada Lafarge) a revendu sa cimenterie du Tennessee... Pour les neuf premiers mois de 82, la valeur des permis de construction a atteint \$390 millions à Montréal... Le gouvernement ouest-allemand cautionne jusqu'à 1.1 milliard de marks, le groupe AEG-Telefunken... ICG Gazbec vend maintenant son propane 3.5 cents le litre au Québec... Ottawa accorde \$7.2 millions de subventions supplémentaires pour l'expansion des réseaux de distribution du gaz, soit \$37.2 millions en 82... Le Québec et le Canada ont été les champions de l'exportation du porc au Japon pour les six premiers mois de l'année... Le groupe suédois Volvo annonce un bénéfice record, double du premier semestre 81... General Motors du Canada fait état de réductions de prix de \$218 à \$1,800 sur 38 modèles et un gel des prix sur 37 autres... Ultramar reçoit aujourd'hui un réacteur géant pour sa raffinerie de Saint-Romuald... Comme prévu, le CRTC accorde des hausses de 6 et 5% aux câblodistributeurs pour 82 et 83...

Marie-Agnès Thellier



Auberge du Fenil

À LOUER

L'endroit par excellence pour les conférences et les réunions. En effet des groupes de 15 à 40 personnes peuvent louer l'Auberge au complet et donc créer l'atmosphère et l'ambiance qu'ils recherchent. Nos conseillers se feront un plaisir d'organiser vos conférences et réunions afin d'en assurer le succès.

- 18 chambres chaleureuses • Salle de réunion
- Bar amical • Salle à dîner élégante
- Salon confortable avec cheminée
- Vue spectaculaire sur le Mont Orford.

- Activités d'été
- Tennis • Piscine
- Golf • Pêche
- Voile • Équitation
- Théâtre • Artisanat
- Activités d'hiver
- Ski de fond sur 300 acres • Ski alpin
- Raquette • Patin

PERSONNEL PROFESSIONNEL ET ATTENTIF. TOUT CECI AU SEIN DES MONTAGNES DANS LES CANTONS DE L'EST.

Pour réserver ou pour de plus amples renseignements téléphoner ou écrire à:
AUBERGE DU FENIL
R.R. 1, Eastman, Québec JOE 1P0
1 (514) 297-3362
Mtl - 769-9564

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

4 1/4 %
1 AN
payé annuellement

PLACEMENTS À TERME GARANTI

Taux passibles de changer sans préavis.

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: 681-0277 • Ottawa: 238-6064

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Souvent réinventé, le ski flottant reste une curiosité

par Gilles Provost

Assistera-t-on bientôt à un engouement populaire pour le ski de randonnée sur l'eau, semblable à la vogue que connaissent en ce moment la planche à voile ou encore le ski de randonnée traditionnel, sur neige?

Personne ne peut encore répondre à cette question et l'idée de chausser d'encombrants flotteurs pourra en faire sourire plusieurs. Toutefois, une foule d'inventeurs de tout acabit y travaillent sérieusement et rêvent de faire fortune avec leur «innovation». Récemment encore, le quotidien *Le Soleil* consacrait un article et une photo à un professeur d'art de Québec qui a «inventé» des flotteurs en polystyrène et fibre de verre accompagnés de bâtons spéciaux.

Pourtant, l'idée n'est pas originale et les bureaux de brevets fourmillent déjà d'idées similaires dans la plupart des pays. Il y a même un fabricant français qui tente en ce moment de distribuer au Québec des skis flottants gonflables, les «nautiskis», avec lesquels il est possible de faire de la randonnée nautique.

Le principal promoteur québécois de ce genre de sport demeure toutefois M. René Pratte qui fait des pieds et des

maines, depuis cinq ans tout au moins, pour amener les médias à parler de lui et de ses «Ski-Do» dûment brevetés. Malheureusement, il n'a pas encore trouvé d'homme d'affaires intéressé à fournir le financement requis pour lancer une production commerciale du produit.

Selon M. Pratte, il ne faut pas confondre un ski flottant avec un simple flotteur pédestre. Pour parler véritablement d'un ski, à ses yeux, il faut que le flotteur ait réellement de la prise sur l'eau, qu'il ne glisse que vers l'avant.

Sans cela, dit-il, il sera impossible de marcher véritablement puisqu'un pied reculera lorsqu'on tentera d'avancer l'autre, comme cela arrive sur glace vive avec des skis ordinaires. Le «promeneur aquatique» serait alors réduit à se propulser simplement avec les bras, à l'aide de bâtons, de pagaies ou de rames.

Pour permettre cette véritable marche, les «Ski-Do» de M. Pratte sont dotés de petites palettes articulées sous le ski: elles se couchent lorsque le ski glisse sur l'eau et s'abaissent pour donner de la prise lorsqu'on avance l'autre pied.

Ce système étant breveté, les fabricants français ont opté pour une variante apparemment un peu moins efficace, c'est-à-dire des sortes d'auges déformables qui s'aplatissent ou se gonflent selon le mouvement.

Toujours selon M. Pratte, un ski flottant vraiment commercialisable n'aurait guère d'intérêt s'il n'est pas aussi amphibie, c'est-à-dire s'il ne permet pas aussi de progresser dans la boue, dans les marécages herbeux ou même sur terre à l'occasion. Sans cette caractéristique, estime-t-il, le ski flottant demeure une forme exotique d'embarcation assez peu attrayante. C'est, à ses yeux, le principal handicap du modèle français, trop fragile pour servir sur les roches ou dans les rapides, par exemple.

Tout amène M. Pratte à prôner pour sa propre invention avec laquelle il s'est souvent promené dans les glaces du Saint-Laurent, dans les marécages ou encore dans les rivières rocailleuses. Le Ski-Do, dit-il, fait un peu office de raquettes dans un marécage et permet par exemple à un chasseur de retrouver ses canards sans l'aide d'un chien.

De la même façon, des skis assez résistants pour marcher sur les roches permettent à un chasseur, un pêcheur ou un excursionniste de remonter n'importe quel ruisseau non navigable jusqu'à des lacs non accessibles autrement. M. Pratte a déjà fait la manchette des journaux en suggérant au gouvernement québécois l'utilisation de ses skis flottants pour nettoyer les zones marécageuses.

Bien plus, le Ski-Do de M. Pratte serait assez rigide pour être transformable en un petit catamaran auquel on fixerait un siège et une voile ou un petit moteur. Cela lui conférerait une versatilité que n'ont pas ses concurrents. Il ne s'agit pas de simples projets, dit-il, puisque le prototype existe et a effectivement été utilisé avec toutes ces variantes.

Ce prototype, incidemment, est construit en aluminium mais ce matériau serait trop dispendieux pour une production en série. Il faudrait plutôt opter pour les matières plastiques comme le polyuréthane, le PVC ou l'ABS, dit-il.

Une fois le moule fait, il serait possible de fabriquer les skis flottants pour moins de \$70 la paire, estime-t-il. Sa grande crainte, toutefois, demeure que les hommes d'affaires du Québec continuent à boudier son idée et que le marché soit envahi par la concurrence étrangère.

Pire encore, l'idée pourrait être tuée par le lancement prématuré d'un ski flottant mal conçu et qui ne donnerait pas satisfaction aux consommateurs. «Les gens se diraient que l'idée n'est pas bonne et il deviendrait très difficile de la relancer», conclut-il.

Armée: la drogue bat en retraite mais...

STUTTGART (AP) — L'armée américaine basée en Europe semble avoir presque gagné la «guerre contre la drogue», mais certains responsables craignent que la suppression de la drogue ait entraîné un effet secondaire inattendu: l'alcoolisme. Depuis que l'armée a lancé une campagne anti-drogue en 1978, le nombre des soldats stationnés en

Europe qui ont suivi une cure de désintoxication a diminué de moitié. En revanche, le nombre des soldats soignés pour alcoolisme a presque doublé: de 4,126 en 1978, il a atteint 8,149 l'année dernière.

Les magasins de vins et spiritueux de l'armée en Europe ont réalisé leur meilleur chiffre d'affaires en 1980 et 1981, en vendant pour plus de

\$87 millions de boissons alcoolisées. Certains responsables estiment que si davantage d'alcooliques suivent une cure, c'est parce que leurs commandants les y obligent. Mais, selon d'autres, l'alcool est de nouveau «à la mode».

«Les hommes disent qu'ils se dé-tuillent s'ils se droguent, alors ils préfèrent boire», a déclaré le sergent

Lyndon Johnson, qui a suivi une cure au centre de réadaptation de Stuttgart. «C'est très net dans mon unité».

Pour tenter d'endiguer l'alcoolisme, les armées de terre et de l'air ont réduit, le mois dernier, la quantité d'alcool que les soldats ont le droit d'acheter dans les magasins militaires de spiritueux.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent \$7* la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de dossiers ne coûte que huit dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution. Pour suggestion, rédaction, montage...

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Compétence: Micheline Turgeon, Rens.: 844-3361

DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Exploitation des systèmes

Nous recherchons un gestionnaire professionnel, capable de motiver une équipe de vérificateurs des systèmes hautement qualifiés. Si le statu quo vous agace, si vous désirez exercer une influence sur les résultats de l'entreprise, nous avons peut-être pour vous le poste de cadre supérieur tant attendu au sein de notre Direction de la vérification interne.

Une vacance s'est créée, par suite de la promotion du titulaire. Son remplaçant aura la mission ambitieuse de gérer la complète évaluation des opérations informatisées du Siège social et des Affaires internationales. À cette fin, il devra examiner l'aspect sécuritaire des systèmes informatiques très complexes, leur contrôlabilité et les modes de vérification de leur élaboration, des essais, de la mise en place et des modifications, ce qui amènera le titulaire à faire des recommandations pour améliorer les techniques de vérification automatisée.

Le poste s'adresse aux diplômés du C.A., C.G.A., R.I.A. ou M.B.A. ayant des aptitudes démontrées en vérification et en gestion, et

une très grande expérience du traitement des données par des ordinateurs de grande puissance. Il exige, de plus, des compétences en gestion des projets, en technique du logiciel et en conception des réseaux. Les candidats devront posséder un esprit d'analyse très développé, un intérêt marqué pour le travail d'équipe et une très grande facilité de communication. Une certaine connaissance des opérations bancaires constitue un atout.

L'ampleur des fonctions que comporte ce poste permettra au titulaire d'élargir sa vision d'une institution financière d'envergure multinationale et lui ouvrira de nombreuses perspectives de carrière, aussi bien dans la structure fonctionnelle que hiérarchique.

Nous offrons pour ce poste le programme complet d'avantages sociaux réservé aux cadres supérieurs. La connaissance de l'anglais est essentielle. Pas d'agences.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à titre confidentiel à J. Terence Pye, Directeur de l'Emploi, Siège social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec H3C 3B1

Nous offrons l'égalité d'accès à l'emploi



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

Appel pour aider les adolescents qui se prostituent

par André Tardif

Le fait qu'au moins 5,000 jeunes garçons — et leur nombre ne cessera d'croître en raison de la conjoncture économique — s'adonnent à la prostitution homosexuelle dans la seule métropole sans que les autorités ne leur viennent vraiment en aide parce qu'il s'agit là d'un sujet «tabou», constitue une situation «scandaleuse et inadmissible», aux yeux d'un organisme préoccupé par le problème. «Nous travaillons comme des fous, le réseau des services sociaux reconnaît notre expertise et nous confie même des jeunes, mais on refuse de nous aider financièrement pour un service vital à l'endroit de jeunes laissés seuls dans la rue», a déclaré récemment M. Jean-Serge Labelle, au nom d'un groupe de bénévoles engagés dans un projet commandité par le Bureau de Consultation Jeunesse (BCJ), un organisme communautaire sans but lucratif.

Le Projet d'intervention auprès des mineurs prostitués (PIMP), constitué par une vingtaine de citoyens ou intervenants à l'automne 1980 à la suite d'études du Comité de protection de la jeunesse démontrant l'ampleur du problème chez les moins de 18 ans, a jusqu'ici réussi à prendre contact avec quelque 275 jeunes, dont 80% de garçons, grâce surtout à la présence d'un «travailleur de rue» embauché à même deux petites subventions totalisant \$34,000 mais depuis abandonnées.

Plus récemment, une subvention fédérale aura permis l'embauche pour l'été de quatre étudiants déjà membres du PIMP, et qui poursuivent de façon intensive l'action entreprise, tant au niveau de l'intervention que de l'aménagement des ressources alternatives.

«Des 275 jeunes contactés dans une quarantaine d'endroits, en majorité âgés de 14 à 17 ans et provenant surtout de milieux défavorisés autant sur le plan économique qu'affectif, 15 seulement nous avaient été référés par le réseau, a dit M. Labelle. Les autres sont-ils inconnus des praticiens sociaux? Ou, comme certains nous l'ont confié, cachent-ils cette dimension de leur réalité à leur travailleur social par crainte des conséquences qu'entraînerait un aveu d'agir non seulement prostitutionnel, mais encore homosexuel?»

Une cinquantaine de ces jeunes, suivis durant une pé-

riode variant d'un à six mois, auraient tous mis fin à leur prostitution sauf trois, pour entreprendre des activités correspondant davantage à leurs aspirations réelles.

Selon M. Labelle, cette approche «de première ligne» est probante à cause de la présence dans le milieu et de la disponibilité des intervenants (dont plusieurs professionnels désabusés de la lourdeur des structures étatiques), ainsi que le contexte libre et volontaire où les jeunes acceptent de collaborer.

«Economiquement, cette approche, préventive dans plusieurs cas, coûte fort peu si on pense qu'un tel jeune, en centre d'accueil dont il fuera probablement régulièrement, coûte en moyenne \$50,000 par année», affirme M. Labelle, ajoutant: «Comment se fait-il donc que cette approche et ce groupe communautaire, pourtant reconnus publiquement par les services sociaux formels pour la qualité de leur intervention, reçoivent si peu de considération des paliers gouvernementaux et qu'un tel travail communautaire, utilisant des énergies sociales gratuites, n'arrive même pas à boucler le petit budget que requièrent ses activités?»

Outre des fonds additionnels, de l'État et du domaine privé, pour poursuivre son travail dans la rue, le PIMP voudrait créer une banque d'emplois pour les jeunes qu'il prend en charge.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Collège privé

recherche

- Un PROFESSEUR D'ANGLAIS (niveau secondaire)
- Un RESPONSABLE, ou SURVEILLANT DE PENSIONNAT
- Un PROFESSEUR DE PHYSIQUE

Adresser curriculum vitae au:

DOSSIER 1082
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal H2Y 3S6

VÉRIFICATEURS ITINÉRANTS ET VÉRIFICATEURS DES SYSTÈMES

Affaires internationales et Siège social

La Direction de la vérification interne de la Banque de Montréal cherche des candidats ambitieux pour combler certains postes de vérificateurs des systèmes et de vérificateurs itinérants, ces derniers étant appelés à voyager partout dans le monde. Les responsabilités de ces postes englobent la vérification des comptes et de la gestion du Siège social et des Affaires internationales de la Banque. Leurs fonctions principales se résument ainsi:

Vérificateurs des systèmes

- diriger la vérification de la phase conception des applications sur ordinateur et des systèmes informatiques, y compris l'élaboration ou la révision des méthodes de vérification;
- effectuer la vérification du traitement par ordinateur et de la conception des systèmes.

Ces fonctions nécessitent le maintien de relations avec les utilisateurs, les réalisateurs, les cadres supérieurs et les vérificateurs itinérants qui travaillent au Siège social et aux Affaires internationales. Les candidats auront de préférence une formation professionnelle ou universitaire en comptabilité ou en informatique et une solide expérience pratique dans les domaines suivants:

- analyse et conception des systèmes de traitement en temps réel, décentralisé ou par lots;
- vérification du traitement électronique de l'information.

Vérificateurs Itinérants

- faire la vérification des opérations du Siège social et des Affaires internationales;
- élaborer des méthodes de vérification ou les améliorer;
- s'assurer que les normes établies sont respectées.

Nous recherchons pour les postes de vérificateurs itinérants des diplômés du C.A., M.B.A., R.I.A. ou C.G.A. ayant de 3 à 5 ans d'expérience dans la vérification ou les finances, ou des banquiers expérimentés dans le crédit aux entreprises, le crédit consortiel et le change. Les candidats doivent être prêts à passer 30 pour cent de leur temps à l'étranger, dans des centres bancaires importants.

Nous offrons pour tous ces postes une rémunération intéressante et une gamme complète d'avantages sociaux, ainsi que des possibilités d'avancement au sein de la Direction de la vérification interne et dans d'autres services de la Banque.

Les postes offerts s'adressent à des praticiens accomplis qui aspirent à remplir des fonctions stimulantes et variées dans un groupe de travail dynamique et efficace. La connaissance de l'allemand ou du portugais constitue un atout, celle de l'anglais est exigée. Pas d'agences.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à titre confidentiel à J. Terence Pye, Directeur de l'Emploi, Siège social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec H3C 3B1.

Nous offrons l'égalité d'accès à l'emploi



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

ARTS ET SPECTACLES

La gouverne du Québec va fêter ses 110 ans

SHAWINIGAN-SUD (PC) — Il y avait à peine cinq ans que les Pères de la Confédération avaient apposé leur signature au bas du document constitutionnel quand est née la plus vieille citoyenne du Québec, Mme Francis Bélard.

Inscrite de ce qui l'entoure au Centre hospitalier régional de la Mauricie, à Shawinigan-sud, la vénérable dame aura 110 ans dimanche prochain. C'est en effet le 5 septembre 1872 que Mme Bélard a vu le jour à Notre-Dame-de-Lévis, en face de Québec et jusqu'à ces dernières années, elle a toujours mené une vie très bien remplie.

Il a fallu un malencontreux accident survenu en 1974 (elle s'est fracturée une hanche en tombant à la maison) pour la faire entrer dans un établissement hospitalier et la réduire à l'inactivité. Elle avait déjà dépassé le cap des 100 ans.

Son médecin, le Dr Henri Fautoux, et les infirmières parlent de leur illustre patiente avec une grande affection et ne ménagent aucun effort pour lui apporter tout le confort nécessaire.

Elle est devenue le point de mire des autres patients et patientes de cette institu-

tion pour malades chroniques et chacun voit une grande admiration pour cette petite dame qui a donné naissance à 18 enfants dont sept sont encore vivants et qui a trépassé la majeure partie de sa vie.

L'infirmière-chef du département, Micheline B. Poulin, se méfie un peu quand le journaliste de la Presse canadienne demande d'aller voir Mme Bélard, comme si elle ne voulait pas troubler la paix et la tranquillité de la vieille dame.

«Les visites sont interdites depuis un an, commence-t-elle par dire. Impossible de la voir... Elle ne marche plus. Mais je puis voir... dire qu'elle n'est pas sourde et sa vue a encore une certaine force», explique l'infirmière tout en continuant à vaquer à ses occupations.

Le Dr Fautoux donne cependant plus de détails sur l'état de santé de la centenaire en précisant que depuis un an, elle vit dans un état de «confusion».

«Elle est atteinte d'artériosclérose cérébrale; quant à son cœur, il est ce qu'il est depuis 30 ans, arythmique. Les gardes la prennent dans leurs bras de temps à autre pour l'asseoir sur une chaise longue et éviter les plaies de lit.»



Mme Francis Bélard, de Shawinigan-Sud, est la citoyenne la plus âgée du Québec. Elle fêtera son 110e anniversaire dimanche. La photo ci-dessus a été prise l'an dernier. (Photolaser CP)

Micro-circuits: les étudiants mettront leurs idées en pratique grâce à Nor. Tel.

par Andrée Poulin

Les universités canadiennes pourront dorénavant se tenir à la fine pointe de la technologie micro-électronique grâce à une initiative de la compagnie Northern Telecom, laquelle fabriquera gratuitement des micro-circuits conçus par les étudiants.

Ce projet, qui va établir la base d'une collaboration entre l'industrie et les établissements d'enseignement et de recherche, est très avantageux pour les universités, car celles-ci ne disposent pas des installations nécessaires pour fabriquer des circuits aussi sophistiqués que les circuits intégrés «VLSI» (very large scale integration). Le circuit VLSI est un circuit électronique complet fait de centaines de composants gravés sur une seule «puce» de moins d'un centimètre carré. Ces circuits intégrés, qui peuvent contenir des dizaines de milliers de transistors sur une «puce», ont l'avantage de ne pas consommer beaucoup d'énergie, de réduire les besoins en main-d'œuvre et de mettre le circuit à l'abri des contretemps.

Selon l'entente établie entre Northern Telecom et les universités, les circuits seront fabriqués dans les laboratoires de la compagnie à Ottawa, pour ensuite être retournés aux étudiants avec les résultats des essais. Le programme permet à 12 universités de

soumettre chacune, deux fois par année, quatre projets de circuits.

«L'un des objectifs fondamentaux du programme est d'aider le Canada à maintenir son avance en télécommunications, explique M. Douglas Colton, responsable du projet. L'intégration à très grande échelle des composants électroniques est la source d'industries et de possibilités nouvelles, et contribue à améliorer les conditions socio-économiques dans de nombreux pays. Nous devons donc nous maintenir à la pointe de ces développements.» a-t-il ajouté.

Selon le professeur William McGowan, de l'université Western Ontario (London), les universités sont conscientes du rôle qu'elles doivent jouer dans la formation de spécialistes en conception et en fabrication de VLSI. «Le programme de Northern Telecom favorisera la recherche créatrice sur les circuits intégrés», a-t-il souligné.

Comme le faisait remarquer un porte-parole de la compagnie, les étudiants en micro-électronique ne poursuivent pas leurs études après le baccalauréat car il y a plusieurs débouchés dans ce domaine sur le marché du travail. Ce serait pour cette raison, d'après lui, que la main-d'œuvre spécialisée en micro-électronique est rare. «Notre projet vise à remédier en par-

tie à ce problème», a-t-il ajouté.

Au Québec, la seule université qui possède présentement des connaissances approfondies dans la recherche électronique est l'Université de Sherbrooke. Le Groupe d'électronique de l'Université de Sherbrooke (GEUS) s'est déclaré enchanté de l'initiative de Northern Telecom. Le GEUS, qui dispose d'un laboratoire de micro-électronique doté d'un équipement sophistiqué, entend profiter de ce service qui rejoint directement ses intérêts.

En collaboration avec la compagnie Intel, qui fabrique industriellement des micro-processeurs et des micro-circuits, le GEUS accepte des contrats des petites entreprises québécoises qui désirent se procurer cette technologie d'avant-garde.

«Le programme que nous offre Northern Telecom ne pourra, par son fonctionnement, satisfaire nos besoins industriels, croit le directeur du département de génie électrique de Sherbrooke, M. Adrien Leroux. Du point de

vue pédagogique cependant, c'est un programme très intéressant car il va permettre aux étudiants de tester leurs projets», a-t-il souligné.

Dans le cadre de ce programme de collaboration entre les universités canadiennes et Northern Telecom, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRNSG) a annoncé cette semaine qu'il accordait une subvention de \$75.000 à trois professeurs de l'université Queen's (Kingston) pour mettre sur pied un bureau de coordination qui assurera la liaison entre les deux parties.

Ce bureau sera chargé de rassembler et distribuer les informations techniques et le logiciel relatif à la conception des circuits intégrés. Il devra également rassembler, vérifier et convertir les logiciels universitaires au format utilisé par Northern Telecom. Enfin, le bureau s'occupera de mettre sur pied un système de courrier électronique pour améliorer les communications entre les chercheurs qui travaillent dans ce domaine.

TÉLÉVISION

CBFT

- 10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 La vache sur la lune
10.45 Récit d'un héros épiques
11.00 Magazine-Express
11.30 Joe le lutin
12.00 La vie secrète des animaux
12.25 Le téléjournal
13.00 Avis de recherche
13.00 Reflets d'un pays
13.00 De Trois-Rivières: Le sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine — Entrevue avec Robert Massicotte
14.30 Cinéma
«Hold-up à la milanaise» (Franco-Italienne, 1961) Comédie policière réalisée par Nanni Loy, avec Vittorio Gassman, Renato Salvatori et Vicky Ludovisi.
16.00 À tire d'aile
16.30 L'imagination au galop
17.00 Les grandes batailles du passé: Le siège de la Rochelle
18.00 Ce soir
18.20 Nouvelles du sport
18.30 Rencontres
Inv. Marie-Madeleine Davy. Média-viste passionnée par les mystères orientales et occidentales, maître de recherches au C.N.R.S., à Paris.
19.00 Laure 82
Emission de variétés
19.30 Vivre à trois
20.00 Les grands films
«Oliver» (Britannique 1968) Comédie musicale réalisée par Carol Reed, d'après le roman de Charles Dickens, avec Mark Lester, Jack Wild, Ron Moody et Oliver Reed.
22.30 Le téléjournal
23.00 Nouvelles du sport
23.15 McCloud
«Rien n'est trop beau pour toi» Drame policier réalisé par Alex March.
0.25 Les contes d'Amérique: L'ère déclassée. Drame réalisé par Flem Jordan.
1.05 Fin des émissions

CFTM

- 11.10 Horaire
11.15 Point en Tunisie
11.45 Mission papale
12.15 Le dixième informe
12.30 À la bonne frégate
Inv.: Danielle Guimot
13.00 La coupe Peas (baseball)
16.00 Adèle
16.30 Les satellites
17.00 Les jeux du dimanche
17.30 Que sera sera
18.00 Le dixième informe
18.30 Janette veut savoir
Sujet: «Le déclinage chez les adolescents»
19.30 Mission impossible
20.30 Dominique en rappel
Texte de Antoine Lefebvre
21.00 Quartier Nord
21.30 Simon Templar
22.29 La quotidienne
23.00 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Ciné-débat
«Cyclone» (Mex. 1978) Drame réalisé par René Cardona Jr., avec Arthur Kennedy, Carroll Baker, Lionel Stander et Hugo Stiglitz.
1.00 Fermeture

RADIO-QUÉBEC

- 18.30 Les apprentis couteaux
19.00 Akulivik ou le retour aux sources
Après dix ans d'absence, une population inuit revient au village natal.
20.00 Station soleil
21.00 Cinéma
«French cancan» Film français réalisé en 1955 par le cinéaste Jean Renoir, avec Jean Gabin, Françoise Arnoul, Maria Félix et Patrice.
23.30 Actualités régionales

TVQ (Câble)

- 9.30 Croque-vacances
Inv.: Linda de Souza, Nicolas de Angelis, Jeanne-Marie Sens. — Infos magazine.
10.30 J'ai la mémoire qui flanche
Inv.: Alice Dorca
10.45 Les gens d'ici
11.00 Des chiffres et des lettres

- 12.30 Wok with Yan
12.35 Program highlights
13.00 All my children
13.05 Weather report
14.00 Take 30 from
14.30 Coronation street
15.00 Summer magazine
16.00 Edge of night
16.29 Newswatch 6
16.30 The backcombers
17.00 Happy days
17.30 The puppet show
18.00 Newswatch
19.00 Reach for the top
19.00 National playbills
19.30 The two of us
20.00 CBC summer movie festival
21.30 The winners
22.55 Les ministres
22.53 The national update
23.00 Newswatch
23.22 Barney Miller
23.52 Minder
0.50 Station closing

- 12.30 Wok with Yan
12.35 Program highlights
13.00 All my children
13.05 Weather report
14.00 Take 30 from
14.30 Coronation street
15.00 Summer magazine
16.00 Edge of night
16.29 Newswatch 6
16.30 The backcombers
17.00 Happy days
17.30 The puppet show
18.00 Newswatch
19.00 Reach for the top
19.00 National playbills
19.30 The two of us
20.00 CBC summer movie festival
21.30 The winners
22.55 Les ministres
22.53 The national update
23.00 Newswatch
23.22 Barney Miller
23.52 Minder
0.50 Station closing

CFCF

- 5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Romper Room
7.00 Canada A.M.
9.00 Morning exercise
9.30 Definition
10.00 That's life
10.30 Hill noon
11.00 General hospital
12.00 Another world
13.00 CTV sports special: «The Pearson cup»
13.00 The Alan Thicke Show
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 The little hobo
20.00 Magnum P.I.
21.00 Diff'rent strokes
21.30 Live it up
21.30 Hill street blues
23.00 CTV National News
23.15 Pulse
0.00 The Twelve Midnight Movie: «A doll's house» (Drame 1973) Avec Claire Bloom, Anthony Hopkins et Anne Massey.
1.55 The waltons
2.55 Sign Off

CBMT

- 9.56 A Thought for Today
10.00 CBC Good Morning
10.15 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The midday news
12.02 Land and sea

CINÉMA

- ASTRE I:** 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE II: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE III: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE IV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE V: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE VI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE VII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE VIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE IX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE X: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XIV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XVI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XVII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XVIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XIX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXIV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXVI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXVII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXVIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXIX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXXI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXXII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXXIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXXIV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXXV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXXVI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXXVII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXXVIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XXXIX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XL: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XLI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XLII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XLIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XLIV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XLV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XLVI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XLVII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XLVIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE XLIX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE L: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LIV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LVI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LVII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LVIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LVIX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXIV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXVI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXVII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXVIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXIX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXIV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXVI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXVII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXVIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXIX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXIV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXVI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXVII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXVIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXIX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXIV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXVI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXVII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXVIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXIX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXIV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXVI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXVII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXVIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXIX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXIV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXVI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXVII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXVIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXIX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXXI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXIV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXV: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXVI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXVII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXVIII: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXIX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXX: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.
ASTRE LXXXXXXXI: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Les bleus» 19 h 30. «Les voisins» 21 h 25.

Encore un Grand Prix pour Dutoit

L'enregistrement de *Pénélope* de Fauré, avec Jesse Norman, réalisé par l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Charles Dutoit, vient d'obtenir le Grand Prix de la critique internationale high fidelity.

Ce même enregistrement, précise un communiqué de l'Orchestre Symphonique de Montréal, a obtenu le prix Gustave-Charpentier, meilleure production lyrique française à l'Académie du disque français, ainsi que le prix Caecilia 1981, décerné par l'Union de la presse musicale belge.

Pénélope, réalisé par la maison Erato, est aussi en nomination pour le Prix mondial du disque de Montreux, qui sera décerné d'ici quelques jours.

Québec servira les intérêts des artisans

QUÉBEC (PC) — Un nouveau programme d'aide financière a été mis sur pied par le ministère des Affaires culturelles à l'intention des créateurs et créatrices dans les métiers d'art.

Il prévoit le remboursement d'une partie des intérêts sur les prêts accordés par les institutions financières. Le ministre, M. Clément Richard, a expliqué que le ministère remboursera à l'emprunteur la moitié des intérêts sur un prêt dont le taux est égal ou inférieur à 20%. Pour les prêts à un taux supérieur à 20%, le

ministère remboursera les premiers 10%.

Dans l'un et l'autre cas, la réduction du taux d'intérêt s'effectuera pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans, et ce, pour un prêt minimum de \$3.000 et un maximum de \$25.000.

Les prêts supérieurs à \$25.000 sont également admissibles mais le ministère remboursera alors uniquement une partie des intérêts calculés sur une somme de \$25.000.

Le budget total attribué à ce programme d'aide atteint \$85.000 pour 1982-83.

Trois nouveaux téléromans et un magazine culturel R-C oppose *Terre humaine* à *La Petite Maison*

par Pierre Roberge
de la Presse Canadienne

Alors qu'elle célèbre le 30e anniversaire de son service de télévision, la société Radio-Canada continue de miser sur ses propres téléromans dans la concurrence avec *Télé-Métropole*. Ainsi, le lundi à 19 h 30, le feuilleton *Terre humaine* va se coller avec *La Petite Maison* dans la

«Nouveaux récents» avancé l'heure de diffusion de *Terre humaine* (20 h auparavant) pour qu'elle ait des chances égales au départ, a souligné mardi M. Jean-Claude Rinfret, directeur des programmes. Nous sommes tous en concurrence, chacun doit jouer gagnant.

«Au lieu de compétitionner avec un téléroman canadien, ils ont mis leur gros morceau», a ajouté M. Fernand Quirion, directeur adjoint, expliquant que la station privée avait décidé de placer une heure plus tard cette série américaine qui passait jusqu'ici à 18 h 30.

Pour M. Quirion, «ceux qui aiment les deux émissions vont y perdre» s'ils n'ont pas de magnéscope.

En tout au réseau français, sept téléromans dont trois nouveaux que la société d'État a choisi d'étaler à deux jours d'intervalle. *Méto-*

que Michel, le dimanche à 19 h. *La Bonne Aventure*, écrit par Mme Lise Payette, le mardi à 20 h et *M. le Ministre*, avec Michel Dumont dans le rôle-titre, le jeudi à 19 h 30.

Pour répondre à une critique de longue date, la chaîne d'État comblera une lacune avec un magazine culturel de 30 minutes: *Le Tréfle* à quatre feuilles (dimanche, 18 h 30).

Avec l'animateur Raymond Charette, on abordera chaque fois trois des quatre domaines suivants: arts plastiques, théâtre, littérature et cinéma avec, respectivement, les spécialistes Francine Pérenet, Josette Féral, Jacques Folch-Ribas et Denis Héroux. Animateur émérite à la radio FM, M. Charette parlera à l'occasion de musique.

M. Quirion a assuré que les quatre chroniqueurs choisis ne parleraient pas un langage hermétique et qu'ils ne donneraient pas l'impression de réciter une leçon: «Nous ne voulions pas non plus faire appel aux critiques reconnus qui parlent ex cathedra.»

Aux questions exprimant la crainte que M. Héroux s'étende indûment sur les films

dont il est producteur, M. Rinfret a expliqué que «nous aurons l'œil au grain. Il (Denis Héroux) en est d'ailleurs conscient.»

Ces quatre personnes ont eu la préférence à cause de leurs talents de communicateur (trice), concluent les responsables du réseau.

On verra un changement significatif le dimanche soir: le *Téléjournal* (15 minutes) passera à 20 h 30, soit après la première heure de *Beaux Dimanches* consacrée aux variétés. Plus tôt, à 18 h, le bulletin ne durera qu'une minute.

Lorsque le *Téléjournal* devait attendre toute la diffusion des *Beaux Dimanches*, il était souvent repoussé vers les 23 h, a signalé M. Rinfret: «Et l'équipe de la salle des nouvelles ne sortait que très tard de la maison de Radio-Canada.»

Le bulletin sportif est toutefois maintenu à la fin de la soirée puisque les résultats des matches ne sont pas disponibles plus tôt.

Le mercredi à 20 h 30 (après le feuilleton *Le Temps d'une paix*), ce seront des dramatiques présentées sous forme de «mini-séries», dont

bon nombre de productions étrangères. Il y aura, successivement, *À l'est d'Eden*, tiré d'un roman de John Steinbeck, *Klondike*, d'après Jack London, et, cet hiver, les six épisodes d'*Empire*, tournés pour le réseau anglais à l'Office national du film du Canada, et qui seront doublés en français.

À cet égard, M. Quirion a déclaré que les francophones du Canada acceptaient beaucoup mieux le doublage que les anglophones.

Vivre à trois, comédie d'origine britannique dont les droits ont été vendus aux États-Unis et qui est finalement doublée par Synchron Québec, à Montréal, a obtenu récemment des cotes hebdomadaires Nielsen de 680.000 et 763.000 auditeurs, ce qui est qualifié de bon en été.

À propos des rires ajoutés à la trame sonore, M. Quirion a expliqué qu'il était nécessaire d'en placer aux mêmes endroits que dans l'original parce que les comédiens américains attendent la fin des rires réels pour leur prochaine réplique. *Vivre à trois* continue cet automne, le jeudi à 19 heures.

Le réseau français a déjà

tenté l'expérience inverse avec des épisodes de *Moi et l'autre*, à Toronto, et constaté qu'un public anglophone ne riait pas aux mêmes moments que les Québécois.

Parmi ses nombreuses émissions pour enfants et adolescents, inscrites à l'horaire tous les matins de la semaine, Radio-Canada signale qu'après trois ans de travail elle a enfin mis sur pellicule 26 demi-heures des *Aventures de Virulyse* (samedi 10 h).

Écrite et réalisée par M. Gilbert Gratton, la série raconte la vie d'un gentil virus qui s'infiltre dans un dôme géodésique et fait connaissance avec la jeune Pétaline et Monsieur Bio.

Contrairement à la plupart des dessins animés de casse-

pipe interplanétaire, *Virulyse* a été tourné avec des trucs auxquels s'ajoutent des vrais animaux et des vraies plantes. La société d'État estime le coût de production de *Virulyse* à \$1.200 la minute.

Le dimanche, ce sera toujours (à midi) *La Semaine verte* avec ses quelque 400.000 téléspectateurs (40% de citadins) fidèles et qui fête son 10e anniversaire.

À 17 h, *Second Regard* offrira, dans ses six premières émissions de la saison, des causeries de l'historien Henri Guillemin, tirées de son livre *L'Affaire Jésus*. Le dimanche 31 octobre, une émission spéciale montrera, en direct de Rome, la canonisation de Marguerite Bourgeoys.

Marceau en Chine

PEKIN (Reuter) — Le mime français Marcel Marceau va faire pour la première fois une tournée en Chine, a annoncé mercredi un responsable de la mission culturelle française à Pékin.

L'artiste donne une dizaine de représentations à partir de vendredi à Pékin, Shanghai,

Nanjing et Tianjin, a-t-il précisé.

De 22 h 30 à minuit, ce soir, au Village Duluth (121, rue Duluth est), Charles Boivin, «magicien-synthétiseur», présente un concert visuel sur écran géant. Une «explosion de sons et d'images»...

Quoi faire les jeudis soirs?



Visiter le Musée, OK!

Felix the Cat, Otto Mesmer, 1967

Exceptionnellement, pour la durée de l'exposition *L'art du cinéma d'animation*, le Musée restera ouvert tous les jeudis soirs jusqu'à 21 heures.

Programmes de films: à l'auditorium
18h00 Productions Walt Disney
19h30 Pastiches hollywoodiens

Prix d'entrée: adultes, 2\$
étudiants, 75c
gratuit pour les moins de 12 ans!

Renseignements: 285-1600, poste 154

Soirées commanditées par Lavalin

Musée des beaux-arts de Montréal
1379, rue Sherbrooke ouest

LA VIE
TUMULTUEUSE
DE...



avec par ordre alphabétique
CLAUDE BRASSEUR
JEAN CARMET
MIU MIU
SIMONE SIGNORET
UN FILM DE
MICHEL DRACH

14
ANS

GUY DE MAUPASSANT

VERONIQUE GENEST - JACQUES FABRI - ANNE-MARIE PHILIPPE - DANIEL GELIN - MICHEL DRACH - PHILIPPE MADRAL - PHILIPPE MADRAL - PHILIPPE ROUSSELOT - GEORGES DELERUE

DÈS DEMAIN

Gaumont
ELYSEE 1
35 MILTON 842 6053

SAM. DIM. LUN.: 1.30, 4.05, 6.40,
9.15, SEMAINE 6.50 & 9.15.

DES FILMS EN FRANÇAIS POUR TOUS LES GOÛTS!

CINÉMAS

La Cité

3575 ave du Parc, angle Prince-Arthur
Tél. 844-2829

Voyez les plus grands acteurs internationaux dans leurs meilleurs rôles. Suspenses, comédies, romances et drames... nous vous présenterons les meilleurs films en primeur.

Venez aux cinémas LA CITÉ pour voir, en français, les meilleurs films en provenance des quatre coins du monde.

DÈS DEMAIN

REPRÉSENTATIONS CONTINUELLES
TOUS LES JOURS DÈS 12h.30

Elle va se révéler une véritable Miss Catastrophe!

POUR TOUS

CINÉMA 3: 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.10.

STATIONNEMENT À PRIX RÉDUIT POUR NOS CLIENTS. \$1.50 POUR 3 HEURES. FAITES VALIDER VOTRE COUPON DE STATIONNEMENT À LA CAISSE.

UN FILM D'ETTORE SCOLA
SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 1982
EN COMPÉTITION

...un extraordinaire numéro de grands acteurs... Ils se livrent à un échange de répliques qui recréent merveilleusement bien l'atmosphère de l'époque.

Luc Perreault - LA PRESSE

JEAN-LOUIS BARRAULT - MARCELLO MASTROIANNI
HANNA SCHYGULLA - HARVEY KEITEL

LA
NUIT
DE
VARENNES



POUR TOUS

CINÉMA 1: 12.30, 3.15, 6.00, 8.45.
CINÉMA 2: 12.25, 3.10, 5.55, 8.40.

UN FILM D'ETTORE SCOLA

SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 1982
EN COMPÉTITION

...un extraordinaire numéro de grands acteurs... Ils se livrent à un échange de répliques qui recréent merveilleusement bien l'atmosphère de l'époque.
Luc Perreault
LA PRESSE

...on ne s'ennuie pas une minute... l'entretien se déroule sans un temps mort, interprété par de très bons acteurs.

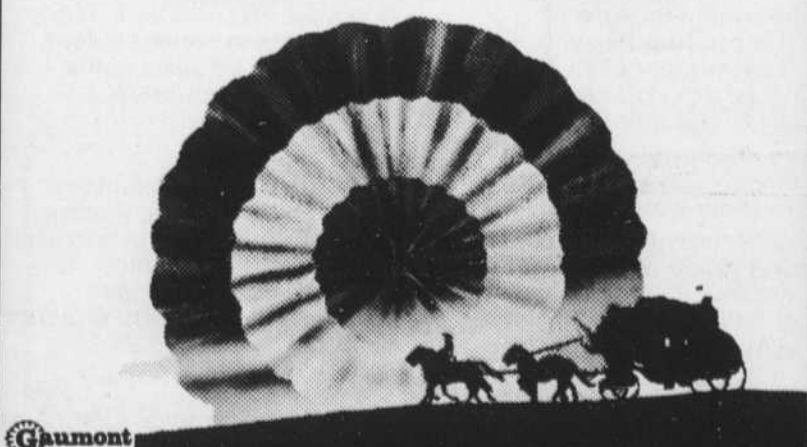
Francine Laurendeau
LE DEVOIR

Les acteurs sont superbes et le film est tout à fait charmant.
Maureen Peterson
THE GAZETTE

JEAN-LOUIS BARRAULT - MARCELLO MASTROIANNI
HANNA SCHYGULLA - HARVEY KEITEL

LA
NUIT
DE
VARENNES

POUR
TOUS



JEAN-CLAUDE BRIALY
ANDRÉA FERREOL - MICHEL VUILLIOT
LAURA BETH - ENZO ANAGNI - PIERRE MATTEI - DANIEL GELIN

DÈS
DEMAIN!

LaCité

3575, AV. DU PARC 844 2829

LA CITÉ 1: 12.30, 3.15, 6.00, 8.45
LA CITÉ 2: 12.25, 3.10, 5.55, 8.40

En lançant sept manches parfaites contre les Reds

Randy Lerch comble Fanning et les Expos

par Michel Lajeunesse

MONTREAL (PC) — Les Expos de Montréal ont pris une chance en envoyant le gaucher Randy Lerch dans la mêlée contre l'as du personnel des lancers des Reds de Cincinnati, Mario Soto, hier soir au stade olympique.

Le gérant Jim Fanning ne regrettera jamais ce geste. Lerch a blanchi les Reds pendant sept manches, espérant cinq coups sûrs et il a conduit les Expos à une victoire de 2-1. Lerch devenait ainsi le premier gaucher à commencer un match pour les Expos depuis Bill Lee le 24 septembre 1981.

«C'est formidable de pouvoir maintenant compter sur la présence d'un partant gaucher, a mentionné Fanning. Lerch nous a donné sept manches parfaites et c'est beaucoup plus que ce à quoi nous

nous attendions. Il aura d'autres départs».

Lerch, qui en était à son premier départ dans l'uniforme des Expos après avoir été acquis le 14 août des Brewers de Milwaukee, devrait se retrouver au monticule lors de la prochaine série des Expos contre les Cardinals à St. Louis.

«Je suis heureux d'être de retour dans la ligue Nationale, a pour sa part mentionné Lerch. Je veux lancer et j'étais heureux d'avoir pu contribuer aux succès de l'équipe. Je crois que Fanning s'attendait à ce que je lance cinq ou six manches. Je ne ressentais aucune tension particulière. Je n'avais pas lancé depuis tellement longtemps que je ne pouvais m'attendre à des miracles. J'ai fait de mon mieux et le tout a tourné à notre avantage. C'est tant mieux».

Le match s'est terminé sous la pluie et c'est Jeff Reardon qui est venu mettre fin au match après que les Reds eurent marqué un point et placé un coureur au troisième en neuvième.

Malgré la pluie abondante, Reardon a fait mordre la poussière aux frappeurs suppléants Larry Bittner et Ron Oester pour protéger une 21ème victoire.

«J'essayais tout simplement de ne pas échapper la balle a mentionné Reardon. Je crois qu'une telle victoire sera un stimulant pour nous. Je dois avouer que la tension était forte sur mes épaules. Je savais que je ne pouvais pas lancer de toutes mes forces et je devais enlever la boue de mes crampons entre chaque lancer. J'avais peur de perdre ma concentration. Ma balle bougeait beaucoup plus que d'ha-

bitude cependant. Je sais maintenant ce que c'est que de lancer de la balle mouillée».

Andre Dawson, qui a produit le premier point des Expos avec un triple à la quatrième, a louangé lui aussi le travail de Lerch.

«Il a lancé un match remarquable. Sa présence sera un atout de plus pour nous. Chacun de ses victoires sera importante».

Russ Nixon, gérant des Reds était pour sa part en colère. Il mentionnait que Soto aurait mérité un meilleur sort et que les Expos n'auraient jamais dû marquer en quatrième.

Vail a été audacieux sur le coup de Dawson, plongeant pour tenter de capter la balle, qui a ricoché sur son gant pour filer au champ centre.

Cette balle aurait dû être

captée. Les Expos n'auraient jamais dû marquer au cours de cette manche, a lancé Nixon.

Quant à Soto, il subissait une autre défaite amère, lui qui a fait mordre la poussière à neuf frappeurs des Expos.

«C'est l'histoire de ma saison. J'ai lancé un bon match, mais nous n'avons pas été chanceux. Nous aurions dû l'emporter facilement», a-t-il mentionné.

Par ailleurs, Tim Raines n'a pas participé au match. Il devait commencer la partie au champ gauche, mais c'est Jerry White qui a commencé le match à ce poste. «Raines n'a pas joué tout simplement parce qu'il s'est présenté en retard au stade. Il sera mis à l'amende», a mentionné Fanning sans fournir d'autres explications. Quant à Raines, il n'a voulu offrir aucun commentaire.

Reds (1)	Expos (2)
Lawless 2b 4 0 2 0	JWhite cg 4 0 0 0
Gester fs 1 0 0 0	Yongblid cf 0 0 0 0
Hoshir cd 3 0 1 0	Cromti cf 3 1 1 0
Cincinac 4 0 0 0	Dawson cc 3 1 2 1
Cedeno cc 3 0 1 0	Oliver lb 2 0 0 1
Bench 3b 4 1 1 0	Carter r 3 0 2 0
Vail cp 4 0 1 1	Wallach 3b 3 0 0 0
Kinchic ss 0 0 0 0	Speier ac 3 0 0 0
Dressan 1b 3 0 0 0	Flynn 2b 3 0 0 0
Trevino r 3 0 1 0	Lerch l 2 0 0 0
Bittner fs 1 0 0 0	BSmith l 1 0 0 0
Soto l 3 0 0 0	Fryman l 0 0 0 0
Walker fs 0 0 0 0	Reardon l 0 0 0 0
Tolux 3 1 7 1	Tolux 3 1 7 1
Cincinnati 000 000 001-1	Montreal 000 200 000-2
Soto P. 11-10	8 5 2 2 1 9
Montreal	
Lerch 6, 1-0	7 5 0 0 2 1
BSmith	1 2 1 0 1 1
Fryman	1/3 0 0 0 0 1
Reardon VP, 21	2/3 0 0 0 1 2
BSmith a fait face à 2 frappeurs en 9e	
T-02 15. A-26 399	

L'arbitre facilite la victoire des Strikers

Le Manic perd à dix contre... douze!

par Francis Millien

Le Manic n'aura pas réussi l'impossible hier soir face aux Strikers de Fort Lauderdale, alors qu'il a été défait 4-1 devant 11,897 spectateurs.

L'impossible aurait été de surmonter le handicap de jouer à dix contre onze pendant 50 minutes, de refaire un retard de deux buts marqués sur lancers de punition et de s'imposer malgré les décisions de l'arbitre qui avait, dès les premières minutes, perdu le contrôle de la rencontre.

Eddie Firmani fulminait dans le vestiaire après l'officiel du match, le véritable responsable, selon lui, de ce désastre. «Je savais que c'était un 'homer' et ce soir il est venu confirmer mon opinion».

a dit l'entraîneur du Manic. Comment peut-on envoyer de tels arbitres pour des matches si importants? Il a perdu le contrôle de lui-même avec deux lancers de punition, neuf cartes jaunes et deux cartons rouges. Je suis néanmoins fier de mes joueurs pour la saison qui vient de s'écouler et je souhaite la meilleure des chances aux Strikers», a-t-il conclu d'un ton magnanime.

Eddie Firmani n'était pas le seul à regretter une élimination obtenue de cette façon et Roger Samson en avait aussi gros sur le cœur: «Je me demande à quel moment la ligue a décidé que nous ne gagnions pas le Soccer Bowl».

Pour Tony Towers, c'est le

dernier match de la saison qui a handicapé le Manic dans sa route vers le Soccer Bowl. «A Chicago, en perdant en même temps Andrew Parkinson, Bragan Vujovic et le match, nous avons laissé passer notre chance», a dit le capitaine du Manic. Toutefois, malgré les nombreux changements survenus cette saison, après le départ de Gordon Hill, nous avons quand même réussi à jouer en équipe et c'est le plus important».

Alors que Fran O'Brien arborait un oeil au beurre noir, suite à l'agression sauvage de

Branko Segots qui l'a frappé au visage avec ses crampons. Carmine Marcantonio, quant à lui, tentait de retrouver ses esprits.

«En première demie, ça a été; mais en deuxième, j'ai été complètement asphyxié et j'ai souffert de crampes. Après plusieurs semaines de repos forcé, c'est normal», a dit celui qui a joué hier au risque d'aggraver une fracture à la joue droite.

Si la deuxième saison d'une équipe est la plus difficile, il faut convenir que le Manic s'est fort bien tiré d'affaire

avec 19 victoires, dont 7 à l'extérieur et une deuxième place dans sa division pour une deuxième année consécutive.

Il faudra toutefois attendre l'entre-saison pour juger des chances du Manic de réaliser un grand coup en 1983, en surveillant les transactions qui pourraient être faites.

D'ici là, les joueurs auront pris un repos bien mérité après une saison qui a connu son lot de joies et de déceptions.

Hier soir, le Manic est tombé la tête haute, en équipe, comme il a su jouer

toute l'année.

ÉCHOS — L'arbitre Bob Evans a expulsé Thompson Usyan à la 42ème minute à la suite d'une faute sur Colin Fowles. La reprise télévisée a bien montré pourtant que Fowles n'avait été accroché que très légèrement et qu'il avait fait beaucoup de théâtre en restant étendu de longs instants. Holzenberg a marqué deux fois sur tir de pénalité, Bruce Miller et Bob Bolitho complétant le score pour les Strikers. Allan Willey, d'un puissant tir du gauche, a marqué l'unique filet du Manic.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi

Cincinnati 2, Montréal 1 (14 manches)

Houston 4, New York 0

Atlanta 3, Philadelphie 0

Pittsburgh 7, St. Diego 1

Los Angeles 4, St. Louis 1

San Francisco 4, Chicago 3

Hier

Montréal 2 Cincinnati 1

Chicago 7 San Francisco 6

New York 5, Houston 1

Atlanta 4, Philadelphie 0

Pittsburgh 4 San Diego 1

St. Louis 4 Los Angeles 1

Aujourd'hui

Montréal à Toronto (Coupe Pearson)

Les meneurs

(parties d'hier non comprises)

pb cs moy.

Madlock, Phil 498 186 333

Durham, Chi 459 144 314

LoSmith, StL 495 155 313

Les frappeurs

pb cs pp oc moy.

Blackwell 39 7 4 0 179

Carter 454 138 88 27 304

Cromitie 407 100 83 11 246

Dawson 485 149 70 18 301

Flynn 101 28 12 0 277

R. Johnson 21 5 2 0 238

Little 27 7 2 0 259

Norman 61 15 2 1 246

Oliver 500 166 89 19 332

Raines 528 149 35 3 282

Speier 434 116 38 4 267

Wallach 482 127 73 19 263

White 105 26 13 2 240

Youngblood 70 15 8 0 192

Buts volés: Raines, 62; Dawson, 31; Wallach, 6; Oliver, 5; Cromitie, 3; Carter, White et Youngblood, 2; Little et Speier, 1.

Les lanceurs

g-p m pm rab mpm

Burris 4-13 115 2 59 50 4 59

Fryman 7-3 56 1 26 35 4 15

Gullickson 10-10 188 1 78 132 3 73

Lea 11-7 142 0 50 98 3 17

Lerch 1-0 10 0 1 2 2 70

Palmer 6-4 73 2 26 46 3 18

Reardon 7-3 83 2 23 71 2 47

Rogers 15-7 219 1 56 137 2 30

Sanderson 8-11 183 1 71 126 3 49

Schatzeder 0-2 32 1 14 3 30

B. Smith 1-1 60 2 23 37 3 41

Victoires préservées: Reardon, 20; Fryman, 10; B. Smith, 3; Burris, 2.

LIGUE NATIONALE

Section Est

g p moy. diff.

ST. LOUIS 75 56 573 —

PHILADELPHIE 73 60 549 3

MONTREAL 71 62 534 5

PITTSBURGH 70 62 538 5 1/2

CHICAGO 59 75 440 17 1/2

NEW YORK 51 80 389 24

Section Ouest

ATLANTA 75 58 564 —

LOS ANGELES 74 59 556 1

SAN DIEGO 68 65 511 7

San Francisco 66 67 496 9

HOUSTON 63 70 474 12

CINCINNATI 51 82 383 24

LIGUE AMERICAINE

Section Est

g p moy. diff.

MILWAUKEE 78 53 595 —

BOSTON 73 58 557 5

BALTIMORE 73 58 557 5

NEW YORK 67 64 511 11

DETROIT 66 64 508 11 1/2

CLEVELAND 61 67 477 15 1/2

TORONTO 61 73 455 18 1/2

Section Ouest

KANSAS CITY 77 56 579 —

CALIFORNIE 75 57 568 7 1/2

SEATTLE 69 62 527 7

CHICAGO 62 70 470 14 1/2

OAKLAND 58 75 438 19

TEXAS 52 79 397 24

MINNESOTA 48 84 364 28 1/2

Aux Internationaux des États-Unis

Gerulaitis et Clerc éliminés

FLUSHING MEADOW

(New York). (AFP) — Une première grande surprise a été enregistrée hier, au cours de la deuxième journée des Championnats internationaux des États-Unis, au Stade de Flushing Meadow, avec l'élimination au tour initial de l'Américain Vitas Gerulaitis (tête de série numéro cinq) par son compatriote Fritz Buehning, vainqueur en trois manches (6-4, 7-6, 6-2).

Gerulaitis a été contrarié dès son ouverture par une pluie fort inhabituelle à New York pour cette époque de l'année. Pareille mésaventure lui était déjà arrivée il y a deux ans à Flushing Meadow, au premier tour également, contre un autre Américain, Hank Pfister.

Il est vrai que Gerulaitis s'est heurté à un joueur athlétique (56e mondial), réussissant de superbes services du haut de ses 1,95 m, mais avec son expérience, il aurait dû, même en période de méforme, rétablir la situation. C'est dans le deuxième set qu'il a peut-être manqué l'occasion de revenir quand il a eu une balle de 5-2, avant de perdre la manche au tie break. Ensuite, il n'a plus donné l'impression de croire en ses chances.

Il est possible que la contre-

performance de Gerulaitis, qui avait récemment battu le Tchèque Ivan Lendl en finale, à Toronto, s'explique aussi par le bruit fait à New York autour d'une affaire de drogue dans laquelle son nom a été cité. Selon un témoin, il a dit celui qui a joué hier au risque d'aggraver une fracture à la joue droite.

Si la deuxième saison d'une équipe est la plus difficile, il faut convenir que le Manic s'est fort bien tiré d'affaire avec 19 victoires, dont 7 à l'extérieur et une deuxième place dans sa division pour une deuxième année consécutive.

Il faudra toutefois attendre l'entre-saison pour juger des chances du Manic de réaliser un grand coup en 1983, en surveillant les transactions qui pourraient être faites.

D'ici là, les joueurs auront pris un repos bien mérité après une saison qui a connu son lot de joies et de déceptions.

Hier soir, le Manic est tombé la tête haute, en équipe, comme il a su jouer

journée, disputée sous un ciel totalement couvert. Pfister avait obtenu une victoire éclair sur l'Australien Phil Dent. Tout comme le célèbre Ilie Nastase, qui, à 36 ans, a encore montré quelques facettes de son talent, en disposant, il est vrai, du modeste américain Mike Estep.

En simple dames, l'Américaine Andrea Jaeger (numéro 4) n'a pas fait de détails contre la Suédoise Lea Sandin, de même que la Roumaine Virginia Ruzici (numéro 14) devant l'Américaine Kimberley Jones. Et la Française Catherine Tanvier s'est inclinée devant l'Américaine Tracy Austin, abandonnant sur blessure en deux sets, 6-2, 4-1.

La première journée des Championnats internationaux des États-Unis mardi, n'avait été marquée par aucune véritable surprise. Tous les favoris engagés ont franchi le tour initial.

Ainsi, le Tchèque Ivan Lendl (numéro 3) qui tente à Flushing Meadow de conquérir son premier titre majeur, s'est-il qualifié aux dépens de l'Indien Ramesh Krishnan en trois sets parfois accrochés. Pour sa part, le Suédois de 18 ans Mats Wilander (numéro 11), le surprenant vainqueur des Internationaux de France cette année, a effectué des débuts prometteurs devant l'Américain Bill Scanlon.

Les Américains Gene Mayer (numéro 6), et Brian Teacher (numéro 14), l'Australien

Mark Edmondson (numéro 13), le Mexicain Raul Ramirez (numéro 15), le Sud-Africain Johan Kriek (numéro 10) ont eux aussi obtenu leur place pour le deuxième tour, démontrant, chacun à leur manière, de grandes possibilités sur le ciment moyennement rapide de Flushing Meadow.

En revanche, Guillermo Vilas (numéro 4) a connu des difficultés pour ses débuts contre le jeune Américain Chris Dunk. Le gaucher argentin a cédé, en effet, le premier set au tie break (7 points à 3). Mais ensuite, il a réussi à trouver la bonne cadence du fond du court pour enlever la partie.

Enfin, le Polonais Wojtek Fibak, 41e joueur mondial, a été éliminé. Il s'est incliné en cinq sets devant l'Américain Chris Mayotte, espoir américain.

En simple dames, une surprise a été enregistrée avec la défaite de l'Américaine Billie Jean King qui à 38 ans, s'était montrée si brillante il y a deux mois à Wimbledon en atteignant les demi-finales. Mais relevant de blessure, elle a été l'ombre d'elle-même à Flushing Meadow, devant l'ancienne championne du monde junior, sa compatriote Susan Mascarin.

«C'est la plus grande victoire de ma carrière. C'est la 4e fois que je jouais contre King et je ne l'avais battue qu'une seule fois, au cours d'un match à exhibition, a dit Mascarin.

«Je n'ai aucune excuse à faire valoir pour ma défaite. Susan mérite largement sa victoire», a dit King.

Les Phillies perdent 4-0

PHILADELPHIE (AP) — Bob Horner a produit deux points et les Braves d'Atlanta ont maintenu leur avance en tête de la division ouest de la Ligue Nationale, hier soir, dans une victoire de 4-0 aux dépens des Phillies de Philadelphie.

Rick Camp, qui n'est utilisé comme partant que depuis la mi-juin, a enregistré sa 11ème victoire contre sept défaites, dispersant huit coups sûrs en sept manches. Gene Garber, en relève en huitième après que Camp eut accordé deux simples de suite, a sauvé sa victoire 27ème gain.

Il s'agissait d'un deuxième blanchissage de suite des Braves aux dépens des Phillies qui avaient perdu 3-0 la veille.

La défaite a été portée à la fiche de Mike Kalkoun (12-8). Les Braves en étaient à une douzième victoire dans leurs 14 derniers matchs.

Quant à Pete Rose, qui n'a rien fait en trois présences au bâton, il a établi un nouveau record de ligue en étant retiré une 8,593ème fois en carrière, passant ainsi devant Hank Aaron.

Ascension de l'Everest Trois sherpas tués

KATHMANDOU (AFP) — Trois sherpas appartenant à l'équipe canadienne qui prépare l'ascension de l'Everest ont été tués mardi par une avalanche, a annoncé hier le ministère népalais du Tourisme.

Les trois hommes, qui faisaient partie d'une équipe de

10 sherpas accompagnant six membres de l'équipe canadienne, ont été tués alors qu'ils effectuaient une reconnaissance le long du serac de Khumbu.

Selon un officiel du ministère népalais, les Canadiens seraient sains et saufs.

La grève, ou un bon partage du veau d'or...

par Richard Milo

Après la Ligue nationale de baseball, la Ligue nationale de football (LNF) se dirige au pas de course vers une grève qui pourrait suspendre les activités du circuit dans les prochaines semaines.

L'enjeu: 55 pour cent des revenus bruts que génèrent les 28 équipes professionnelles, une somme considérable, pour ne pas dire fabuleuse si l'on considère que le commissaire du circuit, Pete Rozelle, a conclu il y a quelques mois avec les réseaux de télévision une entente de \$2 milliards (et non pas millions...) pour les cinq prochaines années!

Le chiffre laisse songeur quiconque se donne corps et âme sur le terrain de football. En clair, chaque propriétaire d'équipe retirera de ce contrat la somme de \$70 millions, de quoi déclarer des profits à la fin d'une saison, contrairement à bien des équipes de la Ligue nationale de hockey...

À la lumière de tels chiffres, l'Association des joueurs de la LNF, que préside un vétéran des Raiders, Gene Upshaw, entend obtenir, sous une forme quelconque, sa juste part du gâteau. Et c'est pourquoi 90 pour cent des joueurs viennent de donner le mandat à l'exécutif syndical de décréter la grève au moment jugé opportun.

Selon toute évidence, à moins que les propriétaires d'équipe ne jettent de l'huile sur le feu dans les jours qui viennent, les joueurs déclencheront une grève générale et illimitée après la quatrième ou la cinquième partie, au moment où les matches prennent toute leur importance.

Mardi, le comité de négociations des propriétaires, que dirige Jack Donlan, du conseil d'administration de la LNF, a accusé les joueurs de négocier de mauvaise foi, leur reprochant de trouver des excuses faciles pour ralentir les négociations.

A vrai dire, l'exécutif syndical refuse toute négociation tant et aussi longtemps que les propriétaires, ceux avec lesquels les joueurs entendent dorénav

Civilisons nos prisons

La crise qui sévit dans plusieurs des institutions carcérales du pays est loin de se résorber. Il importe toutefois de faire une distinction entre une «émeute» comme celle qui a causé cinq morts le 25 juillet à Archambault, et les troubles récents survenus à Orsainville et à Bordeaux, fruit d'un débordement des gardiens. La première explosion de violence tient au régime carcéral lui-même, surtout depuis qu'à Ottawa des libéraux à courte vue ont remplacé la peine de mort par l'emprisonnement à perpétuité; le second phénomène, au contraire, s'explique par l'échec des négociations de Québec avec l'Union des agents de la paix.

Dans les deux cas, il est vrai, le danger est grand qu'il y ait mort d'homme quand les autorités perdent le contrôle de la place et que les forces de l'ordre doivent donner l'assaut. Les dommages à la propriété ne pèsent pas moins lourd à Ottawa qu'à Québec. À long terme, échec aussi, gardiens et détenus relevant de l'un et l'autre gouvernements ne retrouveront de milieu «normal» que si un changement substantiel est apporté au système carcéral. Cependant, suivant qu'il s'agit d'Archambault ou de Bordeaux, le chemin pour y parvenir sera probablement très différent.

Dans le cas de Bordeaux et d'Orsainville, des gardiens, mécontents des négociations, ont choisi de faire pression sur le gouvernement en recourant au moyen brutal qui consiste à laisser des détenus s'évader ou verser dans l'émeute. Une grève qui laisserait les détenus sagement à leur salle de billard ou à l'atelier de peinture n'aurait guère d'effet et ferait plutôt la démonstration que les gardiens ne sont pas aussi essentiels qu'on le croit pour la sécurité de la collectivité!

Même si de tels désordres sont aussi illégaux qu'une grève des agents de la paix, leurs auteurs sont en pratique assurés de l'impunité. En effet, si le gouvernement, après avoir «suspendu» les gardiens, va jusqu'à les mettre en prison, dans un bel accès de «law and order», qui va les y garder? Sûrement pas l'Office des droits des détenus! L'antique question reste toujours d'actualité: qui va surveiller les surveillants?

Malgré la grande peur qu'affectent les membres de l'Union des agents de la paix de mourir à coups de couteaux dans le dos, les prisons provinciales sont plutôt sécuritaires. Pour donner plus d'avantages aux gardiens et aux détenus et garantir le calme des uns et des autres, il suffira que les autorités provinciales voient plus diligemment les prisons des pauvres gens qui ne doivent pas y être. Quand il y aura moins de détenus en dedans et que les budgets passeront enfin à aider ceux qui en ont vraiment besoin, le gouvernement et la société seront moins prisonniers de gardiens qui jouent aux durs, veulent des armes, et sont prêts à tous les banditismes pour nous protéger des bandits.

Tres différente est la situation des pénitenciers fédéraux, surtout les «maximus», où plusieurs détenus violents ou désespérés sont un perpétuel danger pour eux-mêmes, pour leurs co-détenus ainsi que pour les gardiens. Paradoxalement, c'est pourtant dans ces bagues que l'on trouve actuellement les prises de conscience les plus fortes et les plus encourageantes. En ef-

fet, alors qu'à Bordeaux et Orsainville les autorités se cachaient et les gardiens jouaient à l'émeute, à Archambault au contraire la direction du pénitencier et le comité des détenus donnaient un premier exemple de dialogue civilisé, entre eux d'abord et aussi avec le public.

Certes, on souhaiterait que les autorités de Sainte-Anne-des-Plaines fassent plus large la part qui est due à la liberté de presse et d'opinion et permettent l'établissement de rapports moins sélectifs entre journalistes et prisonniers. Peut-être le feront-elles quand seront moins grands les risques qu'un certain jaunisme réenvenime le climat à l'intérieur. Mais au moins, avec la double conférence de presse de mardi, les faits commencent d'être franchement reconnus (même si une enquête publique s'impose toujours) et les représentants de deux des parties en cause, le service correctionnel et le comité des détenus ont entrepris de résoudre la crise de façon adulte et responsable.

La réforme radicale qui s'impose dans les milieux carcéraux ne se fera hélas! pas aujourd'hui. Entre-temps, il importe au moins de trouver le moyen d'atténuer le conflit chronique opposant détenus et gardiens. Le modus vivendi habituel est tissé de menace, de fauteur, de méfiance et de corruption; il est excessivement précaire et dangereux. Il suffit d'un incident mineur pour que la violence éclate, que des personnes soient tuées et qu'un cycle infernal de terreur s'installe dans les esprits. De meilleurs règlements peuvent tendre ce rapport conflictuel. De même, la présence de juges venus de l'extérieur régler les cas de discipline peut faire sentir, à l'intérieur des murs, l'influence bienfaisante du droit et de la justice.

Pour éliminer l'arbitraire et la vengeance, les formules ne manquent pas en réalité. Il faudra se montrer créateur et audacieux si on veut changer le climat qui prévaut et rétablir une situation plus propice à des réformes en profondeur.

Ainsi, la direction d'Archambault invoque encore la responsabilité collective de l'ensemble des détenus dans le drame du 25 juillet. Il y a sûrement une part de vérité dans cette analyse. Mais justement, pourquoi les autorités, au lieu d'isoler systématiquement les détenus et les jouer les uns contre les autres, n'accepteraient-elles pas enfin une véritable représentation de la population carcérale? De la même manière, pourquoi les syndicats de gardiens, au lieu d'exhiber le gilet et une triste mentalité revancharde, ne proposeraient-ils pas aux détenus des négociations collectives sur la sécurité physique et psychologique des personnes, gardiens et détenus, obligées de vivre dans un pénitencier?

Le comité des affaires sociales de l'Eglise, l'École de criminologie de l'Université de Montréal, et les associations de procureurs du ministère public ou d'avocats de la défense devraient peut-être songer à prendre l'initiative d'une telle rencontre propre à débloquent enfin un des domaines les plus arriérés et les plus pitoyables de notre société.

Jean-Claude LECLERC



«Recherches» et analphabétisme

par Pierre Bellemare

Étudiant au doctorat en philosophie de l'Université de Montréal, M. Bellemare répond ici à un éditorial de Jean-Pierre Proulx.

LIBRE OPINION

L'article de M. Lagueux auquel votre éditorial du 25 août voulait répondre se situe, je pense, à un niveau beaucoup plus profond et concret que votre réplique.

M. Lagueux a replacé le problème dans sa véritable perspective: l'alphabetisation. On a honte d'avouer que ceux dont on rêvait de «stimuler la créativité» et de les «introduire aux sciences humaines», parvenus au cégep et à l'université, ne savent encore ni lire ni écrire. Certes, ils peuvent déchiffrer des mots et calligraphier des lettres, mais ils sont à peu près incapables de comprendre un texte et, a fortiori, d'en composer.

M. Lagueux a mis le doigt sur une des causes pédagogiques déterminantes de ce problème, la cause peut-être, des «travaux de recherche» que doivent produire même les plus jeunes écoliers, et il n'a pas eu tort de les évaluer dans les termes de la question qui l'inquiète, l'état actuel et l'avenir de l'écriture savante. Le rapport vous a paru lointain: en fait, la production de ces «recherches» est directement liée à l'apprentissage de l'écriture savante du double point de vue de l'alphabetisation passive, la lecture, et active, l'écriture proprement dite.

Les termes peuvent abuser. L'alphabetisation passive n'est passive que de

nom. À vrai dire, il s'agit d'une activité visant à l'acquisition et au développement d'un habitus, d'une maîtrise qu'on obtient par suite d'un entraînement long et progressif. Les étudiants demeurent analphabètes car les «travaux de recherche» entraînent ce processus, sitôt après l'avoir déclenché. Ils le déclenchent parce que l'étudiant chargé d'une «recherche» en est à ses premiers pas dans l'univers de la culture écrite: pour la première fois sans doute il est mis en contact avec le livre «sérieux», une information écrite sur des objets situés hors de son environnement immédiat et rédigée dans une langue beaucoup plus complexe que celle qu'il parle ou entend parler. Hélas, ils le stoppent aussitôt car ils ne lui laissent pas le temps de digérer, d'assimiler ces découvertes. Simplement parce que les exigences d'évaluation pèsent d'un poids bureaucratique bien supérieur à celui des exigences de formation. On exige une preuve de la dite «recherche», une preuve écrite. Voilà l'étudiant d'un coup immédiatement propulsé à une autre étape, beaucoup plus difficile, du processus d'alphabetisation: l'apprentissage de l'écriture savante.

L'écriture de ces «recherches» enfantines, même les plus modestes, est nécessairement savante car l'objet des recherches — et cela pour des motifs «pédagogiques» (sic) — est lui-même un objet à connaître, et non déjà connu, donc un objet livresque, et la formule est vouée inéluctablement à l'échec, car de tels textes ne correspondent jamais à aucun besoin de communication. De cela résultent, d'une part le plagiat, les étudiants ne prenant pas de temps à s'approprier ce «tout ça» est beaucoup mieux exprimé dans les livres qu'ils ne pourraient le faire eux-mêmes, et d'autre

part l'analphabétisme, le processus d'acquisition de la compétence de lecture de textes de plus en plus complexes étant, sinon raté, du moins sérieusement compromis.

Ce n'est qu'au prix d'un immense déploiement d'énergies personnelles qu'un petit nombre de ces étudiants à qui on avait demandé d'écrire avant même d'avoir appris à lire parviendront beaucoup plus tard à dissiper l'ambiguïté créée et encouragée par leur éducation et à comprendre enfin que l'écriture ne sert pas à répéter ce qui a été mieux dit ou à montrer qu'on a des connaissances, mais à transmettre et appliquer les connaissances qu'on a acquises et à exprimer des connaissances nouvelles.

Si l'étudiant prenait l'habitude de lire régulièrement à partir de 10 ou 11 ans, il commencerait à pouvoir se plier aux exigences d'une écriture sophistiquée dès la fin de son adolescence. Mais auparavant, il devrait avoir appris à faire ce que très souvent savent faire beaucoup mieux que les cégepiens leurs grands-parents qui ont quitté l'école en cinquième année: écrire une lettre personnelle, simplement. Simplement, mais c'est beaucoup de choses: c'est pouvoir raconter les événements qu'on vit, exprimer les sentiments qu'on éprouve et les aspirations qui nous agitent. Cela les adolescents d'aujourd'hui ne savent pas le faire et c'est une cause, évidemment pas la seule mais une cause importante, de leur désarroi.

On ne touche pas impunément aux rouages essentiels d'une culture. On a témérairement bricolé dans la nôtre et il se pourrait qu'elle en meure. Il est peut-être encore temps d'intervenir, mais il faudrait procéder avec soin et réflexion, de peur de l'achever.

Maigret dans le métro

par Jean Francoeur

Appuyé à la passerelle, l'oeil vague, Maigret regardait les rames de métro qui roulaient sous lui. L'ancien commissaire de la police judiciaire de Paris tirait de sa pipe, bourrée de son habituel tabac gris, de puissantes bouffées dont les volutes bleutées s'harmonisaient avec la couleur de la station de métro Place-des-Arts à Montréal.

Il y a à peine vingt-quatre heures, allongé sur une chaise transa, il somnolait au fond du petit jardinet bruisant d'abeilles. Dans sa retraite de Meung-sur-Loire, les journées passaient entre la taille des rosiers, la pêche, la belette, l'apéritif et les petits plats mijotés de Mme Maigret.

«Maigret, réveille-toi!» C'était justement sa femme qui cherchait à le tirer de sa torpeur.

«C'est le téléphone», ajoutait-elle en soulevant le chapeau de paille dont il s'était recouvert le visage. «C'est un type de la rue des Saussaies. Il dit que c'est urgent. Qu'est-ce que je fais?»

— Tu lui dis que je suis à la retraite. Depuis près d'un quart de siècle d'ailleurs. Et que je n'ai aucune envie de reprendre du service. Et puis non, tu ne lui dis rien, je viens», enchaîna-t-il en grommelant que décidément ce Simon ne lui fichait donc jamais la paix.

C'est ainsi que douze heures plus tard, Maigret attrapait de justesse un avion à destination de Montréal. Sa femme, comme à l'accoutumée, avait bourré son unique sac de voyage d'une quantité de petits paquets bien ficelés. Elle en avait cependant retiré au dernier moment la bouteille de pruneau que Maigret comptait apporter, et glissé à la place un vieux imperméable, en insistant: «Ils ont eu un mois d'aout très pluvieux à Montréal. Un record.»

On lui avait confié une mission plutôt spéciale et hautement confidentielle, une affaire assez louche qui avait fait couler beaucoup d'encre dans les journaux parisiens quelques semaines plus tôt. Il s'agissait de savoir comment Bombardier avait pu souffler à l'industrie française le contrat de construction des wagons du métro de New York. Une escroquerie, qui, à en croire les éditorialistes des journaux d'opposition, tenait à la fois de l'espionnage industriel et du vol à l'étalage. Maigret se sentait plus à l'aise dans le second que dans le premier.

À peine débarqué, ce dimanche-là, il avait tenu à faire une première reconnaissance personnelle des lieux. C'est ainsi qu'il s'était retrouvé en

plein drame. Un vol de quelque \$150.000 subtilisés des coffres-forts d'une quinzième de guichetiers du métro: une opération conduite avec une maîtrise et un aplomb qui stupéfaient l'ancien chef de la brigade criminelle.

Tel un chien de chasse qui abandonne une piste pour en suivre une autre, Maigret ne s'intéressait plus qu'à cet audacieux coup de main. Il regrettait de ne pas avoir à ses côtés son brave Lucas, Janvier, et même le petit Lapointe si serviable.

Ce qui intrigait par-dessus tout l'ancien commissaire à la retraite, c'était que le cerveau de l'opération devait connaître intimement tous les rouages de la police de Montréal.

Il devait savoir, ce voleur, que chacun de ses forfaits serait signalé à autant de postes de police distincts sur le

territoire desquels était située chaque station de métro. C. n'est qu'en soirée, au moment du rapport, que la police établirait un lien les uns avec les autres. C'était un des résultats de la décentralisation administrative opérée par l'ancien directeur de la police de la CUM, Henri-Paul Vignola.

À l'évocation de ce dernier personnage, Maigret mordit sa pipe si fort qu'il faillit en broyer le tuyau. Il avait horreur des transuges. Et son mépris était sans bornes pour les politiciens et leur métier sordide.

En outre, réfléchissait Maigret, mes voleurs savaient que la direction de la police avait supprimé toutes les heures supplémentaires durant les week-ends. Ce n'est donc que le lendemain, lundi, que les détectives ouvriraient ce dossier. Les filous auraient eu tout le temps de se mettre à l'abri avec leur pécule.

Des ce moment, les habitués du quai des Orfèvres et de la brasserie Dauphine auraient su que quelque chose se passait chez lui. La patron est sur une piste, auraient-ils chuchoté entre eux. Il avait une idée, mais qui ne tenait pas encore de bout en bout. Avec son air faussement bourru, Maigret savait pourtant dans quelle direction chercher de ses gros yeux qui fixaient les gens sans les voir.

Maigret, en fait, ne voyait pas les deux policiers qui se dirigeaient vers lui: deux jeunes recrues qui, eux non plus, n'avaient pas reconnu, sous l'imperméable de couleur passée et le feutre déformé qu'il portait légèrement relevé sur le front, la silhouette encore puissante du vieux Maigret. Un clochard, ont-ils cru.

«Hé! le père, fit l'un d'entre eux, étends ta pipe. T'as vu les affiches.» Et le prenant chacun par un bras, ils l'entraînèrent filialement vers la sortie.

LETTRES AU DEVOIR

Mgr Savard, un vrai Québécois

Comment peut-on appeler la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal quand elle s'attaque basement à un patriote authentique comme le fut Mgr F.-A. Savard. Est-elle devenue une société fanatique? Si elle se dit nationaliste, pourquoi déverse-t-elle son fiel sur un citoyen canadien-français beaucoup plus québécois francophone que n'importe quel membre de cette dite société.

On n'a qu'à regarder les oeuvres et le vécu de Mgr Savard pour s'apercevoir que son amour pour ses compatriotes, pour son pays, pour sa terre, font de lui un bien meilleur patriote que les membres d'une société qui se dit nationaliste et qui crache son venin sur un si grand homme.

La Société Saint-Jean-Baptiste n'a pas grand leçon à donner aux Québécois. Si Mgr Savard a dit NON au référendum, ce n'est pas parce qu'il avait plus de 80 ans; d'ailleurs les 60% de Québécois qui ont voté NON n'avaient sûrement pas tous 80 ans et plus.

Il avait sans doute décelé, comme beaucoup de Québécois, que la question de M. René Lévesque était trop ambiguë et prêtait à équivoque. Pour fonder une nation, il faut de l'unité. Le référendum a divisé les Québécois et ils le resteront tant que le gouvernement au pouvoir continuera de promouvoir les idées de son parti, plutôt que d'assurer le bien-être de tous les Québécois.

Le Québec se tiendra debout devant le Canada anglais, en s'inspirant d'hommes comme Mgr Savard et non pas en se dénigrant mutuellement.

Jean-Guy DAIGLE
Plessisville, 25 août

On fera la noce plus tard

André Quéry (LE DEVOIR du 23 juillet 82) et Jacques Beaudoin (LE DEVOIR du 10 août 82) invitaient les étudiants et les étudiantes à se marier pour avoir accès à l'aide financière du gouvernement du Québec. Si les auteurs n'avaient pas assumé d'importantes fonctions dans le mouvement étudiant ou si derrière le ton ironique de leurs discours on ne trouvait rien de sérieux, aucune réplique ne devrait alimenter les discussions sur le sujet. Malheureusement, tel n'est pas le cas.

MM. Quéry et Beaudoin ont occupé successivement ou simultanément plusieurs postes dans différentes organisations étudiantes: membre du conseil exécutif de l'association des étudiants du cégep de Maisonneuve, membre du conseil central et de l'exécutif de l'Association nationale des étudiants et des étudiantes du Québec (ANEQ), permanent de l'ANEQ et j'en oublie... À ces différents postes, ils proposaient le mariage pour bénéficier de l'aide financière du gouvernement. Au cours de l'année scolaire 1981-82, l'ANEQ publiait une brochure et une affiche intitulée: «Vous voulez des prêts-bourses, mariez-vous». Cette activité se finançait par les cotisations des étudiants et les subventions gouvernementales consenties à l'ANEQ. Il convient donc de s'interroger sur le bien-fondé d'un tel «mot d'ordre».

Les auteurs omettent de spécifier les problèmes engendrés par ces «mariages bidons». Le divorce ne s'obtient pas automatiquement, il suffit de s'adresser, entre autres, aux différentes associations de femmes qui luttent contre ces lois désuètes. Les «nouveaux époux» devront cohabiter, etc.

Les auteurs laissent sous silence plusieurs autres lacunes du système de prêts-bourses comme l'indexation, la contributions des étudiants qui n'ont pas travaillé l'été, l'endettement des étudiants, etc.

Plus fondamentalement, il convient

plus de faire des pressions auprès du gouvernement pour modifier les critères d'indépendance que de s'y plier sournouement ou d'imaginer des façons de les contourner.

Un organisme sérieux, voué aux mieux-être des étudiants dans l'intérêt de ces derniers et de l'ensemble de la société, ne perdrait pas d'énergie à promouvoir des solutions aussi farfelues. Au moment où le chômage étudiant atteint des sommets pendant la période estivale et chez les diplômés, où les restrictions budgétaires ralentissent le développement de l'éducation collégiale et universitaire, où s'amorce une querelle fédérale-provinciale sur le financement des universités, où le Québec a grand besoin de diplômés pour faire face aux changements technologiques, les étudiants n'ont pas besoin d'agences matrimoniales mais de véritables associations étudiantes. On fera la noce plus tard...

Marc LABEL
étudiant

Montréal, 25 août

Les peuples de souche française

J'ai lu, avec beaucoup d'intérêt, l'article publié en page 2 de votre édition du 19 août 1982 intitulé «Le MNO, va dénoncer en France la trahison constitutionnelle».

Bien que le contenu de cet article me soit paru tout à fait exact, je me dois de procéder à une correction concernant l'origine des organismes participant à notre conférence.

En effet, il est fait mention que: «Cette association d'organismes francophones, qui date de 11 ans, ne regroupe que des peuples de souche française et non pas ceux qui ont été colonisés...» Il convient donc de préciser qu'effectivement nous ne regroupons que des peuples de souche française c'est-à-dire d'origine française et non pas les peuples devenus francophones par voie de colonisation ce qui est sensiblement différent de l'expression utilisée dans l'article précité.

Vous comprendrez certainement que cette distinction est fondamentale puisque précisément l'un des objectifs principaux de notre organisation consiste à supporter les luttes des communautés participantes dans le sens d'un plus grand affranchissement face à la domination qu'elles peuvent subir d'autres collectivités.

Espérant qu'il vous sera possible de publier la présente correction, je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

Alain GÉNÉREUX,
président de la Conférence
des communautés ethniques de
langue française

Joliette, 20 août

Impôt pour la paix

(Lettre adressée au premier ministre du Canada.)

Devant la croissance constante des budgets militaires tant au Canada que dans la plupart des pays, devant le regain de la course aux armements y compris nucléaires, devant la menace de plus en plus sérieuse d'un holocauste nucléaire, intentionnel ou accidentel, les citoyens canadiens doivent réagir avec fermeté et s'opposer clairement au gaspillage des ressources et aux priorités inacceptables que représentent les budgets actuels de la défense au Canada.

C'est pourquoi, en conscience, et après avoir longuement réfléchi, je ne peux plus continuer à soutenir de mes impôts une pareille politique. J'appuie au contraire les orientations que vous avez déjà proposées, au niveau des discours à tout le moins, en faveur d'un désarmement progressif.

Comme je tiens à assumer complètement tous mes devoirs de citoyen, et comme je crois à la nécessité de l'éducation du public canadien au besoin et à la possibilité d'un désarmement graduel, je verserai la totalité de mes impôts retenus au groupe canadien d'éducation du public en matière de désarmement, le Projet Ploughshares qui est, comme vous le savez, soutenu par les Églises canadiennes.

Les hémodialysés crient au secours

(Lettre adressée à M. Raynald Fréchette, député de Sherbrooke et ministre du Revenu.)

Monsieur le ministre et tous les Estrieis, j'aimerais vous sensibiliser à un problème qui touche peut-être un de vos proches comme c'est mon cas. Actuellement les assistés sociaux font beaucoup parler d'eux et sont sujets à critique, mais ce n'est pas de gaieté de coeur qu'ils sont dans cette situation.

Une de mes amies, qui souffre d'un lupus qui a détruit ses deux reins reçoit des traitements d'hémodialyse (rein artificiel). Elle reçoit l'aide de l'assistance sociale pour subvenir à ses besoins, étant orpheline et sans le sou.

Depuis le 1er juillet 1982, «la guillotine gouvernementale» vient de sabrer dans les médicaments essentiels à cette maladie. Le ministre des Affaires sociales ne paye plus pour le fer, la vitamine D, le calcium etc. etc. dont elle a absolument besoin à cause de son mal; c'est \$67 par mois qu'elle devrait payer au pharmacien pour ces médicaments. Elle devra tout simplement s'en priver et subir de graves préjudices à sa santé déjà chancelante. Trente autres patients au CHUS, qui sont dans un état similaire ne pourront prendre les pilules prescrites, faute de ressources.

Ma lettre se veut un appel à l'aide pour ces personnes infortunées adressé à notre ministre, à nos députés. Puissent d'autres personnes en bonne santé, témoigner si elles sont conscientes de cas semblables. Les médias, journaux, radio etc, pourraient servir de tribune à discussion.

Il y a certainement une solution à apporter à ce problème. Ces personnes ont droit aussi à un «petit peu de bonheur» mais le coût exorbitant de la médication les confine à la mendicité. À l'aide! à l'aide! s'il vous plaît... la social-démocratie ne peut pas s'abaisser à ce point.

Marie TREMBLAY
Sherbrooke, 26 août

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2T 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 088. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Ci-gît le fédéralisme renouvelé

3

par
Claude Morin

Ex-ministre des Affaires
intergouvernementales du
Québec et professeur à l'École
nationale d'administration
publique.

On aime souvent dire de M. Trudeau que ses gestes conduisent malheureusement à une polarisation excluant toute avenue moyenne. On en dit tout autant de la présence du Parti québécois dans le paysage politique. On raisonne en somme comme si les règles du jeu étaient, à cause d'une conjoncture passagère, regrettablement faussées et les jugements forcément biaisés. De ce point de vue, la polarisation actuelle ne serait qu'un accident. Si ses causes disparues — MM. Trudeau et Lévesque — les choses deviendraient plus calmes et des solutions raisonnables, comme le renouvellement du fédéralisme, exerceraient un attrait pour le moment absent.

Cette interprétation néglige cependant un facteur majeur. Tel que compris depuis toujours et à moins d'être un ensemble inoffensif de retouches

cosmétiques, le renouvellement du fédéralisme exigeait, dans l'esprit de ceux qui le proposaient, la réorientation de toute la dynamique fédérale-provinciale au Canada. Plus précisément, il supposait au minimum le transfert d'Ottawa vers le Québec d'un certain nombre de compétences constitutionnelles significatives, la reconnaissance explicite de la dualité canadienne par la transformation de certaines institutions fédérales et l'acceptation d'une responsabilité propre au Québec dans le développement et l'affirmation de la communauté francophone du Canada. Quand on parlait de fédéralisme renouvelé, on envisageait donc un sérieux coup de barre, quelque chose d'indéfini, puisqu'il s'agissait ni plus ni moins de construire le Canada de l'avenir sur des bases et à partir de principes fort différents de ceux qui avaient jusqu'à maintenant prévalu. Or, la tendance normale et historique du fédéralisme canadien a toujours été dans un sens contraire à ce type de développement.

De la même façon que le Canada anglais s'est toujours évertué dans le passé, que ce soit avec l'Acte d'Union ou avec la confédération de 1867 elle-même, à «en donner le moins possible au Québec», à aucun moment plus récemment personne à Ottawa ou dans les autres provinces, aussi bien en 1965 qu'en 1975 ou 1981, n'a accepté aucune des exigences minimales esquissées dans notre brève description du fédéralisme renouvelé. On était certes prêt à quelques arrangements administratifs, pourvu toutefois que ceux-ci n'empêchent pas le maintien ou la croissance d'un gouvernement central



jouissant des moyens d'action étendus et qu'elles ne confèrent pas, institutionnellement ou constitutionnellement, des pouvoirs accrus soit au Québec, soit aux francophones du Canada. Il fallait, le cas échéant, que ces arrangements se situent dans le respect absolu de l'équilibre antérieur. Toute proposition constitutionnelle risquant, si peu que ce soit, d'affecter de façon durable cet équilibre en faveur du Québec, était automatiquement perçue comme inacceptable, peu importe l'affiliation partisane des interlocuteurs du Québec, et ne provoquait jamais l'adhésion de qui que ce soit à l'extérieur du Québec.

Ce qui revient à dire, comme une expérience vérifiable le démontre si clairement, que l'option du fédéralisme renouvelé n'a jamais été réalisable au Canada. Beaucoup ont, comme moi, longtemps cru le contraire et, manifestement, certains persistent, malgré les faits, à conserver leur foi dans ce renouvellement. À ces personnes, je demanderais simplement ceci: si le renouvellement du fédéralisme avait été possible, pourquoi n'a-t-on pas entrepris de commencer à le réaliser au moment psychologiquement et politiquement le plus approprié de

toute l'histoire contemporaine du Québec, soit dans la période qui a immédiatement suivi le référendum? C'est-à-dire, n'est-ce pas, le temps ou jamais.

En fait, ce n'était pas le temps alors, et ce ne le fut jamais, parce que le Canada anglais a une conception du régime fédéral dans laquelle il est impossible d'insérer concrètement la notion de fédéralisme renouvelé telle que véhiculée au Québec. Si elle devait être appliquée, cette notion modifierait la dynamique du régime actuel d'une manière que l'opinion publique canadienne-anglaise ne pourrait tolérer. Je n'exprime pas ici une opinion pessimiste qu'un peu d'espoir permettrait de tempérer, mais une conclusion que je me sens obligé de dégager d'une très longue observation directe et d'une multitude de conversations avec des politiciens fédéraux et provinciaux de tous les niveaux, de tous les partis et de toutes les provinces.

Si ce n'était pas le temps de renouveler le fédéralisme après le référendum, il arrive que ce ne sera pas non plus le temps dans l'avenir. Ici intervient en effet, comme élément déterminant, la situation créée par la «nouvelle constitution». Celle-ci, en plus, comme je l'écrivais plus haut, d'avoir orienté le fédéralisme canadien comme le souhaitaient Ottawa et le Canada anglais, a aussi accentué la dynamique centralisatrice de ce régime. Il est désormais futile, pour les Québécois, de raisonner comme s'il n'y avait pas de «nouvelle constitution» ou comme si, avec la coopération de Dieu sait quelle bonne volonté extérieure, cette constitution pouvait être, après une salubre et lucide réflexion de

tous, retournée en notre faveur. Il faudrait plutôt nous habituer à l'ordre nouveau, non pas pour l'accepter mais pour bien le connaître. Si d'aucuns ont autrefois pensé que les dés constitutionnels étaient pipés contre le Québec, il peuvent maintenant trouver, si je peux me permettre l'expression, quelque satisfaction à savoir que cette crainte est officiellement confirmée et encaissée depuis le printemps 1982.

Dans ces conditions, parler de fédéralisme renouvelé, comme si on était encore en 1965 ou 1975 et que l'avenir était encore ouvert à l'intérieur du présent régime, c'est se tromper d'époque. C'est parler de réparations à faire sur une maison qui vient de brûler. On n'a même plus l'excuse d'ignorer ce qui va arriver, par exemple, au rapport d'une commission Pepin-Robarts ou à un «livre beige». Et, en outre, on sait maintenant ce que valent les promesses référendaires ou autres de même calibre. Depuis quel temps, beaucoup au Québec ont appris.

Les libéraux provinciaux de l'après-Ryan auront, eux, appris et compris. C'est pourquoi ils ne parleront plus de constitution, ni de «troisième voie». À Radio-Canada, le 15 août, M. Larry Wilson, président du PLQ, reconnaissait lui-même que cette voie n'existerait pas. Cela signifie en clair que le PLQ évitera soigneusement d'aborder le problème national québécois, prétextant que les questions économiques sont devenues trop aiguës et qu'elles exigent davantage l'attention des citoyens et des gouvernements. En réalité, il s'agit pour ce parti de ne pas rappeler ce sujet à l'électorat car, autre-

ment, des interrogations insolubles se raient engendrées.

Quant au Parti québécois, il ne doit pas chercher à évacuer ce thème. Un tel silence, s'il est cyniquement habile pour les libéraux à qui il éviterait de dévoiler leur désarroi, couperait cependant de sa substance un parti d'allégeance souverainiste qui devrait au contraire montrer plus que jamais jusqu'à quel point la «nouvelle constitution», tout comme les politiques économiques fédérales, sont, à terme, délétores pour le Québec.

Il n'est pas acquis que, même pénible, l'expérience constitutionnelle de 1980-81 influencerait les Québécois dans un sens plutôt que dans l'autre, celui de la soumission ou celui de l'action. Les libéraux fédéraux — et demain leurs frères provinciaux — font le pari que, dorénavant, la population se désintéressera de la question dite nationale. C'est pourquoi ils verront à ne pas l'éveiller ou à ne pas alimenter par des débats d'ordre constitutionnel ou politique sur l'avenir du Québec. Le Parti québécois n'a pas le droit, lui de s'imaginer que l'évolution se fera désormais d'elle-même, vers la souveraineté, sans interventions ou explications particulières, justement à cause de la façon dont on a traité le Québec en 1980-81 et parce que le fédéralisme et ses agents viennent de montrer leur véritable visage. En plus de priver le Parti québécois du leadership qu'il doit exercer en la matière, une telle attitude de laisser-aller équivaldrait à oublier ces faibles tentations collectives bien de chez nous: le confort et l'indifférence.

FIN

Vraies et fausses traditions à l'École des HEC

par
François-Albert Angers

professeur émérite

RÉPÉRIQUE

Le rôle que j'ai eu à jouer à l'École des Hautes Études commerciales, pendant 40 ans, comme professeur de sciences économiques, directeur de la revue *l'Actualité économique* et de l'Institut d'économie appliquée, de même que dans l'établissement de la présente «corporation» qui prétend aujourd'hui représenter l'École à elle seule, ne me permet pas de rester silencieux, devant ce qui s'écrit et se dit dans les médias d'information au sujet de la nomination du nouveau directeur.

Première mise au point nécessaire d'abord au sujet du candidat nommé, M. Pierre Harvey. Les médias en ont généralement parlé de telle façon que le public est induit à le considérer comme un politicien de carrière à qui le gouvernement accorderait une récompense tout en prenant le contrôle d'une institution prestigieuse par l'intermédiaire d'un partisan.

Or la réalité, c'est que Pierre Harvey est essentiellement un grand universitaire, toujours engagé dans sa fonction d'universitaire aux HEC. À un moment donné récent, il a voulu apporter sa contribution active à une cause à laquelle il croit, mais sans cesser son enseignement. Diplômé HEC, il est entré à l'École pour y devenir professeur dès l'obtention de sa licence. Il y a toujours fait carrière depuis, distribuant son enseignement, poursuivant activement ses recherches, accordant au besoin son appui de conseiller expert aux gouvernements, notamment au gouvernement Lesage dans les cadres de la révolution tranquille. Il a donc participé depuis toujours et participe encore à la vie de l'Institut d'économie appliquée des HEC, dont il a, à son tour, assumé la direction. C'est sollicité par ses collègues,

qui lui ont accordé leur vote majoritaire, qu'il a posé sa candidature à la direction des HEC, étant entendu que dès sa nomination il cesserait toutes ses activités politiques.

On ne voit pas en quoi il y aurait «patronage», comme on l'a dit, à ce que le gouvernement se rende à la demande expresse du corps professoral de l'École de lui donner Pierre Harvey comme directeur de ses activités. Rien de plus normal.

Ici intervient le deuxième point: les relations du conseil d'administration de la Corporation de l'École et du gouvernement, par rapport à la sauvegarde de l'autonomie de l'École, face au pouvoir politique. Le problème est réel, mais il est mal posé tel que présenté justement parce que le conseil d'administration veut se prétendre le tout et le seul porte-parole de l'École; et qu'en ce faisant — au cours du processus de nomination du nouveau directeur — ce Conseil d'administration a en quelque sorte méprisé le point de vue des professeurs de l'École. Tel a bien été en effet, la conséquence de son refus de transmettre au gouvernement le résultat du vote des professeurs, pour tenter d'imposer à celui-ci son propre candidat, comptant invoquer une supposée «tradition» qui excluerait toute autre possibilité que d'obtempérer aux recommandations dudit conseil, devenues des ordres.

Je dis «supposée tradition» parce que quand elle est ainsi exprimée, elle ne repose que sur une apparence dont les membres du présent Conseil, plus jeunes et sans doute peu au courant de la vraie «tradition», sont eux-mêmes victimes. Il y a confusion ici entre la réalité du fait que jusqu'ici le gouvernement a toujours nommé le candidat proposé par le conseil d'administration, aucune autre représentation valable ne lui ayant été soumise à l'encontre; et l'autre réalité d'un malaise grandissant dans le corps professoral, parce que d'une nomination à l'autre, le conseil marquait de moins en moins de considération pour un consensus qui harmoniserait les points de vue de l'ensemble des professeurs avec ceux du conseil d'administration. Cette fois-ci, le conflit a



éclaté au grand jour parce que les professeurs ont exigé la mise en place d'un processus plus rigoureux pour faire valoir leur point de vue; et que ce processus plus rigoureux a été contourné de sorte que le gouvernement ne soit pas saisi officiellement du choix des professeurs sans accord intervenu entre le conseil et ceux-ci. Les professeurs, pour la première fois ont alors décidé de saisir directement le gouvernement de leur point de vue.

Il n'est donc pas exact de dire, comme on l'a fait valoir à Michel Nadeau pour son éditorial, le 24, que «depuis plusieurs années le processus de désignation d'un directeur aux HEC est l'objet d'une formule éprouvée». Les insatisfactions grandissantes dans le corps professoral à son sujet ont obligé d'une fois à l'autre à des retouches. Les caractéristiques de ces retouches marquent une volonté de participation croissante du corps professoral, mais avec des résultats sans portée sur le comportement final du conseil, qui y voyait une information dont il n'avait pas à tenir compte. Ainsi, cette fois-ci apparaît fort curieuse l'interprétation qu'on a fournie à Michel Nadeau d'un vote en bon et due forme entre cinq candidats, où M. Harvey a reçu l'appui d'une nette majorité. On nous parle de trois candidats pour lesquels les professeurs auraient marqué des préférences indifférenciées, comme s'il s'ensuivait que le conseil donnait satisfaction à l'ensemble des professeurs en choisissant l'un ou l'autre. Drôle de façon de considérer des candidats qui ont recueilli moins de voix dans un scrutin!

Mais où est et quelle est la tradition dans tout cela. Pour le comprendre, il

faut savoir pourquoi et comment est née la «corporation» concernée. Celle-ci fut acceptée de guerre lasse par Maurice Duplessis parce que cela lui a paru la seule façon de régler un grave problème de traitements des professeurs. L'École se voyait de certains de ses meilleurs professeurs faute d'un régime convenable de rémunération; et le recrutement de nouveaux professeurs devenait quasi impossible. Le projet de loi qui constituait la «corporation» avait fait l'objet de longues négociations et d'un accord enregistré dans des documents entre l'Association des licenciés de l'École (d'où devaient provenir les administrateurs) et le corps professoral. La question en jeu était précisément celle qui éclate aujourd'hui parce que Duplessis n'a pas respecté les termes de cet accord et modifié le projet initial à sa guise et sans égard aux ententes. Deux conceptions s'affrontaient: celle des hommes d'affaires qui voulaient une «corporation» où les relations de pouvoir seraient de la même nature que dans une entreprise. Celle des professeurs qui estimaient qu'une institution universitaire est d'abord un corps professoral dont la liberté académique peut se trouver menacée autant par une autorité reliée à des intérêts de groupe que par une autorité partisane au plan politique.

Un modus vivendi avait été déterminé par les négociations et par l'entente mentionnées. Là s'est exprimée la vraie tradition qui résultait de toute l'histoire de l'École depuis ses débuts, à travers les avatars qu'elle avait connus. En vertu de cette entente, la Corporation était composée d'un Conseil d'administration et du corps professoral. Le conseil d'administration aurait comme membres fondamentaux des Anciens choisis en partie par l'Association des licenciés et en partie par la Chambre de commerce de Montréal, à quoi s'ajoutaient des ex officio et des membres nommés par le gou-

vernement. Le corps professoral était représenté par un conseil pédagogique dont les pouvoirs étaient déterminés par la loi. En gros, cela voulait dire que des Anciens acceptaient de servir gratuitement les intérêts de leur École pour exercer un contrôle administratif et financier sur le fonctionnement de l'École et servir en même temps de tampon entre le gouvernement — dispensateur des fonds — et le corps professoral. Le conseil pédagogique exerçait librement les compétences pédagogiques et académiques. Telle s'était exprimée la tradition de l'École en tant que communauté universitaire conduite par l'essentiel par son corps professoral sous l'égide d'un directeur universitaire, avec l'aide d'un conseil d'administration d'hommes d'affaires issus de son enseignement pour un contrôle approprié et une saine gestion.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, Duplessis fit disparaître d'un trait de plume, au comité parlementaire, sous prétexte de simplification, toute cette dernière partie. Il en résulta la loi actuelle où, d'un point de vue strictement légal, toute l'autorité réside dans le conseil d'administration. Mais pour l'exercer comment? Dans les débuts, tous les partenaires étaient conscients du véritable esprit, de la véritable tradition, en vertu desquels devaient fonctionner la Corporation; et les choses allaient passablement bien pendant un bon nombre d'années.

Avec le temps et le remplacement graduel des premiers administrateurs, il semble que le conseil d'administration ait perdu de vue la perspective de la vraie tradition et ait développé la tendance de considérer l'École comme une entreprise, avec un directeur nommé par lui et des professeurs qui seraient des employés de cadre.

À partir de ce moment, le conseil d'administration n'est plus pour les professeurs un associé, mais un nouveau pou-

voir dont les intérêts de groupe peuvent devenir aussi menaçants pour l'exercice de la liberté académique que n'importe quel pouvoir politique. On chercherait vainement la légitimité d'un tel point de vue. Le conseil d'administration ne représente pas des actionnaires et n'existe qu'en vertu de la volonté de l'État. Les ententes des parties auxquelles l'État a apporté la sanction d'un cadre juridique constituent le véritable esprit selon lequel la loi doit être exécutée et l'autorité exercée. C'est l'évaporation de cet esprit qui a engendré le malaise dont le conflit d'aujourd'hui est le premier affleurement extérieur. De sorte que ce n'est pas du tout le principe de l'autonomie de l'École qui est en jeu, mais celui des droits des professeurs d'être considérés comme l'une des parties constituantes de la «Corporation» de l'École. Le gouvernement, quant à lui, a joué son rôle: celui d'arbitrer le conflit faute d'entente entre les parties concernées. Il a choisi de trancher en faveur des professeurs. On peut discuter de ce choix à divers autres égards. Mais le comportement du conseil d'administration ne lui laissait pas beaucoup d'autre issue, dans l'intérêt du bon fonctionnement interne de l'École. Refuser de donner raison aux professeurs en l'occurrence, c'eût été consacrer définitivement la fausse conception qui s'installait du rôle du conseil dans l'École. La situation eût été bien différente si le conseil, comme il se devait à mon sens, avait saisi lui-même le gouvernement du choix des professeurs tout en indiquant que son choix à lui se portait plutôt sur un autre candidat. Si un esprit avait existé qui aurait induit le conseil à considérer que tel était son devoir, sans doute aurait-il voulu entrer en négociation véritable avec le corps professoral pour que la découverte d'un candidat agréable aux deux parties n'oblige pas le gouvernement à l'arbitrage d'un conflit.

Le plus froid de tous les monstres froids

par
André Saumier

LIBRE OPINION

ANDRÉ Marsan fait de la conjoncture actuelle «Vivre selon les moyens de ses finances publiques», LE DEVOIR du 13 août 1982) une analyse marquée au coin de sa lucidité coutumière.

Du coup, cette analyse mérite quelques compléments.

Il faut d'abord souligner que la politique monétariste de la «Federal Reserve Board» a donné, aux USA, au moins une partie des résultats escomptés, à savoir une diminution spectaculaire et rapide du taux d'inflation. Une des raisons pour laquelle une politique semblable appliquée avec persistance par la Banque du Canada, n'a pas eu ici les mêmes effets bénéfiques, se trouve précisément au niveau de l'ampleur des déficits gouvernementaux au Canada. Il est important de se rappeler que ce déficit est au moins le double, proportionnellement, de celui des USA. Tandis donc que la Banque du Canada s'emploie à vider l'eau du bateau en perdition, les gouvernements s'occupent à le remplir à nouveau avec allégresse. Il n'est donc guère surprenant que nous continuions à couler.

Il faut souligner aussi, pour le bénéfice des critiques des politiques monétaristes des Banques centrales, que les alternatives n'existent pas. Les tenants du keynésisme ne peuvent guère montrer un bilan autre, ces dernières années, qu'une combinaison désastreuse de chômage,

d'endettement et d'inflation. La France en a fait encore récemment l'expérience pénible. Les politiques nouvelles n'ont peut-être pas réglé tous les problèmes — le contraire eût été suspect — mais elles ont en réduit quelques-uns et c'est tout à leur crédit. Il est donc paradoxal de voir certains prôner le retour du *statu quo ante*, comme si ce statu quo avait été entièrement bénéfique. Il y a, bien sûr et hélas, des gens pour qui le passé, même récent, ne contient aucun enseignement et qui se plaisent à re-proposer une roue qui a cessé de tourner.

Les racines du mal que dénonce M. Marsan sont cependant encore plus profondes. M. Marsan souligne avec pertinence qu'il nous faut apprendre à vivre selon nos moyens et que les conséquences de cet état de fait sont pénibles à avaler pour nos hommes politiques. C'est ici qu'il faut prendre le taureau par les cornes et bien saisir le choix qui nous confronte. Ou bien en effet nous avançons encore plus sur la voie du «welfare state» ou bien nous faisons une bifurcation importante.

Les conséquences de la première voie sont connues; elles mènent à une mainmise grandissante et bientôt quasi totale de l'État sur l'appareil de production et de distribution de biens et de services. Ce modèle existe, il a ses lettres de créances et bien des pays l'ont suivi et le suivent encore avec des résultats qui ne peuvent qu'être constatés. Ces résultats me semblent personnellement inacceptables — mais c'est un point de vue parmi d'autres.

L'autre voie, celle de la bifurcation, ne signifie pas le retour au capitalisme sauvage, comme ses détracteurs voudraient nous en convaincre. Elle constate simplement que l'État ne peut pas indéfiniment continuer de prendre en charge l'ensem-

ble contradictoire et infini des besoins de la société sans tomber dans l'étatisme, et qu'il existe d'autres mécanismes d'allocation des ressources qui ont également fait leurs preuves. Ces mécanismes me semblent — autre point de vue personnel — supérieurs, en théorie et en pratique, à ceux d'une planification bureaucratique envahissante.

C'est donc au plan conceptuel que le choix se pose. Il s'impose aujourd'hui puisque nous en sommes bientôt au point où 50% du PNB canadien est déjà étatisé dans les faits et qu'une simple extrapolation montre que cette proportion sera demain importante au point d'être irréversible et d'entraîner une mutation de société. L'État — le plus froid des monstres froids, disais-je, pense, Proud'hon — est déjà presque triomphant sans avoir jamais déclaré globalement ses couleurs.

Il ne s'agit donc pas tellement de modérer nos aspirations et nos désirs mais bien plutôt de choisir comment ces choix seront faits individuellement et collectivement. Soit par quelques planificateurs assis derrière leurs ordinateurs et incarnant leur propre vision de l'intérêt de chacun, soit par chacun à partir de ses propres choix et incarnant ses propres visions. Ce dernier modèle, poussé à l'extrême, est aussi absurde et destructeur que le premier; les deux ont besoin de mécanismes correcteurs pour en adoucir l'implacabilité. Il faut cependant se garder avec soin de l'illusion confortable que nous pouvons jouir en même temps des avantages de l'un et de l'autre sans en subir les inconvénients. Nous passons ainsi une période intéressante où ce choix devient à la fois plus clair et plus urgent. On ne peut donc que déplorer que nos hommes politiques ne nous en entretiennent pas même s'il est facile de comprendre pourquoi.

Pour souligner le weekend
de la Fête du travail



Dégustation annuelle
chez Perzow & Masson

Samedi et dimanche...

Venez déguster toutes sortes de bonnes choses... biscuits aux brisures de chocolat Tablerone... côtes levées au miel sur charbon de bois... mousse au chocolat... délicieuse quiche... pasta maison. Un petit quelquechose qui vous plaira!

Petits délices pour apporter

Gourmandise à la Romaine... pasta dans sauce au fromage avec champignons et fromage... panné et gratiné. Galatone Imbottito, fromage, jambon, sauce au tomate et oregano farci et gratiné dans une pâte à pain. Bouchés Souvaroff... pâtisserie soufflée et farcie avec foie gras au cognac.

Du nouveau chez P & M cet automne... une grande variété de produits de qualité pour le marché quotidien.

4100 ouest, Ste-Catherine

Westmount (face au Carré Westmount)

NOUS LIVRONS AU: Centre-ville, Westmount, Hampstead, V.M.R., Côte St-Luc, Snowdon, N.D.G., Outremont.

Pour livraison appelez 937-9465 et demandez Pierre

Lun.-ven. 9-13h. — livraison le jour même

Commande \$50. min. Livraison supp.

1/2 heure de stationnement gratuit

Visa, Mastercard et comptes courants

Lun. mer. de 9h à 18h. Jeu. ven. de 9h à 21h. Sam. et dim. de 9h à 17h.

service de traiteurs

paniers de cadeaux

la véritable
boucherie
charcuterie
française

Un délice pour les yeux...
Une évasion gastronomique...

- Viandes de première qualité
- Charcuterie fine
- Fromages choisis
- Pâtisseries françaises
- Vaste choix de fruits et de légumes frais
- Poissons frais exclusifs

Une tradition depuis 1953

Notre spécial de la rentrée...

Sauté de veau

qualité Anjou Québec

Sachez l'apprêter!

Obtenez gratuitement une recette appropriée.

Bien manger signifie

Anjou QUÉBEC

où la qualité fait sa renommée

1025 ouest, Laurier

Tél.: 272-4065 — 272-4086

Stationnement gratuit de 30 minutes avec tout achat de \$20.



SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Québec

plutôt averse de détails sur le contenu de cette politique. Tout au plus peut-on dégager de ses propos que le contrôle serait volontaire dans la mesure où il existerait un consensus quant aux propositions gouvernementales, mais si nécessaire une loi pourrait être adoptée pour «encadrer certaines choses et établir certains paramètres». La durée de ce contrôle serait probablement de deux ans.

Au chapitre des prix qui pourraient faire l'objet d'un contrôle, il y a en premier lieu les tarifs d'Hydro-Québec dont la fixation relève directement du conseil des ministres et qui doivent faire l'objet d'une décision en octobre, a rappelé M. Lévesque. Il pourrait y avoir aussi tout ce qui tombe sous le contrôle de commissions et de régies, mais M. Lévesque a refusé de préciser. Chaque cas doit être examiné au mérite, dit-il car, à son avis, certains peuvent survivre à l'austérité mieux que d'autres du fait qu'ils ont les reins les plus solides.

En ce qui concerne les salaires, M. Lévesque n'a pas voulu encore la donner d'indication sur le niveau d'augmentations que le gouvernement jugera acceptable. Chose certaine, il n'est pas question que Québec impose un contrôle mécanique comme Ottawa le fait avec sa norme de 6% et du 5%, puisque M. Lévesque a plusieurs reprises, a rejeté cette façon de faire comme étant inique du fait que hauts et bas salariés sont frappés sans distinction. Cette politique devrait être calquée sur le contenu des offres salariales que Québec se prépare à déposer à ses 335.000 employés. Ces offres, a indiqué hier M. Lévesque, comporteront une augmentation de la masse salariale qui sera non négociable, le gouvernement voulant limiter les négociations aux modalités de partage de cette masse.

En faisant état de ce projet de politique de contrôle, le premier ministre s'est bien gardé hier d'indiquer s'il s'agissait d'un appui au programme de lutte contre l'inflation tel que le gouvernement fédéral le conçoit. Il s'est contenté de dire que Québec avait le premier commencement une «lutte contre les coûts excessifs» dans sa propre maison et qu'il ne pouvait être question de s'opposer à l'objectif général qu'Ottawa poursuit avec son programme.

Cette question du contrôle des prix et des salaires aura été le principal élément de la conférence de presse donnée par le premier ministre à l'issue d'une réunion de deux jours des 78 députés du Parti québécois à l'Assemblée nationale, un caucus sans histoire d'où tout le monde semble être reparti fort heureux.

L'élément central des discussions a été la situation économique sous ses divers aspects: chômage et création d'emploi évidemment, mais aussi préparation d'une stratégie pour tirer parti de la crise sur le plan politique.

Les députés se sont penchés longuement sur deux documents que le conseil exécutif du Parti québécois leur soumettait à ce propos. Le premier consistait en un avant-projet de manifeste électoral présentant la souveraineté-association comme un outil contre la crise économique, document dont LE DEVOIR faisait état dans son édition d'hier. Le deuxième document est le plan d'action que le parti se propose d'adopter pour la prochaine année.

Ce plan d'action propose de centrer l'action du parti autour du thème de la souveraineté comme outil de développement économique en préparation de la prochaine élection qui doit avoir pour thème principal l'option souverainiste du Parti québécois. Les grands éléments de ce plan d'action prévoient une «concertation permanente dans l'action et le discours entre le parti et le gouvernement», une insistance particulière sur l'animation et la formation politique des membres, une reformulation du discours économique. A cet égard, deux colloques sont proposés, l'un cet automne sur «le coût de la dépendance politique», et l'autre en février sur «la souveraineté, un outil de progrès social». De ces colloques sortirait un manifeste qui serait distribué à l'occasion de la prochaine campagne de financement du parti en mai 83.

En conférence de presse, M. Lévesque a rappelé que les crises par définition engendrent le changement et que son parti veut profiter de la situation de crise économique pour faire pénétrer son message dans l'esprit des Québécois. Ayant décidé de «jouer la peau de notre parti» sur la souveraineté, M. Lévesque a déclaré qu'il vaut mieux se préparer plus tôt que trop tard à cette élection. A son avis les circonstances sont propices et il n'est pas question de reculer et d'escamoter ce prochain enjeu électoral.

Sur les questions économiques d'intérêt immédiat, la création d'emploi et la lutte contre le chômage, le premier ministre a déclaré que l'attitude adoptée par les députés consiste à procéder dans un premier temps à évaluer les efforts qui sont faits actuellement par le gouvernement avec, par exemple, les bons d'emploi pour les jeunes, Corvée-Habitation, pour ensuite tenter d'améliorer et d'ajouter à ce qui existe. Interrogé à savoir si son gouvernement aurait de l'argent neuf à mettre à la disposition de projets ou programmes, il a indiqué que «s'il en faut on en trouvera». Selon lui il est rare que même dans la situation actuelle un bon projet concret manque de financement.

L'évaluation que les députés s'approprient à commencer, se fera par le biais de deux comités qui ont été créés hier. L'un visera à simplifier les règlements existants des programmes économiques pour les rendre plus efficaces alors que l'autre qui porte le nom de comité de relance économique étudiera des questions plus spécifiques. La vingtaine de députés intéressés à ce comité se diviseront en sous-comités pour étudier le secteur de l'habitation, l'abaissement facultatif de l'âge de la retraite, le retour au travail des assistés sociaux.

Au cours du caucus, les députés se sont aussi penchés sur le travail législatif des prochains mois, s'arrêtant particulièrement à deux questions qui seront débattues cet automne, soit la réforme du mode de scrutin et la restructuration scolaire. Selon M. Lévesque, l'automne sera consacré à des consultations quant à ces deux projets et il est hors de question de présenter des projets de loi à la session d'automne. Soulignons qu'à propos de la restructuration scolaire, la consultation



Dans cette photo parvenue à Francfort hier, un nuage de gaz lacrymogène flotte parmi les manifestants qui sont sortis dans les rues de Gdansk, mardi, pour marquer leur appui au syndicat Solidarité, forcé à la clandestinité par les autorités polonaises. Les affrontements à travers le pays ont coûté la vie à trois personnes; des centaines ont été blessées et plus de 4.000 arrêtées.

prendra la forme d'une tournée du ministre de l'Éducation de six semaines à travers le Québec qui se fera en collaboration étroite avec chaque député afin d'en arriver au consensus le plus large possible, a indiqué M. Lévesque.

◆ Rentrée

mes de français, mathématiques, anglais, sciences de la nature et arts, au primaire, devraient être mis à l'essai dans un grand nombre d'écoles. À la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) notamment, l'introduction de l'anglais dès la quatrième année entraînera le renforcement de l'équipe de spécialistes de cette matière qui ne compte actuellement que quatre enseignants au primaire pour tout le territoire de la commission scolaire. Selon un porte-parole de la CECM, ce sont les professeurs titulaires de la plupart des écoles qui s'arrangent entre eux pour enseigner l'anglais. Afin de combler cette lacune, la CECM entend, dans un premier temps, engager une quinzaine de spécialistes pour satisfaire aux besoins de ses 130 écoles françaises primaires.

L'Alliance des professeurs de Montréal se demande pour sa part, si la venue de nouveaux spécialistes en anglais ne déplacera pas autant de spécialistes d'autres disciplines (éducation physique, art) du primaire. Vérification faite, il semble que oui.

Mais l'Alliance s'inquiète aussi de ce cinquième bulletin scolaire qui doit être acheminé aux parents le 15 octobre, selon les modalités du nouveau régime pédagogique; elle presse la CECM de fournir aux enseignants un bulletin-type le plus rapidement possible pour leur indiquer le genre d'évaluation qu'on exigera d'eux. Même si le problème des affectations et des mises en disponibilité demeure entier en raison de la baisse de la clientèle scolaire, l'Alliance se pique d'avoir suggéré à la CECM un mécanisme pour réduire considérablement la période de flottement relative au placement des enseignants sans emploi. En juin déjà, une première séance publique de placement s'est tenue entre ceux qui avaient perdu leur poste et les responsables de la CECM; une autre devrait avoir lieu la semaine prochaine. Cette méthode permet de placer sur-le-champ, en une journée, un nombre considérable d'enseignants qui, auparavant, prenaient des semaines à se régler par la poste.

À la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer, tous les élèves sont en classe depuis lundi, de sorte qu'on puisse les libérer, au mois de mars, pour la finale des Jeux d'hiver du Québec qui se tient cette année à Saint-Léonard. Deux écoles n'ont pas encore repris leurs activités: il s'agit de l'école Wilfrid-Pelletier et de l'école anglaise McLearn, qui devraient retrouver leur clientèle à la mi-septembre. On sait que le conflit qui opposait les parents de Wilfrid-Pelletier à la commission scolaire s'est réglé le 18 août lorsque le conseil des commissaires de Jérôme-LeRoyer a décidé, à la demande expresse du ministre de l'Éducation, de surseoir à sa décision de fermer cette école. La commission scolaire procède actuellement aux réparations et à l'aménagement de l'immeuble qu'on avait vidé au mois de juin.

À la Commission scolaire de Sainte-Croix, qui n'a pas connu de fermeture d'école en juin, l'accueil des nouveaux et des anciens élèves semblent s'être déroulé hier dans un climat «très positif», assure un porte-parole de l'administration. Des épithètes de blé d'Inde, des joutes de ballon et une myriade d'activités plus chaleureuses les unes que les autres ont marqué la rentrée de quelque 9000 élèves à Saint-Laurent, Outremont et Mont-Royal. Les remous provoqués par les baisses de clientèle scolaire semblent temporairement stabilisés à Sainte-Croix, puisque le réseau primaire connaît cette année une reprise d'effectifs grâce à l'arrivée de nouveaux immigrants à Saint-Laurent et Outremont.

Sur la rive Sud de Montréal, à la Commission scolaire régionale de Chambly qui regroupe une population scolaire de 21.000 élèves répartis dans 21 écoles secondaires, c'était la rentrée pour les enseignants seulement, les élèves du réseau français devant retrouver leurs classes progressivement du 3 au 8 septembre. Les élèves anglophones, pour leur part, sont déjà en classe depuis lundi. 1983 marquera le 25e anniversaire de la commission scolaire de Chambly, événement qui sera souligné par une série d'activités en cours d'année.

La Commission des écoles protes-

tantes du grand Montréal ne reprend le travail que le 7 septembre.

Sur le plan syndical, la Centrale de l'enseignement du Québec réserve ses commentaires sur la rentrée scolaire pour la semaine prochaine quand tous les élèves seront à l'école. Le nouveau président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a toutefois laissé entendre que la centrale étudierait le manque «dramatique» de places dans les cégeps de certaines régions du Québec et qu'elle prendrait bientôt position sur ce problème.

◆ Reagan

les habitants palestiniens de la rive occidentale et de Gaza auront la pleine autonomie dans la conduite de leurs propres affaires». Cette période transitoire, a-t-il dit, est destinée à montrer «qu'une telle autonomie palestinienne ne pose pas de menace à la sécurité d'Israël».

Le dernier principe de base énoncé par le président américain concerne Jérusalem qui, selon lui, «doit rester indivisible, mais dont le statut final doit être décidé par la négociation».

M. Reagan a demandé aux Israéliens et aux Arabes de faire preuve «d'un nouveau réalisme» pour surmonter leur antagonisme et négocier une paix durable. «Israël existe, a-t-il dit, il a le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et défendables, et il a le droit de demander à ses voisins de reconnaître ces faits».

La guerre du Liban a démontré une autre réalité de la région, a-t-il ajouté. Le départ des Palestiniens de Beyrouth dramatisé plus que jamais le fait que le peuple palestinien est sans foyer. Les Palestiniens ressentent fortement que leur cause est plus qu'une question de réfugiés. Je suis d'accord».

Le président des États-Unis a par ailleurs lancé un appel pour la reconstruction du Liban à laquelle les États-Unis apporteront leur part. «Un Liban stable et revivifié est essentiel pour tous nos espoirs de paix dans la région, a-t-il dit. Le peuple du Liban mérite les meilleurs efforts de la communauté internationale pour transformer les cauchemars des quelques dernières années en nouvelle aube d'espoir».

En terminant M. Reagan a indiqué que les principes de base de nouvelles négociations qu'il venait d'énoncer avaient déjà été soumis aux gouvernements d'Israël, d'Égypte, de Jordanie et d'Arabie saoudite. «Je suis persuadé que ces propositions peuvent apporter la justice, apporter la sécurité et apporter la durabilité à une paix arabo-israélienne», a-t-il dit.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Yitzhak Shamir, a affirmé hier lors d'une réunion publique à Tel Aviv, qu'Israël ne se «séparera jamais» des territoires de Cisjordanie et de la bande de Gaza, occupés en juin 1967.

Le chef de la diplomatie israélienne, dont l'intervention a été retransmise à la télévision israélienne, a mis en garde contre les dangers liés à toute déviation des accords de Camp David, à la veille d'une réunion extraordinaire du cabinet israélien.

Le cabinet doit mettre au point la réponse de Jérusalem au message du président des États-Unis, M. Ronald Reagan, au premier ministre israélien, M. Menahem Begin.

«Nous avons le droit sacré de vivre et d'installer des colonies de peuplement sur chaque pouce de notre patrie», a déclaré M. Shamir, ajoutant qu'«Israël a atteint la limite de ses concessions» par les accords de Camp David. «Un pas de plus, dans la voie des concessions, et nous serons entraînés vers des dangers sans fin», a conclu M. Shamir.

Le message «important» du président Reagan, sur le problème palestinien, remis au premier ministre d'Israël à la veille de l'arrivée du secrétaire américain à la Défense, a entraîné la convocation en session extraordinaire du gouvernement israélien ce matin.

Le message, qualifié de «comminatoire» par la radio israélienne, a été jugé suffisamment important pour imposer cette convocation. M. Gaspar Weinberger, le secrétaire à la Défense, arrive hier en Israël devant être reçu par M. Begin le même jour, cette rencontre devrait avoir lieu après la réunion du gouvernement.

Le message a été remis mardi soir à M. Begin par l'ambassadeur des États-Unis Samuel Lewis qui s'est rendu à Namiya, en Galilée, où le premier ministre est en vacances.

liés avec la Jordanie, en attendant que soit créée une entité palestinienne».

Selon la presse israélienne, les demandes du président Reagan visent à créer les conditions permettant à la Jordanie et à des éléments palestiniens modérés de se joindre aux négociations pour l'autonomie palestinienne auxquelles les Américains souhaitent redonner un nouveau départ.

Les observateurs relèvent que dans la mesure où «de nouvelles idées» prennent corps au sein de l'administration américaine, elles se rapprochent beaucoup des idées de l'opposition travailliste israélienne.

Is rappellent que la «solution jordanienne» à la base de la politique travailliste, consiste justement à restituer à Amman la plus grande partie des territoires occupés en 1967, à l'exception de ceux qu'Israël garderait, dans le cadre de légères modifications de frontières, indispensables à sa sécurité.

Les travaillistes affirment que les termes de la résolution 242 justifient de telles modifications et M. Shultz s'était exprimé dans des termes assez semblables récemment.

Selon les commentateurs de la presse israélienne hier, les termes du message du président Reagan ont déjà été jugés inacceptables par le premier ministre. Pour la radio, ils «constituent une déviation dans la forme et l'esprit des accords de Camp David».

Dimanche au terme de la réunion du conseil des Ministres, une source autorisée, identifiée par la suite comme étant M. Menahem Begin lui-même, avait déclaré que «toute déviation de ces accords libérerait Israël des limites qu'il s'était imposées», laissant entendre qu'Israël «pourrait se sentir libre d'appliquer la juridiction israélienne sur les territoires».

◆ PME

Mais rien n'est moins sûr parce que, selon la compilation de statistiques obtenues par LE DEVOIR, la répartition des fonds fédéraux destinés aux petites entreprises favorise surtout l'Ouest. Depuis 1977 jusqu'au 31 mars de cette année, divers ministères et la Banque fédérale de développement ont distribué près de \$7 milliards à de petites et moyennes entreprises celles qui réalisent moins de \$5 millions de chiffre d'affaires.

Les PME des quatre provinces de l'Ouest, qui représentent moins du cinquième de la production manufacturière au Canada, ont reçu près de \$3 milliards du 43% des subventions et prêts garantis par le Trésor fédéral.

L'Ontario vient ensuite avec des fonds de \$2.1 milliards amassés par ses PME dans cette période de cinq ans puis le Québec avec un peu plus de \$1.5 milliard ou 22% du total canadien. La part normale du Québec aurait dû être de 27 à 29% selon les critères qu'on retient. Les provinces de l'Atlantique, où la proportion de PME est la plus importante au pays, ont reçu moins de \$400 millions ou à peine 5% des fonds fédéraux destinés à la petite entreprise.

Tous les programmes fédéraux concentrés sur la petite entreprise affichent ainsi un biais important en faveur des provinces de l'Ouest: le Programme de prêts aux petites entreprises a distribué \$653 millions ou 45.6% de l'ensemble du programme depuis cinq ans, dans les quatre provinces de l'Ouest; de même la Banque fédérale de développement a investi plus de \$1 milliard, soit 40.1% de tout son budget dans l'Ouest contre \$760 millions (26.3%) en Ontario et près de \$700 millions (24.2%) au Québec. Mais les disparités les plus importantes se retrouvent dans le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise qui ont été partagées respectivement à 50% dans l'Ouest, 32.6% en Ontario, 11.5% au Québec et 6% dans les provinces de l'Atlantique.

L'incapacité des PME du Québec à profiter pleinement de ces programmes fédéraux explique pourquoi 68% seulement de toute l'aide fédérale accordée aux entreprises est allée à des PME, alors qu'en Ontario la proportion est de 73.4%, dans les Maritimes de 80% et dans l'Ouest de 93%.

L'an dernier, le gouvernement fédéral a consacré \$8.2 milliards dans plusieurs programmes d'aide aux entreprises, incluant les lignes de crédit de la Société pour l'expansion des exportations. De ce total, le Québec a reçu \$2.46 milliards, soit 30.1% du total mais cela semble surtout dû au \$1.5 milliard distribué par la SEE (36.6% du total canadien). Également, le ministère de l'Expansion économique régionale a investi 59.5% de ses subventions au Québec et le ministère fédéral de l'Industrie 32.2% tandis que la Banque fédérale de développement consacrait 35.5% de ses prêts et de ses participations au capital de risque dans des entreprises québécoises.

L'Ontario n'a reçu que 31.9% de l'ensemble des programmes fédéraux d'aide

aux entreprises mais cela est dû à la quasi inactivité du MEER dans cette province et au fait que la Banque fédérale de développement n'y a consacré que 16.5% de son programme de prêts. Mais les banques à charte ont largement suppléé à ce manque à gagner du côté de la Banque fédérale qui n'en fait pas moins confiance aux entreprises ontariennes puisqu'elle y a investi 41.1% de tout le capital de risque investi au Canada en 1981-82.

De même, la Banque fédérale de développement a accordé 41% de ses prêts à des entreprises de l'Ouest et moins de 7% dans les Maritimes. La diffusion des programmes fédéraux pose parfois des problèmes difficiles à analyser. Ainsi, les fonds du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre ont été, à 88.6%, en Ontario. Le ministre de l'Industrie représentant aussi la région de Windsor, a parfois été accusé de faire du favoritisme. Le Québec n'a reçu pour sa part que 5.2% des fonds de ce programme, même s'il a une proportion importante d'industries en voie de restructuration.

De même les prêts garantis au titre du Programme pour l'expansion des entreprises ont profité à 86.5% en 1980-81 et à 75.2% l'an dernier à des entreprises de l'Ontario comparativement à 11% et 19% pour les deux dernières années au Québec. Depuis cinq ans, l'Ontario est allée chercher 54% des fonds et le Québec 23%.

Un des problèmes reliés aux programmes du gouvernement fédéral est qu'ils sont gérés conjointement avec les grandes institutions financières. Les PME québécoises ayant beaucoup moins accès à ces institutions majoritairement anglophones et peu implantées dans la province, se trouvent du même coup pénalisées.

◆ Pologne

avait reçu un pétard fumigène dans le dos et, en tombant, s'était fracturé le crâne. De même source à Gdansk, on affirme que 300 personnes ont été arrêtées mardi.

La télévision polonaise a indiqué que 148 miliciens ont été blessés à des degrés divers mardi dans la capitale. Citant un communiqué officiel, elle a précisé que cinq personnes, dont trois miliciens, avaient été grièvement blessées mardi à Varsovie.

Les autorités polonaises ont affirmé aux diplomates occidentaux que 65.000 à 75.000 personnes avaient participé aux manifestations. Le couvre-feu a été rétabli dans au moins cinq villes: Wrocław, Dzierżonów, Łódź, Łódź et Wąbrzeźna.

Les deux morts de Lubin sont les premières victimes depuis l'instauration en décembre de la loi martiale. La répression avait fait alors 11 morts.

Selon la version officielle, les policiers ont ouvert le feu sur la foule pour éviter les briques et les bombes incendiaires. En outre, 12 manifestants ont été blessés, dont trois grièvement, ainsi que 11 policiers. Le procureur militaire de Wrocław a ouvert une enquête sur les incidents mais n'a publié aucune déclaration. Pour rétablir le calme un couvre-feu très strict a été imposé dans la ville.

Lubin, ville minière de 67.000 habitants dans le sud-ouest du pays avait été relativement calme après la proclamation de la loi martiale le 13 décembre dernier. Cependant à la mi-février une bombe avait été découverte dans une station d'essence. Cette localité est située à 22 kilomètres de Legnica où se trouve le QG des forces soviétiques dans le sud-ouest de la Pologne.

Les autorités, qui avaient coupé dès mardi soir les liaisons téléphoniques avec certaines villes, ont élargi la mesure hier matin à toutes les liaisons interurbaines en Pologne. Les télécommunications continuaient cependant à fonctionner hier en fin d'après-midi.

À Varsovie, où les gaz lacrymogènes non disséminés irritaient encore les yeux dans la vieille ville, des Polonais ont installé une croix fabriquée avec des cartouches de gaz utilisées et ont déployé une banderole rouge avec un crêpe noir accompagné de la mention suivante: «A la mémoire de ceux qui ont été tués à Lubin le 31 août».

Les manifestants de mardi ont touché également les villes de Nowa Huta, Wrocław, Katowice et Gdansk, le port de la Baltique où a été formée Solidarité pendant les grèves d'août 1980.

Selon Radio-Varsovie, un «groupe terroriste» qui comptait commettre des «meurtres politiques» à Katowice dans le sud-ouest de la Pologne a été arrêté. «Dans l'appartement de l'un des membres du groupe, la police a trouvé des instructions méthodiques sur la façon de tuer des gens avec des

balles spéciales... Ces arrestations constituent la preuve terrifiante de la brutalité accrue des adversaires politiques».

Les responsables en exil de Solidarité ont démenti l'existence de liens entre le syndicat et «le mouvement terroriste» de Katowice. Dans un communiqué publié à Bruxelles, Solidarité déclare «catégoriquement s'opposer toujours et à toute sorte de violence et reste fidèle à ce principe».

D'autre part le gouvernement a cherché à minimiser l'ampleur des désordres en affirmant qu'il s'agissait de simples incidents et que la plupart des ouvriers souhaitaient «le calme et l'ordre». La télévision a annoncé de son côté que les manifestants allaient «payer» pour leurs actions.

Par ailleurs, à Santa Barbara (Californie), le président Ronald Reagan «a condamné la force meurtrière» employée pour réprimer les manifestations polonaises.

«Le président déplore profondément les actes de violence qui ont provoqué de tragiques pertes de vies humaines à Lubin», a déclaré M. Larry Speakes, porte-parole de la Maison-Blanche.

«Il regrette profondément et condamne l'emploi d'une force meurtrière pour briser des manifestations pacifiques à Varsovie et dans d'autres villes le jour du second anniversaire de Solidarité», a poursuivi M. Speakes.

Pour M. Reagan «le fait que les manifestations, auxquelles ont participé des milliers de personnes, se soient déroulées dans huit villes importantes, malgré les avertissements du gouvernement annonçant que les forces de sécurité utiliseraient la force pour les disperser, illustre et démontre de manière criante la force et l'attachement du peuple polonais au syndicalisme libre et à d'autres libertés fondamentales».

Il a ajouté que le recours à la force par les autorités militaires et les «punitions sommaires» qui en furent la conséquence, illustrent la nature brutale de la loi martiale et justifient encore plus les sanctions américaines décrétées en décembre dernier contre le gouvernement polonais.

À Rome, Jean-Paul II a observé hier un silence éloquent sur les affrontements de la veille en Pologne.

À la fin de l'audience générale hebdomadaire place Saint-Pierre, le pape s'est en effet borné à rappeler que les évêques polonais avaient souhaité dans le message de Czesłochowa diffusé le 26 août que l'anniversaire du 31 août fut célébré «dans un esprit de sérieux national et de tranquillité».

Pour les observateurs, Jean-Paul II a voulu ainsi souligner que l'Eglise polonaise n'a aucunement encouragé les manifestations, mais avait au contraire insisté sur la réconciliation nationale.

À Moscou, les dirigeants soviétiques n'ont pas voulu dramatiser hier les incidents de la veille en Pologne, suggérant qu'ils ne condamnent pas sans appel le général Wojciech Jaruzelski, constatent les observateurs.

Les analystes occidentaux ont été frappés à la fois par la rapidité et l'abondance de détails dans l'annonce en URSS des manifestations polonaises mardi, et par l'absence de commentaires dans la presse soviétique hier matin.

Cela signifie que Moscou suit avec préoccupation les événements, mais également que les dirigeants soviétiques s'accordent un temps d'analyse, voire même, selon certains diplomates occidentaux, qu'ils ne modifient pas leur attitude face à la Pologne.

La stratégie soviétique devrait donc, sauf nouvelle explosion à Varsovie ou imprévu, porter essentiellement sur deux axes. Convaincre le pouvoir polonais de resserrer encore l'état de siège sur un pays de toute évidence retors à la normalisation, et poursuivre l'aide économique dans l'espoir d'atténuer la grogne des Polonais.

Il apparaissait cependant hier à Moscou que le Kremlin avait mis sur une remise en ordre plus rapide au pays de Solidarité. Les milieux officiels admettent qu'ils avaient fait preuve ces dernières semaines d'un optimisme prématuré.

Enfin, Vladimir Goumlak, qui dirige la Pologne pendant 14 ans dans les années difficiles de l'après-guerre, est mort hier, annonce la radio polonaise. Il était âgé de 77 ans.

Résistant communiste pendant la Deuxième Guerre mondiale, il participe dès les premiers moments de l'après-guerre à la direction des affaires de son pays.

Écarté par les staliniens en 1948, il revient triomphalement au pouvoir en 1956, incarnant «la voie polonaise vers le socialisme» qui sera progressivement vidée de son contenu sous la pression de Moscou.

En 1970, balayé par une flambée de mécontentement dans la classe ouvrière et les manifestations violentes qui éclatent dans les ports de la Baltique après une brutale hausse des prix des denrées alimentaires, il cède la place à Edward Gierek.

Celui-ci sera à son tour écarté du pouvoir par la montée du mécontentement ouvrier qui donna naissance à la deux ans au syndicat Solidarité.

2 septembre

par la PC et l'AP

1981: la presse soviétique laisse entendre que la CIA est derrière l'attentat à la bombe qui, trois jours plus tôt à Téhéran, a coûté la vie au président et au premier ministre iraniens.

1980: accord de fusion des forces militaires syrienne et libyenne.

1979: un ouragan fait 640 morts aux Bahamas.

1973: poursuite des combats entre Khmers rouges et forces cambodgiennes pour le contrôle de la route menant de Phnom-Penh à la mer.

1968: le bilan du séisme en Iran est chiffré à 10.000 morts.

1967: Ise Koch, ancienne gardienne du camp de Buchenwald condamnée à la prison à vie, se pend dans la cellule de sa prison bavaroise.

1962: les Soviétiques acceptent d'envoyer des armes à Cuba. L'ouest de l'Iran est dévasté par un tremblement de terre: 200 localités sont détruites.

1945: Ho Chi Minh proclame une république indépendante du Vietnam, dont il devient le président.

1927: les pleins pouvoirs sont accordés à Mustafa Kémal en vue de la désignation des candidats aux élections turques.

1898: victoire de lord Kitchener sur les derviches à Khartoum (Soudan).